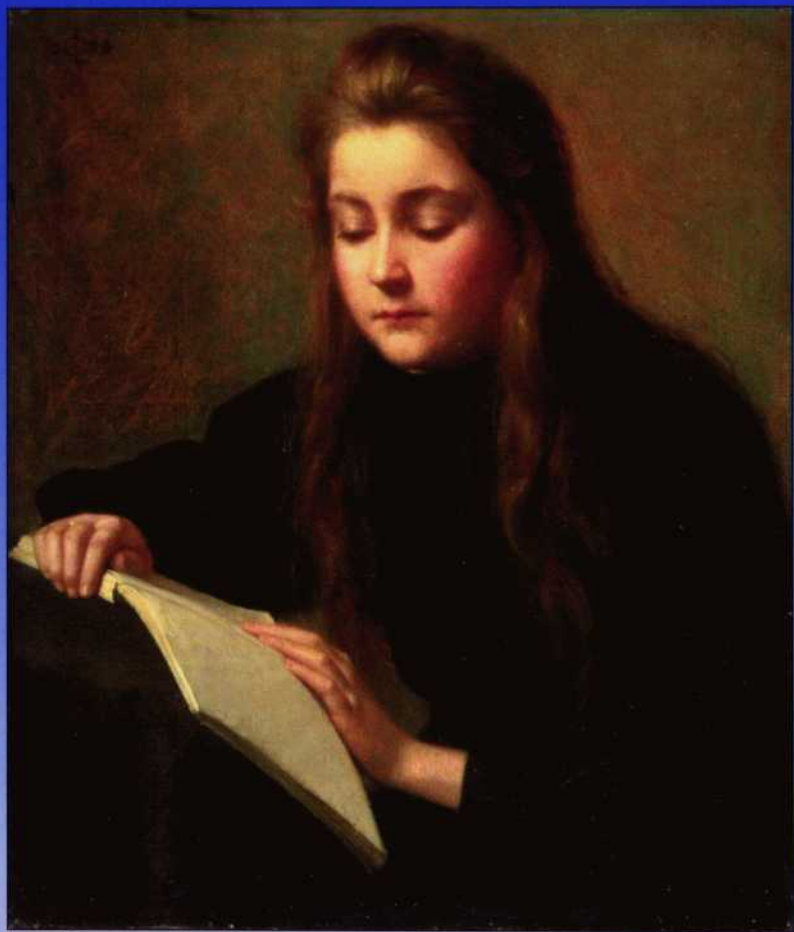


L'Action

NATIONALE

Volume XCI, numéro 6, juin 2001



Le pays dans les mots

L'Action

NATIONALE

Directeur

Robert Laplante

Directrice adjointe

Laurence Lambert

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Christiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin

Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

Couverture

Ozias Leduc, *La Liseuse* (1894). Huile sur toile, 29,6 x 25,6 cm,

Musée du Québec : 77.212. Photo: Jean-Guy Kérouac. © Succession

Ozias Leduc/SODRAC (Montréal) 2001.

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113
« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP)
pour nos dépenses d'envoi postal »

TABLE DES MATIÈRES

Volume XCI, numéro 06

juin 2001

ÉDITORIAL

Le pays dans les mots <i>Robert Laplante</i>	3
.....	

DÉBATS

L'excroissance économique <i>Pierre Vadeboncœur</i>	7
.....	

La liberté des échanges, les droits des multinationales et le dilemme de l'État <i>Jacques Parizeau</i>	11
.....	

Le bonheur, la société québécoise et la mondialisation <i>Yvon Savoie</i>	23
.....	

La démocratie : première condition d'une mondialisation plus humaine <i>Yves Rocheleau</i>	37
.....	

Pour un régime de protection des boisés privés <i>Bertrand Harvey</i>	41
.....	

La langue française au Québec : de la défensive à l'affirmation <i>Claude Bariteau</i>	45
.....	

Journées sociales du Québec	63
.....	

La littérature d'expression française dans l'Ouest canadien - trois siècles d'écriture <i>Isèmène Toussaint</i>	65
.....	

NOUVELLE

Le-plus-que-parfait du subjonctif <i>Andrée Ferretti</i>	93
.....	

Québec, mon pays-poème <i>Jean Ferguson</i>	101
.....	

En primeur un extrait du livre de Bernard Dorin « Appelez-moi Excellence »	105
.....	

COMPTES RENDUS DE LECTURE

Le déclin du fédéralisme canadien <i>Joseph Facal</i>	117
---	-----

La chanson comme miroir de poche. Conversation avec Jacques Lacoursière <i>Gilles Vigneault</i>	118
--	-----

Le français au Québec - 400 ans d'histoire et de vie <i>Michel Plourde</i>	121
--	-----

L'Année francophone internationale 2001	122
--	-----

Gustave Francq : Figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ <i>Éric Leroux</i>	124
.....	

LECTURES	127
.....	

LE BULLETIN DU LUNDI	131
.....	

COURRIER DES LECTEURS	137
.....	

INDEX DE NOS ANNONCEURS	2
.....	

INDEX DES ANNONCEURS

- 126 Allard, Pierre, C.A.
- 104 Banque Nationale
- 147 Bijouterie
emblématique
Lamond & fils
- 147 BLC Valeurs mobilières
- 92 Caisse d'économie des
travailleurs de Québec
- 130 *Cap-aux-diamants*
- 40 CSN
- 6 *Devoir, Le*
- 116 FondAction
- C4 Fonds de solidarité
- 144 Laboratoire D^r Renaud
- 62 Loto-Québec
- 10 Ministère des Relations
internationales
- 126 Mouvement national
des Québécoises
et Québécois
- 91 Optimum, Gestion de
placements
- C3 Optimum placements
- 151 Optimum, Société
d'assurance
- 130 Poitras, Larue &
Rondeau inc.
- 130 Sansregret, Taillefer
et Associés
- 126 Société Saint-Jean-
Baptiste de Montréal
- 126 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du Québec
- 147 Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux
de la SAQ
- 147 Translatex
Communications +
- 151 Veilleux, Marc,
Imprimeur Inc.

Le pays dans les mots

.....

Robert Laplante

Nous avons un très beau pays. Une très longue et entêtée patience lui a donné sa patine. Le Québec existe et pourtant il a du mal à « dire oui à sa naissance ». Nous acceptons encore trop docilement de vivre à la périphérie de nous-mêmes. Les succès que nous connaissons, les questionnements féconds qui, de partout surgissent, dans les œuvres de nos créateurs comme dans les expériences de nos plus modestes communautés, ne parviennent pas encore à nous affranchir collectivement d'un manque de confiance en nous-mêmes accablant.

C'est là une des facettes les plus difficiles à assumer de notre aventure collective. Elle est le produit d'une séculaire domination qui se trouve aujourd'hui transformée et plus efficace encore dans la convergence de la négation canadienne de ce que nous sommes et de la banalisation de toute culture par l'*entertainment bussiness* à l'américaine. C'est cette domination qui nous décentre constamment. La logique de minorisation dans laquelle nous enferme le carcan canadien nous oblige sans cesse à lutter pour redonner cohérence non seulement à nos actions mais

encore et surtout à l'interprétation que nous devons faire de nos succès.

Le dynamisme de notre culture s'en trouve toujours hypothéqué, déformé par des gestes et des politiques qui nous empêchent d'aller au bout des choix que nous imposerait pourtant la logique d'un développement pensé et conduit en fonction de nos intérêts propres. Les annonces de Jean Chrétien et Sheila Copps au sujet du soutien à la culture « canadienne » en font la démonstration accablante. Les moyens qui seront rendus disponibles ne seront pas utilisables adéquatement pour servir notre développement culturel. Ils n'ont pas été conçus dans le respect des juridictions québécoises, ce qui n'est là que le prolongement et l'illustration d'un fait plus fondamental encore : ils servent une vision qui, au mieux, nous définit comme un particularisme régional et qui, de toute manière, ne trouve sa cohérence qu'en fonction d'une logique définie par une majorité qui cherche à nous dicter les catégories dans lesquelles nous devrions penser notre développement.

Ce harnachement des moyens ne se traduit pas seulement par des distorsions dans les politiques culturelles. Il finit par imposer un contexte qui porte atteinte à la dynamique identitaire elle-même. C'est là qu'Ottawa veut porter le coup fatal. Il cherche rageusement à nous infliger une régression identitaire en menant une politique qui brouille les repères, qui cherche à disloquer le sens d'ensemble à donner aux succès culturels comme à la production dans son ensemble. Parce qu'il cherche à investir le terrain symbolique, le gouvernement canadien ne ménagera rien pour s'annexer toutes les raisons que nous avons d'être fiers de ce que nous sommes. C'est à une véritable surenchère que donne lieu le Canada day sur le territoire du Québec. Une surenchère qui tend de plus en plus à s'appliquer tout au cours de l'année.

La conquête du territoire de l'âme, comme disait le poète Pierre Perrault, s'effectue tantôt avec arrogance, tan-

tôt insidieusement. Mais c'est toujours la langue qu'elle vise autant qu'elle l'utilise. Le pays est dans les mots. Ottawa le sait bien et c'est pourquoi son travail de sape vise d'abord à modifier la façon de nommer notre réalité. C'est en grande partie à quoi s'emploie Stéphane Dion qui glose sur les identités plurielles, la notion de nation etc.

À l'occasion de la Fête nationale, il est bon de se le redire: il faut fêter pour se ressourcer et célébrer ce que nous voulons vivre ensemble. Et non pas pour se donner le sentiment, une fois par année, de placer ce que nous sommes au centre de notre vie collective. Il faut refuser d'être exotiques pour nous-mêmes. C'est-à-dire qu'il faut faire l'effort de raccorder ce que nous fêtons et ce que nous voulons vivre. Notre culture bouillonne comme jamais. Célébrons-la d'abord pour ce qu'elle nous donne à vivre et non pas pour sa contribution au produit national brut. Célébrons-la dans les mots qui donnent lumière. Ceux-là qui donnent la liberté et son sens à la patrie. ♦

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez *Le Devoir*
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

*Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide!*

Composez le (514) **985-3355** pour la région de Montréal,
ou le **1 800 463-7559** pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

L'excroissance économique

Pierre Vadeboncoeur

▼
La prospérité capitaliste est nécessairement une excroissance. De manière nécessairement illégitime, elle tire son grand avantage à même la substance de l'univers, comme un cancer.

Celui-ci se nourrit de tout, y compris des réserves essentielles de la planète, que le capitalisme dilapide à la demande même des peuples nantis, qui pour l'heure en profitent et qui votent pour qu'il en soit ainsi, comme vous et moi.

Il ne s'agit pas uniquement de spoliation des peuples désavantagés. La prospérité des pays dominants et notamment des États-Unis est un état artificiel maintenu non seulement par une appropriation de ressources par les riches – individus et nations – mais par l'établissement incessant de conditions permettant d'abuser de l'univers.

Les avantages exorbitants dont cette prospérité est faite donnent la mesure des torts s'exerçant contre celui-ci.

Cette prospérité tout en excès ne devrait pas exister. Le seul fait qu'elle existe suppose le plus grave déséquilibre entre les pays pauvres et les pays riches, certes, mais surtout entre les possibilités théoriques de rendement de la planète et le degré de leur utilisation effective.

L'existence de cette prospérité-là ne suppose pas seulement un vol comme l'entendait Proudhon, c'est-à-dire la prise de possession de biens qui n'appartiennent pas à celui qui s'en empare. Il s'agit d'un viol, plus exactement. Il ne consiste pas simplement en un détournement des biens au profit de quelques-uns, mais en une violence faite à la nature des choses pour cette même fin, et faite à la nature tout court. Ce qui est en cause dans la façon dont se pose à l'heure actuelle le problème de la mondialisation, c'est l'un et l'autre : accaparement, d'une part, et saccage du support universel de l'économie, d'autre part, c'est-à-dire la terre des hommes elle-même.

C'est le fond des choses et la vie terrestre qui sont en jeu, et pas uniquement la justice sociale, seul horizon que le XIX^e siècle pouvait apercevoir.

Le capital privé n'est d'ailleurs pas seul en cause, mais le système industriel l'est aussi, privé ou non, mis en place selon le modèle que le capitalisme puis la société de consommation ont inventé et maintiennent, amenant une vaste partie du monde non capitaliste à s'y conformer.

Le capitalisme a donné son modèle, son anti-modèle, au monde entier.

C'est un anti-modèle dont la clef s'appelle concurrence, funeste moteur de l'économie bien que son stimulant de loin le plus efficace et le plus fort. Il n'est pas exagéré de dire que la concurrence, capitaliste ou non, celle des pays comme celle des entreprises, conduit à la dévastation de l'humanité et de son habitat. La concurrence, à ce degré, est un crime contre l'humanité.

À chaque fois qu'on entend parler de la croissance économique comme d'un bien – et l'on en parle toujours ainsi – c'est, sans qu'on s'en rende compte, d'une catastrophe en progrès qu'il s'agit. Cette croissance est en vérité une excroissance et elle détruit plus qu'elle ne construit, vraisemblablement jusqu'à un échec final et convulsif.

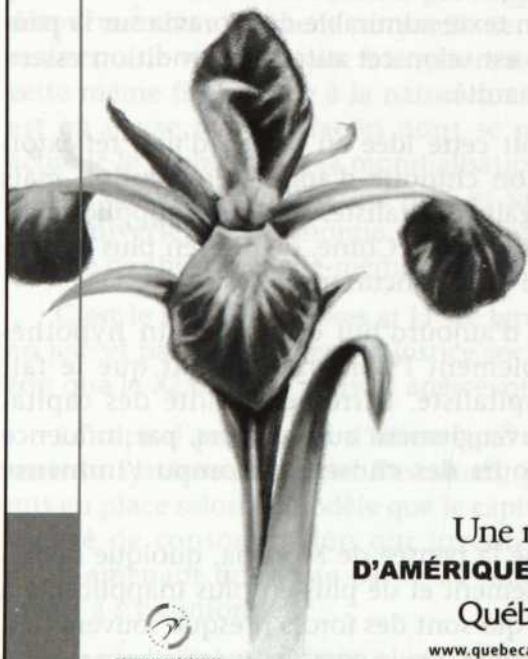
Il existe un texte admirable de Moravia sur la pauvreté. Celle-ci est selon cet auteur la condition essentielle de l'humanité.

Il exprimait cette idée au milieu d'une réflexion sur la condition chinoise d'après la révolution mais d'avant le regain capitaliste. Elle ne s'appliquerait probablement plus à la Chine, de plus en plus dépendante de la loi de la concurrence.


La Chine d'aujourd'hui et de demain hypothéquera probablement l'humanité autant que le fait l'Occident capitaliste. L'irresponsabilité des capitalistes et leur aveuglement auront alors, par influence puis par le cours des choses, corrompu l'immense Chine.

Il reste que la pensée de Moravia, quoique dépassée par l'événement et de plus en plus inapplicable à cause de faits qui sont des forces presque souveraines, demeurera vraie et que le complet mépris envers cette philosophie risque d'être fatale. ◇

Pour aborder la
mondialisation
avec confiance,
il faut d'abord
être soi-même.



Une nation
D'AMÉRIQUE ET D'AVENIR

Québec 

www.quebecameriques.com
www.quebecamericas.com



La liberté des échanges, les droits des multinationales et le dilemme de l'État

Réflexion sur le Sommet des Amériques,
une fois la fumée dissipée

.....

Jacques Parizeau

Il est regrettable que le Sommet des peuples d'Amérique se soit terminé par une sorte de condamnation générale du libre-échange. Plusieurs des participants avaient montré de la clairvoyance dans l'étude qu'ils avaient conduite des diverses facettes de la Zone de libre-échange des Amériques. Et finalement, toutes les distinctions et les nuances se sont estompées au profit d'une condamnation dogmatique. On ne condamne pas les marées. On construit des digues, des jetées, on se protège en somme. On n'excommunie pas la mer.

Le libre-échange international s'étend dans le monde comme le libre-échange intra-national s'est établi à l'intérieur de chaque pays, il y a bien longtemps.

Le rôle de GATT

Le mouvement commence en 1947, avec la création du GATT. La dépression des années 1930 et la deuxième guerre mondiale ont laissé des barrières au commerce très élevées ;

les représailles commerciales ont saccagé les mouvements commerciaux. L'objectif du GATT est simple : abaisser graduellement les tarifs et supprimer petit à petit les quotas d'importation. L'instrument privilégié pour atteindre ces fins est, lui aussi, simple : la réduction de barrières commerciales consentie par un pays membre à un autre pays membre est automatiquement accordée à tous les autres membres. C'est la clause de la nation la plus favorisée. Comme personne ne consent une réduction sur un produit sans obtenir, en contrepartie, une réduction sur un autre produit, les négociations du GATT deviennent une sorte d'immense foire où tous les pays membres échangent avec tous les pays membres, une foule de réductions qui sont automatiquement étendues à tous.

L'instrument est puissant. Au début, il n'y avait que deux douzaines de membres. Ils sont aujourd'hui cent quarante. Tous veulent en être. Même et, surtout, la Chine.

Les barrières sont graduellement réduites. GATT s'accommode évidemment de ce que certains de ses membres plus pressés que les autres organisent des zones de libre-échange ou des unions douanières (dans le premier cas, chaque membre garde son tarif à l'égard des tiers, dans le second cas, un tarif commun s'applique aux tiers).

Et c'est ainsi que vont apparaître le marché commun européen, la zone européenne de libre-échange, l'entente de libre-échange canado-américaine, l'Alena, le Mercosul, la Zlea (enfin, le projet...). Ce sont les plus connus mais il y en a d'autres. L'Union économique et monétaire d'Afrique occidentale attire moins l'attention mais montre que même entre des pays en voie de développement, le libre-échange est pratiqué.

Dans ce contexte, il y a donc deux clauses de la nation la plus favorisée. Celle qui s'applique aux membres de l'OMC (qui a succédé à GATT) et celle qui s'applique entre

les membres de chaque zone de libre-échange ou union douanière.

Les négociations sont maintenant plus sophistiquées que les échanges bilatéraux d'autrefois. Et le champs d'application sont plus nombreux. Alors que les premières négociations portent normalement sur les produits, on a commencé à libéraliser les services (financiers, de transport, informatiques, commerciaux, etc...) Mais on ne fournit pas un service d'assurance, de financement de la consommation ou de consultant en informatique comme on déplace un baril de pétrole. Il faut habituellement une implantation locale. L'entreprise qui va chercher à s'implanter dans un pays qui n'est pas le sien va vouloir être traitée comme une entreprise locale. Apparaît ainsi la clause du traitement national.

L'objectif des multinationales

Pourquoi, cependant, limiter l'application de cette clause aux services? Elle devrait, dit-on, s'appliquer à tous les investissements étrangers. Pourquoi un pays accepterait-il de laisser entrer en franchise de l'acier étranger et n'accepterait-il pas d'offrir le traitement national à l'étranger qui veut construire une aciérie? Après tout, il y a bien plus d'emplois dans la production que dans le transport?

Si un conflit apparaît entre un investisseur étranger et un gouvernement, comment va-t-il être réglé? Pendant longtemps, les conflits commerciaux n'étaient reconnus qu'entre gouvernements et des formes d'arbitrage étaient établies qui prévoyaient le type de repréailles auquel un pays pouvait recourir à l'égard du ou des délinquants.

Comment régler aujourd'hui un conflit entre une société visée et un gouvernement? Les conflits sont d'autant plus probables, que les objectifs du secteur privé sont de plus en plus exigeants. Le président de la société helvético-suédoise ABB (soit dit en passant solidement

implantée au Québec) a résumé de façon lapidaire l'objectif des sociétés multinationales et transnationales, dans une déclaration qui date de 1995.

« Je définirais la globalisation comme la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, le temps qu'il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant où il veut, et en ayant à supporter le moins de contraintes possible en matière de droit du travail et de conventions sociales. »

La Chambre de commerce internationale embrasse ce credo avec enthousiasme et les pressions deviennent de plus en plus pressantes pour que dans les conflits qu'un tel credo ne manquerait pas de susciter, une entreprise puisse poursuivre un gouvernement devant un tribunal international et en obtenir des compensations financières pour les profits perdus à cause des politiques suivies par ce gouvernement. Vaste programme !

Les exceptions

Une dernière observation est utile pour comprendre ce qui va se produire à ces tables de négociations qui veulent déterminer l'avenir du monde. Elle porte sur les exemptions ou exceptions. Il s'agit de déterminer à quels champs d'activités s'appliquent les traités de libre-échange. Il y a deux types d'exceptions. Celles dites générales sont acceptées par tous les participants et donnent lieu à des dispositions d'exclusion dans le traité lui-même. L'exemple classique de cette exception générale est ce qu'on appelle l'exception culturelle : c'est-à-dire que les parties conviennent que les produits et les investissements culturels échappent à toutes les dispositions des traités de libre-échange. Le lobby du cinéma américain se bat farouchement depuis des années contre une exception de ce genre, pour des raisons évidentes. Comme on le verra plus loin, il n'a pas toujours gagné.

Le second type d'exception est dit spécifique. Cela veut dire qu'un pays peut, pour des raisons qu'il considère de son intérêt, demander que tel ou tel secteur d'activités soit, quant à lui, exempté de l'application du traité. L'exception ainsi « nationalisée » apparaîtra en annexe au traité. Elle sera souvent limitée dans le temps et lorsqu'elle ne l'est pas, des pressions s'exercent sur ce pays pour qu'elle le devienne. Tout dépend alors de la capacité de résistance et de négociation.

Avec ces instruments d'analyse en main, on peut maintenant examiner les traités de libre-échange qui ont marqué les rapports du Canada avec l'Amérique du Nord d'abord, puis avec les Amériques.

Le traité canado-américain

À la fin des années 1980, le Congrès américain est devenu très protectionniste. Les projets de lois se multiplient pour limiter l'importation de tel ou tel produit. La liste finit par atteindre plus de deux cents propositions. Comme principal fournisseur des États-Unis, le Canada est directement visé. Qu'une partie seulement de ces projets soit adoptée et il sera exposé à une sérieuse récession. La Maison blanche, consciente du danger, gagne le Congrès de vitesse en proposant au Canada une zone de libre-échange. M. Mulroney accepte. L'Ontario qui a tant profité de l'installation de succursales de sociétés américaines, à l'abri du tarif canadien, est contre. Son premier ministre menace de recourir aux tribunaux pour empêcher M. Mulroney de signer. Au Québec, le Premier ministre, M. Bourassa, serait plutôt pour mais hésite. L'opposition officielle, le Parti québécois, serait plutôt contre mais hésite. Une entente entre les deux partis va faire en sorte que l'appui non partisan du Québec à M. Mulroney lui donnera la force politique de conclure. Sous l'influence des syndicats ontariens, les syndicats québécois seront contre, mais le plus impor-

tant syndicat dans le secteur privé, les Métallos, refuse, au nom de l'intérêt de ses membres de s'aligner sur les craintes ontariennes. La partie est gagnée.

Et pourtant l'intérêt du Québec était clair. Ce qui crée des emplois ici ce sont moins les succursales de sociétés américaines que les PME indigènes. Pour elles, la levée des tarifs américains était un don du Ciel. Leurs exportations vers le Sud explosèrent. Alors, que leurs ventes vers le reste du Canada stagnaient. Le vrai marché d'avenir pour les produits québécois apparaissait enfin. Avec toutes les conséquences politiques que cela représentait. Plus jamais, le Canada anglais ne pourrait faire chanter les souverainistes comme il l'avait fait depuis tant d'années : si vous partez nous n'achèterons plus vos produits. Le Canada cessait d'être le plus grand marché du Québec, les États-Unis le devenaient. Sortir un Québec souverain de la zone de libre-échange nouvellement créée ? Difficile, très difficile, alors que, après l'extension au Mexique, les États-Unis visaient une Zlea. Le commerce au Québec avec les États-Unis, au moment du premier Sommet des Amériques à Miami, était l'équivalent du commerce des États-Unis avec le Brésil, l'Argentine et le Chili, ensemble.

Le nouveau traité de libre-échange canado-américain était d'abord et avant tout un traité commercial qui n'était pas encore tombé entre les mains des lobbies. Bien sûr, le principe du traitement national est accepté. On accepte aussi de ne pas obliger les investisseurs à des conditions de performance (des obligations d'exporter une partie déterminée de la production, d'acheter des produits locaux, de procéder à des transferts technologiques, etc.) On établit des règles strictes quant à la procédure d'expropriation et on assure la totale liberté de transfert de fonds d'un pays à l'autre. Cependant, les sociétés visées ne peuvent forcer les gouvernements à accepter l'arbitrage obligatoire.

Finalement, un grand nombre d'exemptions générales sont incorporées au Traité aussi bien pour ce qui a trait au

commerce qu'aux investissements : les produits et industries culturelles, les services de transport, de télécommunication, maritimes, les produits financiers (sauf l'assurance) et les marchés publics.

En somme, le Traité de libre-échange canado-américain assure une libéralisation importante des échanges mais ne jette pas le bébé avec l'eau du bain. Les gouvernements gardent la possibilité d'exercer une action structurante et la culture est clairement reconnue comme une exception générale.

L'Alena

Le glissement va commencer avec l'Alena. L'accord canado-américain était entré en vigueur en 1989. L'Alena le sera en 1994. Les investisseurs américains se méfient du comportement des gouvernements d'Amérique latine. Ils veulent des protections « blindées ». Le néo-libéralisme fait rage. Les gouvernements de type soviétique se sont effondrés. La grande quête de l'investissement étranger est partout. Les gouvernements vont céder. Les investisseurs auront leur arbitrage international obligatoire pour les gouvernements.

Il n'est pas évident que le gouvernement canadien ait vu toute la portée de ce qu'il signait. C'est vrai que le gouvernement mexicain suscitait bien des méfiances. Et la clause d'arbitrage semblait si logique pour encourager l'investissement étranger en Amérique latine. Quand la compagnie américaine Ethyl va poursuivre le Canada à partir des dispositions de l'Alena, le réveil va être brutal.

Pour le reste, cependant, et en particulier pour les exceptions générales, les clauses de l'entente canado-américaine ont été, dans l'ensemble, maintenues. L'exemption culturelle est demeurée mais comme clause de l'accord américain, plutôt que comme clause de l'Alena. Ce n'est pas indifférent pour la suite des choses.

L'AMI

La suite est, pour notre propos, une sorte de détour hors des Amériques. C'est le projet de traité de l'AMI (accord multilatéral sur l'investissement) C'est une initiative de l'OCDE qui regroupe, on le sait, que des pays industrialisés, modernes, dont le Canada et les États-Unis.

Les membres de l'OCDE vont nommer des négociateurs qui, sans que l'opinion publique soit au courant de ce qui se passe, sans que les Parlements ne soient vraiment informés (sauf par ses rapports lénifiants dont on se rendra compte, une fois le projet de texte publié, à quel point ils cachaient l'essentiel) vont élaborer une charte de l'investissement international qui se rapproche le plus de ce que désirait le président d'ABB.

Tout ce que véhiculait comme exigence la Chambre de commerce internationale se retrouve dans le traité. Les exemples sont trop nombreux pour être tous cités ici mais en voici quelques-uns.

- a) Un gouvernement devra respecter une longue liste d'interdictions de conditions de performance ou de résultats. La liste de l'Alena s'allonge. Il sera interdit même d'imposer à l'investisseur étranger de recruter localement une partie déterminée de sa main-d'œuvre. Et même si un gouvernement impose de telles obligations aux entreprises nationales, il ne peut les imposer aux entreprises étrangères.
- b) On exprime le vœu que les entreprises étrangères ne demandent pas aux pays membres d'abaisser leurs normes environnementales avant d'investir, mais on impose aux gouvernements de payer une compensation aux entreprises pour les pertes de profit qui découleraient d'une hausse des normes environnementales.
- c) Les exceptions générales sont restreintes à ce qui a trait à l'ordre public ou à la sécurité nationale. L'exception cultu-

relle disparaît. Tout pays qui veut inscrire des exceptions spécifiques le fait en annexe, et elles sont négociables.

d) Toutes ces dispositions sont sujettes à l'arbitrage obligatoire au gré des compagnies.

Le texte du projet d'accord est rendu public sur Internet par une association américaine de consommateurs.

Des manifestations ont lieu un peu partout (dont celle de SALAMI à Montréal). Dans tous les milieux on commence à se rendre compte que les gouvernements sont sur le point de renoncer à certaines de leurs responsabilités essentielles. Non seulement à l'égard de l'organisation de l'économie mais celle de la société. Le libre-échange déborde sur une démission de l'État.

Les dernières négociations de l'AMI doivent débiter à Paris, le 20 octobre 1998. Le 13 octobre, M. Lionel Jospin déclare en substance à l'Assemblée nationale française que si dans le monde d'aujourd'hui, il est normal pour un pays de transférer des éléments de sa souveraineté à un organisme international, il ne doit pas transférer d'éléments de sa souveraineté à des intérêts privés. Et il demande à la délégation française de se retirer des négociations. Cela suffit pour que le projet s'écroule.

Le Québec l'a échappée belle. Le gouvernement fédéral l'a très mal informé de ce qui se passait. Il a renoncé à l'exception culturelle générale sans le dire. Et si le projet passait, une bonne partie de ce qu'on appelle le « modèle » québécois devenait illégal. C'est, depuis cet épisode, que le gouvernement du Québec exige, sans succès jusqu'à maintenant, d'être présent à des négociations internationales qui concernent à ce point son avenir.

Une autre tentative se présentera à l'occasion de la réunion de l'OMC à Seattle mais les manifestants empêcheront la réunion d'avoir lieu.

La Zlea

L'occasion suivante sera la réunion de la Zlea à Québec. Dans ce cas encore, une fuite sur Internet va révéler la teneur du chapitre de la Zlea qui concerne l'investissement étranger. Le responsable cette fois est l'Institute for Agriculture and Trade Policy.

À la lecture du texte, on se rend compte qu'il s'agit d'une nouvelle tentative d'écrire pour les trois Amériques, une grande charte des droits des multinationales. C'est l'AMI en plus dur encore, si cela est possible. Les droits des gouvernements sont plus réduits, plus édulcorés qu'ils ne l'étaient dans l'AMI.

La négociation a été secrète. Le Groupe de négociations sur l'investissement a siégé en cinq occasions au cours de l'année 2000. Il fait rapport aux ministres responsables du commerce après leur réunion du 27 au 29 novembre. C'est le texte de leur rapport dont nous disposons. Il devait être discuté au Comité de négociations commerciales qui siège à Lima, au Pérou, en janvier 2001. Nous ne savons pas ce qui s'est passé là. Tout ce que nous savons, c'est que le Sommet de Québec qui devait porter sur le traité de libre-échange, bifurque sur la démocratie, c'est intéressant mais ce n'est pas cela qui était l'objectif initial de la conférence.

La plupart des gouvernements des pays de notre hémisphère cherchent à obtenir le plus d'investissements possible. Ils regardent ce que le Mexique a obtenu de l'Alena et salivent. Le Brésil, dont la population approche les 180 millions d'habitants, dont le développement industriel en fait le leader de l'Amérique latine, qui a créé le Mercosul, est cependant plus hésitant alors que son économie se développe rapidement. L'Argentine qui traverse une crise économique sérieuse est prête à accepter n'importe quoi.

M. Pettigrew, ministre du Commerce extérieur du Canada, a promis que le traité de la Zlea ne comporterait

pas les clauses les plus controversées de l'Aléna et, en particulier, celles de l'arbitrage obligatoire imposé par les sociétés privées. Il ne nie pas que l'objet de la fuite sur les négociations de la Zlea, soit authentique. Il indique simplement que c'est un brouillon et que le Canada n'a pas encore fait connaître sa position. Après les cinq réunions du Groupe de négociations sur l'investissement en 2000 ? Même pas à la réunion de Lima ? Il faut prendre les gens pour des imbéciles pour affirmer cela. En fait, comme dans le cas de l'AMI, le Canada impressionné par l'ampleur des enjeux, a laissé filer. « Laisser faire, laisser passer ». Non seulement on ne s'oppose pas à la marée. On ne cherche même pas à construire des digues.

Et le gouvernement du Québec ne peut faire guère plus que d'affirmer la présence du Québec, son existence, et la nature de ses intérêts. Il le fait fort bien.

Heureusement qu'il y a la société dite « civile ». C'est-à-dire une conjugaison de syndicalistes, d'étudiants, d'activistes politiques à la recherche d'une cause, du Monde diplomatique et de vieux libéraux (au sens propre du terme), dans mon genre, pour vouloir établir un équilibre à peu près acceptable, pour affirmer qu'il y a une vie au delà des sociétés multinationales et de leurs intérêts et que l'État ne peut pas démissionner de ses responsabilités.

Conclusions

Je conclurai avec quelques observations que me suggèrent les débats qui ont entouré le Sommet de Québec.

- a) N'eut été de la déclaration finale du Sommet des peuples d'Amérique, il faudrait saluer une fois de plus le rôle de révélateur de ceux qui s'appellent, un peu pompeusement, la société civile. On dit leur démarche non démocratique. Elle n'est certainement pas moins démocratique que celle d'Americas Business Forum qui s'est vu octroyer un statut consultatif officiel par les chefs d'État

et de gouvernement ; pas moins démocratique non plus que l'admission de gens d'affaires aux tables de négociation. Quand on n'a accès ni aux salles de réunion, ni aux rapports, il reste la rue.

- b) Le Québec est dans une situation délicate, potentiellement dangereuse. Tenu à l'écart des négociations, il n'est pas vraiment au courant de ce qui se passe. Ériger un panneau devant les salles de réunion, pour faire savoir qui l'on est, a quelque chose de pathétique. Il fallait le faire, sans doute, mais on ne peut éviter de penser qu'à 52 000 voix près, le Québec aurait participé à ces réunions avec plusieurs pays bien plus petits que lui.

On dit que puisqu'un Québec souverain ne serait qu'une fraction du Canada d'aujourd'hui, il aurait assez peu d'influence sur les orientations. Il n'en a aucune actuellement. Ce sera déjà un progrès. Et d'ailleurs, le peu d'importance des petits pays dans les tractations internationales ne correspond pas à la réalité.

- c) On peut-être libre-échangiste et refuser les dérives que le néo-libéralisme cherche à imposer. On peut reconnaître les mérites de l'économie de marché, sans vouloir imposer la domination de grandes sociétés multinationales dont les intérêts coïncident souvent avec l'intérêt public mais pas toujours et pas nécessairement.
- d) À force de vouloir tout gagner, les grandes sociétés privées sont en train de faire réapparaître une lutte de classes. On croyait que le phénomène s'était beaucoup atténué. On voit maintenant se répandre la crainte, la suspicion et la confrontation. Les gouvernements ont leur part de responsabilité en laissant s'accréditer l'impression qu'entre politique et affaires, il y a plus que collaboration, il y a collusion. ♦

Le bonheur, la société québécoise et la mondialisation

.....

Yvon Savoie¹

Au cours d'un séminaire de maîtrise organisé à l'UQAM par le professeur Jean-Marc Piotte à l'hiver 2000, nous fûmes conviés, mes condisciples et moi, à réfléchir sur la notion de bonheur, non seulement à sa variante individuelle, mais aussi au bonheur de la collectivité. C'est à ce thème particulier que j'aimerais amener les lecteurs de la revue à réfléchir avec moi sur ce qui constituerait pour le Québec un projet de société qui soit à la fois stimulant et réaliste. Ainsi donc, dans ce court texte, je présenterai la réponse que j'ai offerte à M. Piotte concernant le bonheur de la communauté, communauté étant entendue comme l'ensemble des citoyens de la société québécoise. Il me semble d'autant plus pertinent que je présente le fruit de ma réflexion que les principaux thèmes que j'y aborde n'ont en rien perdu de leur importance depuis.

.....
1. L'auteur a étudié à la maîtrise en science politique à l'UQAM.

La question politique : comment organiser la société pour assurer le bonheur de la communauté ?

Vivant au pays du Québec, un pays qui soit dit en passant n'a rien à envier « au plus meilleur pays du monde »², tant il est vrai qu'il fait bon y vivre, je me suis demandé quel idéal a bien pu en guider l'édification ? Ne pouvant, du haut de l'histoire, établir avec certitude une réponse satisfaisante à cette question, je me risque à avancer l'hypothèse que s'il fait bon vivre au Québec, c'est que, collectivement, par l'entremise de leurs institutions sociales et politiques, les Québécois se sont donné les moyens d'agir collectivement afin de favoriser l'établissement d'une certaine justice sociale, cette dernière étant un élément fondamental à la cohésion sociale. En ce sens, elle vient pallier à l'effritement des formes traditionnelles de solidarité qui se trouvaient au centre de toute l'organisation sociale pré-industrielle.

Dans le but de répondre, plus spécifiquement, à la question politique, je prendrai comme prémisse de départ que la société québécoise constitue déjà une société qui favorise le bonheur de la communauté, tant il est vrai qu'elle est organisée de manière à favoriser le Bien commun, tel qu'on peut l'appréhender dans l'idéal de justice sociale. Ainsi, cette valeur sociale sera au centre de toute mon argumentation. En premier lieu, je montrerai comment, historiquement, la nation a, au Québec³, favorisé l'établissement d'une certaine justice sociale. En second lieu je tenterai de

2. On comprendra que je fais ici allusion aux propos de Jean Chrétien...

3. Alors que je présenterai des solutions pour pallier aux problèmes présentés, je traiterai du cas du Québec en faisant abstraction des problèmes constitutionnels actuels, considérant le Québec comme une nation d'ores et déjà souveraine. On m'excusera cet écart de conduite, car n'ayant qu'une quinzaine de pages pour faire valoir mon propos, je ne vois pas comment je pourrais traiter de la question du Québec, alors même que nous tergiversons collectivement sur elle depuis fort longtemps. Ce faisant, il me semble que la réflexion à laquelle je me livre ici ne perd en rien de son acuité pour autant.

dégager les conditions qui font qu'actuellement cet héritage demeure difficile à défendre. Et enfin, j'envisagerai différents scénarios qui pourraient probablement favoriser un maintien des éléments qui produisent les conditions d'une certaine justice sociale au Québec, tout en présentant ce qui pourrait en constituer un approfondissement.

Pour ce faire, je placerai la société québécoise au centre de mon argumentation. Ainsi, j'aborderai, du point de vue de la nation, plusieurs thèmes dont : la régulation des rapports sociaux, le travail et la globalisation économique.

La nation québécoise et la mise en place des éléments favorisant une certaine justice sociale

Longtemps repliée sur elle-même, la nation québécoise se contentait d'assurer sa survie culturelle. C'est ce qu'elle fit sur une période, relativement longue, allant de l'Acte d'Union à la « Révolution tranquille ». Cette période, que le regretté Fernand Dumont désignait comme étant « l'hiver de la survivance⁴ », fut marquée par l'omniprésence de l'Église qui prenait en charge la sphère de la régulation des rapports sociaux. Ainsi, l'Église soignait, éduquait et distribuait l'aumône aux pauvres. Toutefois, plus le temps passait et plus il devenait évident que l'Église ne suffisait plus à la tâche, non seulement ses installations étaient désuètes, mais la qualité des services offerts dépendait, pour une large part, d'un financement étatique qui ne venait pas toujours.

Plus inquiétant encore, les Canadiens français étaient peu instruits, ils occupaient, pour la plupart, des emplois d'ouvriers non spécialisés, ils étaient relativement mal payés et se considéraient, plus souvent qu'autrement, comme étant nés pour un petit pain, le bon vin étant réservé au conquérant : l'Anglais ! Voilà la situation que

4. On retrouve cette belle métaphore dans de nombreux passages de son ouvrage *Genèse de la société québécoise* publié chez Boréal en 1993.

dépeindra et dénoncera, entre autres, Pierre Vallières dans *Nègres blancs d'Amérique*⁵, un essai pour le moins troublant.

Heureusement, la fin du duplessisme marqua un réel changement de cap à l'égard des politiques sociales, les Québécois entendaient alors devenir maîtres chez eux, ce qu'ils firent en investissant l'État québécois. Ainsi, l'État québécois devient un outil d'affirmation nationale au sens politique du terme, favorisant la prise en charge de l'économie par la majorité francophone. De même, à la révolution tranquille, l'État québécois reprendra ses droits et investira la régulation des rapports sociaux, favorisant ainsi une plus grande justice sociale par l'établissement de l'État-providence.

C'est donc par l'établissement de programmes sociaux universels que l'État a permis de mettre fin à une situation sociale où régnaient plusieurs inégalités en matière d'éducation, de santé et d'aide sociale, car la norme, alors que la régulation des rapports sociaux était dévolue au privé, n'était pas l'universalité des services, mais une dépendance des démunis à l'égard de la bonne volonté des riches et de l'Église. C'est donc, en quelque sorte, au règne de l'arbitraire que les programmes sociaux universels vont venir mettre un terme.

Ainsi, il n'est plus nécessaire d'être bien né ou de se destiner à l'épiscopat pour avoir droit à une éducation de qualité (du primaire à l'université), tout comme il n'est pas nécessaire d'être riche pour recevoir des soins de santé (assurance-maladie universelle). Plus encore, l'État instaure même, pour venir en aide aux démunis, l'aide sociale et différents programmes de soutien à la famille, tout en prônant, à la faveur des francophones, l'utilisation de l'État comme levier économique (Hydro-Québec, Caisse de dépôt et de placements...).

.....
5. Vallières, Pierre, *Nègres blancs d'Amérique*, Typo, 1994

Ce sont là de grandes réalisations qui ont permis la mise en place d'une certaine justice sociale, assurant les citoyens contre le « risque social » et favorisant, sur plusieurs plans, le bonheur de la communauté. Mais, de nos jours, ces réalisations collectives n'ont plus très bonne presse, leur coût étant jugé, dans l'optique de la globalisation économique et du néo-libéralisme, comme étant prohibitifs.

Les limites à la justice sociale : le néo-libéralisme, la globalisation économique et la précarisation du travail salarié.

S'il est indéniable que l'État-providence a favorisé la mise en place d'une certaine justice sociale, il n'en demeure pas moins que tous les États occidentaux, dont l'économie est de plus en plus intégrée mondialement, se sont retrouvés dans une situation pour le moins difficile dès le début des années 80. Aux prises avec des dépenses à la hausse et des revenus limités, l'État-providence se dirigeait tout droit vers la faillite⁶. Ainsi, avons-nous assisté, ces dernières années, du passage d'une régulation providentialiste, à la régulation néo-libérale, cette dernière forme de régulation des rapports sociaux étant singulièrement différente de la précédente et ce sur tous les plans.

Par exemple, au niveau économique, le néo-libéralisme prône le primat du marché, c'est l'ère de l'abolition des barrières tarifaires et de la déréglementation, voilà qui diffère grandement de la vision keynésienne de l'économie qui prévalait sous l'État-providence. En matière économique donc, le néo-libéralisme est le passage de l'interventionnisme de l'État dans l'économie nationale à une économie mondiale laissée aux seules lois du marché.

6. Pour une analyse plus poussée de cette réflexion : Rosanvallon, Pierre, *La crise de l'État-providence* Éditions du Seuil, 1981.

Un tel raisonnement, poussé à l'extrême, se retrouve, par exemple, dans l'Accord multilatéral sur l'investissement, cet accord visant non seulement une harmonisation des différentes politiques nationales en matière de régulation sur les investissements, mais une réelle subordination du politique à l'économique. C'est là un reproche qu'il est également possible d'adresser à l'A.L.É.N.A. ou à l'éventuelle Z.L.É.A.⁷. J'emploie le terme reproche, car ce qui est contenu en germe dans ces accords, c'est la soumission du politique à l'économique, allant même jusqu'à priver les États signataires de leur souveraineté aux mains d'instances d'arbitrage indépendantes et vides de toute légitimité politique; nous reviendrons sur ce problème à la section suivante (nous le désignerons comme le problème de légitimité politique⁸). En fait, on peut dire que ce à quoi renoncent les États signataires dans de tels accords, c'est à la possibilité de porter un regard rationnel sur les affaires humaines, laissant à la sphère économique toute la place. C'est cette même logique qui fait que les transactions financières et le commerce intra-firme⁹ des multinationales se trouvent libres de toute taxation, donc de toute redistribution.

7. Par exemple, le gouvernement du Canada s'est trouvé à devoir verser une indemnité à Ethyl corporation, car une législation qu'il avait adoptée a eu comme conséquence d'interdire l'additif à essence que produisait cette corporation. Arguant que cette loi contrevenait à une clause de l'ALÉNA, Ethyl corp. a obtenu gain de cause devant l'instance chargée d'arbitrer les différends et elle a touché une compensation financière du gouvernement canadien.
8. C'est ce qui ressort d'une analyse que le sociologue Éric Pineault a produite dans le livre *Le monde enchaîné*. Il montre comment, par l'établissement d'une jurisprudence, à même l'organisme chargé d'arbitrer les différends opposant les investisseurs et les États, c'est la possibilité d'agir politiquement qui se trouve bloquée. Les États n'étant plus que les garants de la mise en place des conditions permettant une optimisation du rendement des investissements, alors que toute action politique pouvant être jugée discriminante à l'égard des investisseurs est appelé à disparaître. C'est le cas, par exemple, de toute une panoplie de programmes de subventions visant à développer ou favoriser des industries locales.
9. Pour prendre la mesure de toute l'importance que représente le commerce intra-firme de nos jours voir: Chesnais, François, *La mondialisation du capital*, Syros, 1994.

Ces derniers éléments me semblent, eux aussi problématiques car l'économie, laissée à elle-même, ne favorise en rien une redistribution équitable de la richesse, telle que le font, par exemple, les programmes sociaux nationaux. En fait, ce sera là le deuxième problème auquel nous tâcherons de répondre à la section suivante, c'est ce que nous appellerons le problème de la mondialisation ou de la globalisation économique.

Parallèlement à cela, il se trouve qu'une autre réalité s'ajoute au problème de la redistribution de la richesse, redistribution de la richesse qui demeure essentielle à la survie des programmes sociaux, alors que nous voyons ceux-ci comme étant à la base de l'édifice de justice sociale que nous plaçons au centre du bonheur de la communauté, soit le fait que le travail soit plus rare et qu'il soit de plus en plus précaire.

En fait, c'est par la taxation du travail salarié que passe la plus grande partie de la redistribution de la richesse actuellement. Jusqu'à maintenant, il semble que cela n'a pas trop causé de problèmes. Toutefois, avec les avancées techniques, la production augmentera sans avoir recours à une main-d'œuvre abondante. On peut même avancer l'hypothèse que le travail sera, dans un proche avenir, de plus en plus rare et de plus en plus précaire, l'idée de plein emploi n'apparaissant plus que comme une chimère, certains annonçant même la *fin du travail*¹⁰. Le travail étant essentiel à la survie des citoyens, il faut donc, étant donné sa rareté, lui trouver un substitut en matière d'appropriation de revenus. Voilà le troisième problème que nous aborderons à la section suivante, c'est ce que nous appellerons le problème de la rareté et de la « précarisation » du travail.

Enfin, revenant au néo-libéralisme, il me semble que ce discours peut lui-même être considéré comme une menace

.....
10. C'est là le titre d'un ouvrage de Jeremy Rifkin publié aux Éditions du Boréal en 1997.

pour la justice sociale. Cela est manifeste par son discours éthique qui prône un individualisme délié de toute solidarité et, axé sur la performance, l'excellence et la compétitivité, alors que tout ce qui est politique est présenté comme une entrave à la bonne marche de l'économie.

Plus encore, le discours néo-libéral se présente comme le triomphe de la vérité historique¹¹ qu'est le libéralisme, alors qu'il n'est, lui aussi, qu'une idéologie, idéologie qui prône le tout au marché, le tout à l'économique. On comprendra qu'ainsi présenté, il soit difficile de se positionner en faux contre ce discours dominant et cela semble le lieu d'un problème. C'est là le quatrième problème que nous aborderons à la section suivante, nous le désignerons comme le problème du fatalisme ambiant.

Pour favoriser la justice sociale : une réponse aux problèmes de la légitimité politique, de la mondialisation, de la « précarisation du travail » et du fatalisme ambiant

Le problème de la légitimité politique

Actuellement, la signature des différents accords économiques (qu'ils portent sur le commerce ou sur les transactions financières) a consisté, pour l'essentiel, à favoriser une plus grande libéralisation des échanges, limitant la souveraineté des États en matière économique. Cela s'est manifesté par la création d'instances supranationales en lesquelles sont arbitrés les différends de nature économique, le tout en ne considérant que l'accord en lui-même et cela sans considération ou subordination de l'économique au politique, comme c'était le cas alors que les économies étaient, essentiellement, nationales.

.....
11. C'est là une thèse que soutient, par exemple, Francis Fukuyama dans son livre intitulé : *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion, 1992.

Comme les différents États nationaux demeurent le lieu du politique, il me semble que des accords de type économique **devraient** se limiter à l'abolition des barrières tarifaires, laissant le champ libre aux États nationaux dans l'exercice de leur souveraineté en d'autres sphères d'activités. Ainsi, il me semble que l'économique, en voulant se substituer au politique, se mêle de ce qui ne le regarde pas. En quelque sorte, l'action politique souffre d'une pollution par l'économique. Ainsi, il me semble politiquement suicidaire d'accorder des droits spéciaux aux investisseurs, tel qu'il en était convenu dans l'A.M.I. Donc, au choix politique de saborder leur souveraineté, il me semble que les États nationaux doivent substituer celui de la conserver, limitant les accords commerciaux à la simple abolition des barrières tarifaires.

Le problème de la globalisation économique

Par la globalisation économique, on a assisté à l'apparition de nombreuses multinationales dont le volume des transactions intra-firmes dépasse largement le P.I.B. de plusieurs pays du monde. À cette nouvelle réalité économique, il serait appréciable d'imposer un contrepoids politique pouvant accaparer une juste part de cette richesse. Cette dernière pourrait ainsi être redistribuée équitablement. Voilà ce que contient en germe le mécanisme de taxation des transactions financières que proposent les défenseurs du projet de « taxe Tobbin ». La mise en place d'un tel mécanisme, sous l'égide d'un pouvoir multinational comme l'O.N.U., pourrait permettre la réalisation d'une redistribution de cette richesse qui, pour le moment, échappe à tous les pouvoirs de taxation nationaux.

Par exemple, cette richesse pourrait être redistribuée au prorata du poids démographique des différents pays, tout en insistant pour que l'argent ainsi obtenu œuvre à la mise en place de programmes sociaux. Afin de s'en assurer, une clause pourrait indiquer qu'en cas d'investissement ne ren-

contrant pas les critères de ce qui constitue un programme social, l'État fautif se verrait perdre le montant auquel il a normalement droit pour une période prédéterminée.

Bien sûr le Québec recevrait sa part et il pourrait l'investir dans les programmes sociaux en place sur son territoire. Voilà qui contribuerait à une mise en place d'une plus grande justice sociale, amenant les fruits de la globalisation économique à œuvrer à l'édification d'un regard rationnel sur le déroulement des affaires humaines. Plus encore, les pays riches pourraient sans doute renoncer à une bonne part des recettes ainsi récoltées afin de favoriser une solution aux problèmes criants de la pollution et de la faim dans le monde.

Cela dit, il me semble que le Québec, de par son insertion dans l'économie mondialisée, n'est pas en reste et qu'il peut considérer qu'il retire plus de bénéfices des accords internationaux qu'il n'en retire de conséquences négatives. Par exemple on sait qu'un retrait pur et simple de l'ALÉNA serait catastrophique au niveau économique, le Québec exportant à l'étranger plus de 80 % de tout ce qu'il produit. Ainsi, plutôt que de prêcher l'isolationnisme économique, il faut me semble-t-il jouer le jeu de la mondialisation des échanges, tout en préservant une large part de souveraineté nationale en limitant de tels accords à la disparition des barrières tarifaires. Je pense qu'il en va de la possibilité de garder nos programmes sociaux, une bonne santé économique étant nécessaire afin de redistribuer la richesse, bien que celle-ci se fasse sur un mode national plutôt que global, laissant tout de même de la place pour un projet politique qui soit national. En un mot, je considère qu'une bonne insertion dans la mondialisation est nécessaire et qu'il en va même de la possibilité d'agir sur le plan national.

Le problème de la rareté et de la « précarisation » du travail

Comme il a été mentionné auparavant, le travail se fait de plus en plus rare et de plus en plus précaire. Comme il constitue la principale source de revenus des ménages, il me semble qu'il en va d'une certaine justice sociale de réagir à cette situation. Premièrement, il me semble que l'État devrait légiférer afin de limiter le temps de travail à 35 heures par semaine. Ce faisant, un certain nombre d'emplois seraient créés, car les Québécois travaillent plus de 40 heures par semaine en moyenne. Cependant, il faut être conscient qu'une telle législation ne réglerait pas complètement le problème du manque de travail. Plus encore, si le travail se fait de plus en plus rare, il se fait aussi de plus en plus précaire. Il en découle qu'un nombre important de travailleurs occupent des postes à temps partiel et sur appel. Ainsi, il me semble que la loi sur l'assurance-emploi devrait être revue, de manière à favoriser, pour les personnes qui acceptent un emploi à temps partiel, un supplément de revenu. Il me semble que, dans la même logique, on devrait permettre le travail à temps partiel pour les assistés sociaux. Voilà qui les ramènerait sur le marché du travail et pourrait faire en sorte de les sortir du cercle de la pauvreté. Pour être efficaces et invitantes, de telles mesures ne doivent pas pénaliser démesurément les assistés sociaux qui désirent travailler à temps partiel. Car, s'il est indéniable que l'emploi à temps plein est de plus en plus rare, les besoins demeurent les mêmes et un emploi à temps partiel ne peut suffire à nourrir une famille. Ainsi, de nombreux assistés sociaux n'ont-ils pas les moyens de travailler à temps partiel si on leur coupe démesurément leur chèque d'aide sociale. Il faut donc revoir l'aide sociale et l'assurance-emploi afin que ces programmes répondent à la nouvelle réalité du marché du travail. De plus, comme la caisse d'assurance-emploi enregistre des surplus records, il me semble que ce sont là des changements que nous avons collectivement les moyens de nous payer. Il pourrait en

découler qu'une part importante des pauvres puissent manger à leur faim, voilà qui n'est pas trop demander dans un pays riche comme le nôtre.

De manière plus utopique, il serait peut-être souhaitable d'envisager la création d'un revenu de citoyenneté. Certains, dont Michel Chartrand¹², pensent qu'une telle politique pourrait avantageusement remplacer l'aide sociale et toute la panoplie de petits programmes de soutien à la famille (allocations familiales, remboursement de T.P.S. etc.), tout en ne représentant pas un coût excessif pour le trésor public. Cependant, bien qu'intéressante, il me semble que cette idée n'est pas réaliste actuellement, il faudra peut-être attendre que le travail salarié soit encore plus rare pour qu'une volonté politique se manifeste à cet égard. Il demeure toutefois qu'une telle idée, si elle favorise un revenu décent et non pas un minimum vital¹³, va dans le sens d'un approfondissement de l'idéal d'une plus grande justice sociale.

Le problème du fatalisme ambiant

Parlant du néo-libéralisme, j'évoquais la question du fatalisme qui prévaut à l'égard de celui-ci. À en entendre certains, le néo-libéralisme serait le seul mode de régulation des rapports sociaux qui soit viable. Plus encore, le néo-libéralisme et ses dogmes (le tout au marché et les valeurs individualistes de la compétitivité, de la performance etc.) constitueraient le triomphe d'une certaine vérité historique.

.....
12. À cet effet, on peut consulter: Bernard, Michel et Chartrand Michel, Le revenu de citoyenneté un projet pour le Québec, in *L'Action nationale*, janvier 2000.

13. Je tiens à préciser que le revenu de citoyenneté est défendu par des gens de tous les horizons politiques. Ainsi, cette politique n'est pas bonne ou mauvaise en soi, mais dépend grandement de la manière qu'elle se présente. Elle peut constituer une amélioration réelle de la qualité de vie, comme elle peut, dans sa version « minimaliste », approfondir les inégalités sociales, il y a donc lieu d'être vigilant à cet effet.

Je pense que ceux qui font la promotion de telles idées, bien qu'ils soient très nombreux, ont tout faux. Le néolibéralisme est un choix politique parmi d'autres et il faut se le répéter. Il me semble que c'est là le premier pas qui pourrait mener à des alternatives politiques ressemblant à celles que j'ai présentées à la dernière partie de ce texte. En ce sens, il me semble que les intellectuels doivent se faire entendre, s'impliquer dans les affaires de la cité. C'est ce qu'ont fait plusieurs d'entre eux en dénonçant l'A.M.I. C'est ce que font tous ceux qui utilisent les tribunes pour se faire entendre. C'est ce que nous pourrions faire en utilisant intelligemment le réseau Internet, produisant des sites dénonçant le « tout à l'économique » et suggérant des alternatives viables.

Enfin, je tenais simplement à dire, un peu naïvement il est vrai, que la circulation des idées alternatives au néolibéralisme constitue le premier pas vers une mise en marche d'une véritable alternative politique. En attendant, soyons vigilants, tâchons de préserver l'héritage que la Révolution tranquille nous a légué, il en va de la survie de ce qui constitue depuis une quarantaine d'années « le filet social », garant de la justice sociale au Québec. Qui veut renoncer à être soigné, éduqué et protégé contre les incongruités du marché du travail, alors même que cela ne profiterait qu'aux riches ?

Conclusion

Par cette réflexion, j'ai voulu montrer comment une certaine justice sociale est essentielle au bonheur de la communauté, un bonheur rendu possible par la solidarité des citoyens qui la constitue. Plus encore, je pense que c'est par la présence d'une forme de justice sociale qu'il a été donné au plus grand nombre de pouvoir se réaliser. En ce sens, une école accessible du primaire à l'université a constitué le maillon de ce qui a permis au peuple québécois

de devenir l'un des plus instruits en Occident, alors que la situation de nos ancêtres était trop souvent celle de porteurs d'eau. Voilà un progrès qui n'aurait pu être possible sans les institutions sociales que le Québec s'est données, ce qui montre que la poursuite d'intérêts individuels (améliorer son sort par l'instruction) n'implique pas nécessairement le rejet de la communauté qui nous a vus naître et qui nous verra grandir. Ainsi, contribuons-nous à la communauté par, entre autres, nos taxes et nos impôts, mais celle-ci nous le rend bien : elle éduque ceux qui le veulent, soigne ceux qui en ont besoin et assure, d'une manière relativement efficace, que les sans-emploi ne meurent pas de faim.

Toutefois, pour préserver un tel héritage, les Québécois devront, pour eux-mêmes, prendre les moyens de se distinguer des courants dominants ou nous observons que « les gouvernements abandonnent partout de larges champs de compétence... »¹⁴ Et si la première étape pour nous permettre un tel exercice consistait à faire la souveraineté du Québec ? ◇

.....
14. Propos tenus par Dorval Brunelle alors qu'il est interviewé par Michel Bélair pour le magazine *Réseau*, Printemps 2001.

La démocratie : première condition d'une mondialisation plus humaine

.....

Yves Rocheleau¹

Avec la cessation annoncée des activités de *Fruit of the Loom* à Trois-Rivières, notre région subira un dur coup économique et les répercussions d'un tel événement auront une portée qui ira bien au-delà des considérations strictement économiques, puisque les revenus qui ne seront plus générés auront de sérieux impacts sur le plan social. Cela est particulièrement vrai ici puisque la grande majorité des travailleurs sont des femmes, souvent à la tête de familles monoparentales et grandes victimes de la précarité de l'emploi. S'il est impératif de tenter de trouver une solution concrète dans l'immédiat, il m'apparaît évident, par ailleurs, qu'il faille situer un tel événement dans un contexte plus global, celui de la mondialisation du commerce.

Cette fermeture inattendue arrive au lendemain du Sommet des Amériques qui portait principalement sur la création d'une Zone de libre-échange des Amériques

.....

1. Député fédéral de Trois-Rivières, Porte-parole du Bloc québécois en matière d'Affaires étrangères (Amérique latine et Afrique).

(ZLÉA), projet qui est au cœur des enjeux relatifs à la mondialisation. Les faibles salaires et les conditions de travail prévalant en Amérique centrale auraient rendu non-compétitives les opérations de l'usine de Trois-Rivières. On ne saurait trouver exemple plus flagrant de la légitimité des craintes évoquées par plusieurs quant à la création d'une ZLÉA et aux impacts négatifs de la mondialisation.

Il ne faut pas cependant précipiter nos conclusions dans le sens d'une condamnation sans nuance de la mondialisation. Nous devons plutôt nous interroger, de façon critique, sur la nature de l'expansion du commerce qui se dessine et qui fait l'objet d'une prise de conscience accélérée, notamment depuis Seattle où l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est vue opposer une résistance farouche à son modèle décisionnel et structurel.

Un modèle qui profite d'un déficit démocratique qui a comme effet principal d'affaiblir considérablement le pouvoir des citoyens-électeurs en assujettissant les États tant aux règles transnationales, qu'à leurs grands bénéficiaires, les entreprises transnationales. Carence démocratique encouragée par l'incurie de certains gouvernements. Au Canada, par exemple, le gouvernement n'a pas à obtenir l'approbation du Parlement et des élus du peuple pour décréter la mise en place d'un traité commercial international (il est à noter toutefois que l'Assemblée nationale aura désormais à se prononcer avant qu'un traité ait force de loi ou de reconnaissance au Québec).

Ainsi, le processus de prise de décision, tant par les instances gouvernementales que par les organismes transnationaux comme l'OMC, doit faire l'objet d'une révision et d'un renforcement démocratiques. Sans que la consolidation de la dimension démocratique garantisse la prévention de fermetures d'usines comme celle de *Fruit of the Loom*, elle rendrait possible la mise en place de mesures qui pourraient contribuer à pallier aux vicissitudes inhérentes à une économie de type capitaliste dans un contexte néo-libéral.

Un premier exemple : l'idée d'une « taxe Tobin » (du nom d'un économiste américain) sur les transactions financières – dont la grande majorité, strictement spéculative, ne produit ni biens, ni services – qui contribuerait d'une part, à dissuader l'exécution de transactions ayant comme effet de déstabiliser les monnaies nationales et d'autre part, la création d'un fonds dédié au développement des pays les plus pauvres, renforçant du coup la stabilité économique des pays et le développement d'entreprises locales.

Un second exemple : l'enchâssement obligatoire, au sein des accords de libre-échange, de clauses favorisant le nivellement vers le haut des conditions de travail plutôt que le nivellement vers le bas encouragé par l'actuelle absence de normes et de réglementations. Clauses qui pourraient prévoir une augmentation graduelle des salaires prévalant en Amérique du Sud jusqu'à l'atteinte éventuelle d'un niveau similaire au nôtre et l'obtention immédiate du droit à la syndicalisation.

Un troisième exemple : explorer la possibilité d'imposer aux entreprises qui plient bagage pour aller là où les coûts de production sont plus avantageux, une amélioration accélérée des conditions de travail là-bas, rendant dès lors la fuite vers l'hémisphère sud moins attrayante.

Toutes ces mesures ne seraient réalisables et opérationnelles qu'à la condition qu'elles bénéficient d'une application et d'un renforcement législatif international dans le cadre d'un renouvellement démocratique. Cela, afin que le pouvoir politique (l'intérêt public) réaffirme ses droits et sa prédominance sur le pouvoir économique (l'intérêt privé). J'en appelle donc à la mobilisation de la population et de ses représentants en ce sens. ♦

L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu
le temps
de se donner
un pays,
il importe
de savoir
ce que nous
en ferons.*

L'Action nationale
a accompagné
le Québec
tout au long
de ce siècle.
Elle apporte
à nouveau
une pièce majeure
dans la patiente
construction de
notre projet collectif.



La CSN salue
cette initiative
qui contribue
à la qualité
de nos débats.

Pour un régime de protection des boisés privés

.....

Bertrand Harvey

*La forêt est une richesse initiale qu'il ne faut pas gaspiller.
Il importe d'en comprendre la valeur, de savoir comment
elle se renouvelle et dans quelle proportion elle s'en va.*

Esdras Minville

La forêt est une richesse qui ne nous est que prêtée, une richesse que nous ne devons ni dilapider ni piller car elle ne nous appartient pas. Les forêts, ces poumons de la terre, peuvent être exploitées de façon rationnelle. Mais elles doivent être impérativement préservées pour nos enfants et les enfants de nos enfants. Nous sommes nombreux qui déjà tentons de le faire avec les petits moyens qui sont les nôtres. Mais nous travaillons sans avoir l'assurance que nos efforts seront respectés dans l'avenir. Il faut se donner collectivement les moyens de pérenniser les forêts que nous aidons à reconstruire et développer. L'État doit jouer son rôle et nous aider à mettre en place les dispositifs législatifs et réglementaires qui permettront de préserver et mettre en

valeur le patrimoine forestier que les particuliers s'efforcent de léguer aux générations futures.

Actuellement, de nombreux propriétaires aménagent des boisés, plus ou moins étendus, comme loisir durant leurs fins de semaine, leurs vacances ou encore pour occuper leur retraite. Ils investissent argent et énergie dans le seul intérêt d'aménager et de voir grandir une forêt. Ils n'en tireront souvent aucun bénéfice financier. Leur intérêt est véritablement d'accompagner la nature dans son développement, d'aménager un bien dont la beauté et la valeur ne peuvent que croître. Ils travaillent, pour ainsi dire, pour la beauté de la chose. Cela n'exclut évidemment pas que les forêts qu'ils aménagent puissent un jour être exploitées. Mais, disons, leur souci premier est d'abord de s'assurer que la forêt puisse se rendre à maturité et que les conditions d'exploitation éventuelle ne viennent pas ruiner leur travail et anéantir le patrimoine forestier qu'ils auront légué et qui devrait continuer de bénéficier à la collectivité tout en pouvant servir les intérêts particuliers d'exploitants responsables.

Aucun régime ne permet à ces propriétaires d'être assurés de la préservation de ce patrimoine forestier. Ce qui a généralement mis des années à croître grâce à un laborieux travail d'aménagement peut être anéanti en quelques jours par un spéculateur. Une forêt chérie et entretenue pendant des décennies peut ainsi devenir une simple occasion de profit à court terme. Rasée, elle aura servi à satisfaire la cupidité, sans la moindre vision d'avenir.

Le cycle de vie de la forêt étant beaucoup plus long que l'espérance de vie humaine, il est nécessaire de se donner les moyens d'agir au-delà de la vie des individus. Il revient à l'État d'intervenir et de faire en sorte que soit protégé à long terme cet incomparable patrimoine. Il faudrait instaurer un régime qui permette, sur demande du propriétaire, que soit donné à son boisé le statut de réserve forestière. Ce statut garantirait une exploitation contrôlée dans un objec-

tif général de conservation et d'amélioration des boisés inscrits au régime. Ces boisés ne pourraient plus faire l'objet d'exploitation abusive ou de coupes à blanc. Enfin, ce statut de réserve forestière ne pourrait pas être révoqué par les propriétaires ultérieurs. Étant un régime volontaire, ce régime serait l'expression de l'attachement de ceux et celles qui y adhèreraient à des valeurs de solidarité et de responsabilité sociale et écologique. En acceptant de grever leurs propriétés d'une obligation intergénérationnelle dont l'État se ferait le fiduciaire, ces propriétaires – qui pourraient également être des personnes morales (OSBL, coopératives, fondations, etc) – donneraient une forme nouvelle à la conciliation des vocations économique et environnementale de l'exploitation d'une ressource renouvelable.

Un tel régime permettrait aux propriétaires actuels d'être assurés de bâtir pour l'avenir, de laisser au pays un patrimoine qui permettra aux générations futures d'espérer une meilleure qualité de vie et une plus grande prospérité. L'État trouverait dans son rôle de gardien de cette immense ressource renouvelable située sur le domaine privé, un prolongement de ses responsabilités de fiduciaire de la forêt du domaine public. Un tel modèle, loin d'être utopique, serait socialement souhaitable, économiquement rentable et instauré dans l'intérêt de l'ensemble de la société québécoise. Enfin, il constituerait un geste tangible en vue d'honorer la mémoire et de prolonger l'œuvre des bâtisseurs de pays.

En plus d'être le poumon de la terre, la forêt est aussi l'économe qui distribue judicieusement cette eau qui préside à tout ce qui vit sur terre. Je cite à ce propos les propos de M. Alain Borgognon (*Le Devoir*, 31 octobre 1998) : « Nos réserves en eau potable se raréfient ! Or justement, la forêt est une sorte d'éponge qui sert à emmagasiner l'eau de pluie dans les nappes souterraines. S'il pleut dru durant une heure, un hectare de forêt récemment dévasté par une coupe à blanc ne pourra emmagasiner que 5000 gallons d'eau. Un hectare de forêt recouvert de petits arbres et de buissons pourra en emmagasiner 25 000 gallons. Une forêt mature emmagasinera 100 000 gallons sous terre. Or ce sont justement ces nappes souterraines qui alimentent les réservoirs des villes voisines. »

La langue française au Québec : de la défensive à l'affirmation

.....

*Claude Bariteau*¹

Introduction

Monsieur le président, mesdames et messieurs les commissaires, en acceptant de me présenter devant vous, il m'est venu à l'esprit de faire valoir différemment mes arguments², non pour mieux vous convaincre, plutôt pour attirer votre attention sur l'importance du contexte politique lorsqu'il s'agit de la langue française au Québec.

Pourquoi cibler le contexte politique? Pour au moins quatre raisons. La première: la législation en matière de langue au Québec à la Révolution tranquille comme assise principale. La deuxième: les lois linguistiques furent le fait de partis politiques ayant des visées différentes sur l'avenir du Québec. La troisième: l'analyse des progrès et des reculs

-
1. Anthropologue, Université Laval. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec
 2. Voir Claude Bariteau, *Québec, le 18 septembre 2001*, Montréal, Québec/Amérique, 1998; et « Langue et dynamique identitaire au Québec », in Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec*, Montréal, Fides et Les Publications du Québec, 2000, pp. 357-361.

ont pour base ce qui existait avant la législation, notamment celle de la Loi 101, et ce qui transparait depuis, deux temps qui renvoient à des contextes politiques particuliers³. La quatrième : l'absence d'un référent politique important, l'existence du Québec comme pays indépendant de langue publique et commune française, pour jauger l'écart entre les intentions du législateur et la situation actuelle.

Sans la prise en compte des contextes politiques, faire écho à l'état de la langue française est une aventure dont on sait à peu près ce qui ressortira : des témoignages illustrant tantôt des progrès⁴, tantôt des reculs de cette langue à l'intérieur du Canada ; des plaidoyers sur sa qualité et sur la nécessité, mondialisation oblige, de composer avec la *lingua franca* qu'est l'anglais ; des suggestions pour pénétrer de nouveaux champs, notamment ceux du travail et des moyens de communication ; des revendications pour renforcer ce qu'ont atténué les jugements de la Cour suprême au nom des intérêts supérieurs du Québec ; etc. En somme, des propos prennant pour acquis que les francophones du Québec constituent une nation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord mais majoritaire au Québec, ce dernier qualificatif ne changeant aucunement le véritable statut du Québec au Canada. Somme toute, des propos qui inciteront les commissaires à proposer des recommandations qui risquent de négliger le domaine politique.

Une telle façon d'aborder la question de la langue au Québec a le défaut de l'enfermer dans un double discours, celui des droits collectifs auxquels prétendent les promo-

3. Le premier est celui d'un réveil majeur au Québec, le second, plutôt une phase marquée par la construction nationale canadienne dans un univers d'ouverture internationale qui s'est accentuée après 1989. D'ailleurs, sous cet angle, il faudrait une quadruple comparaison : a) avant les Lois 22 et 101 ; b) après la Loi 101 ; c) depuis l'intégration de la « clause Canada » dans la Constitution canadienne ; et d) depuis la constitution de l'ALÉNA et l'accentuation de la mondialisation économique.

4. Voir la position développée par Marc V. Levine, *La reconquête de Montréal*, Montréal, vlb éditeur, 1997.

teurs de cette « minorité-majorité » nationale et celui des droits individuels émanant des détenteurs du pouvoir canadien et de leurs supporteurs au Québec. Chez ces derniers, on avancera qu'il y a eu des gains importants, ce qui est vrai. Pour eux, si le français au Québec est en touche, cela n'a rien à voir avec le Canada. Quant aux revendicateurs de droits, ils tenteront d'en justifier la pertinence en demandant une reconnaissance nationale de la part des détenteurs du pouvoir, ce qui, paradoxalement, implique la reconnaissance de l'autorité susceptible de répondre aux attentes exprimées.

Voilà pourquoi je considère important de montrer que cette façon de voir piège l'analyse de la situation comme l'écriture des recommandations que vous êtes invités à suggérer. Mon propos se présente en trois points. Le premier est un rappel des dessous politiques des lois linguistiques québécoises. Le second, un imaginaire de mon cru du Québec, devenu indépendant en 1980, avec le français comme langue publique. Le troisième, un regard critique de la situation actuelle, regard qui met en relief la « canadianisation » de la Loi 101. En conclusion, je rappelle qu'il n'y a que deux approches pour aborder la question de la langue française au Québec : celle des minorités nationales et celle émanant d'une nation politique reconnue sur la scène internationale.

I - Les visées de la loi 101

La Loi 101 fut précédée des Lois 63 et 22. Chacune d'elles émanait de partis politiques qui, à l'époque, avaient des visions différentes de l'avenir du Québec. Le premier, l'Union nationale (UN), en était venu à penser, sous la pression de parents allophones⁵, que le libre choix s'imposait en matière de langue d'enseignement. En 1968, ce

5. Voir Jean-Claude Robert, *La crise de Saint-Léonard*, in Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec*, Montréal, Fides et Les Publications du Québec, 2000, p. 244.

parti présenta la Loi 85, la retira, puis revint à la charge avec la Loi 63 peu après que le Canada eut consacré, par une loi sur ses langues officielles, le bilinguisme pancanadien. Un tollé venant des francophones secoua ce parti. Ce fut son chant du cygne pour n'avoir point compris la Révolution tranquille et s'être astreint à la vision canadienne en matière de langue.

Le Parti libéral du Québec (PLQ), dont le chef Jean Lesage empêcha, en 1961, la publication d'un livre blanc faisant du français la langue officielle du Québec, changea plus tard son fusil d'épaule. Devant les demandes pressantes du Mouvement du Québec français (MQF), Robert Bourassa, leur chef depuis 1970, fit adopter la Loi 22 en 1974. Sorte de riposte à la Loi canadienne des langues officielles, la Loi 22 répondait en partie aux attentes du MQF car elle institutionnalisait le bilinguisme⁶. Elle indisposa d'autres Québécois, en particulier des anglophones et des allophones puisque cette loi fit du français la langue officielle du Québec.

Le PLQ en paya le prix aux élections de 1976. Le Parti québécois (PQ), conscient des défauts de la Loi 22, voulut la resserrer en neutralisant ses objectifs opposés : la francisation du Québec et sa « bilinguisation⁷ ». Il fit adopter, en 1977, la Loi 101 connue sous le nom de Charte de la langue française. Un pas nouveau était franchi. Avec cette Loi fut promulguée l'idée de constituer au Québec une collectivité dont la langue française est le point de ralliement et de convergence venant consolider un vouloir vivre ensemble. Un espace public français en Amérique du Nord était créé et le français devint la pierre d'assise d'une société civique que tous les Québécois, indépendamment de leurs origines et de leurs cultures, étaient invités à construire.

6. Voir Jean-Claude Gémard, « Les grandes commissions d'enquête et les premières lois linguistiques », in Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec*, Montréal, Fides et Les Publications du Québec, 2000, pp. 247-253.

7. Jean-Claude Gémard, *op. cit.*, p. 252.

Sous cet angle, la Loi 101 diffère des lois antérieures. Pour y voir clair, une précision s'impose. Telle que rédigée en 1977, cette loi s'inscrivait dans la logique de la souveraineté des peuples alors que les Lois 63 et 22 avaient pour trame celle des minorités nationales. La première logique implique, selon Jean Yangoumalé⁸ dont je partage les idées sur ce point, d'adopter une démarche qui remet en cause l'intégrité territoriale de l'État souche. L'autre, celle des minorités nationales, exclut cela par définition. Il en découle, pour cet auteur, que « c'est par le statut auquel ils aspirent que les peuples se distinguent des minorités nationales⁹ ».

Sous cet angle, les Lois 63 et 22 cherchaient à aménager un *modus vivendi* présumé acceptable par la minorité francophone du Québec au sein du Canada. En créant un espace civique québécois différent de l'espace civique canadien, la Loi 101 débordait la logique des minorités nationales. Cela se comprend si on se rappelle que le PQ préconisait la souveraineté du Québec et une association avec le reste du Canada, ce qui impliquait une possible (ou éventuelle) modification du territoire canadien, aspect toutefois qui n'était pas clairement précisé dans son projet politique. En effet, l'association projetée pouvait aussi conduire à une révision du Canada un peu comme l'avait imaginée en 1864 Antoine-Aimé Dorion¹⁰.

Ces trois lois linguistiques renvoyaient donc à des visions politiques différentes. L'UN, dont le discours s'alimentait à la thèse des deux nations, prit pour acquis que les francophones privilégieraient le français comme langue d'enseignement. Fort de cette idée, ce parti se dit ouvert au choix, par les immigrants, de la langue d'enseignement de leurs enfants. Quant au PLQ, son approche s'inspirait de la

8. Jean Yangoumalé, « L'État et le droit d'autodétermination », *Le Monde diplomatique*, janvier 1992, p. 15.

9. Jean Yangoumalé, *op. cit.*, p. 15.

10. Voir Jean-Pierre Charbonneau, « Association Québec-Canada », *La Presse*, 13, 14 et 15-5-95, p. B-3.

thèse du rattrapage visant à corriger la situation des francophones du Québec, thèse qui servit de fondement à la Révolution tranquille mais dont le déploiement ne cherchait pas à déborder les assises constitutionnelles canadiennes. D'ailleurs, en matière de langue, la majorité des promoteurs de cette thèse s'inspiraient des recommandations des rapports Parent, Laurendeau-Dunton et Gendron. Avec le PQ et la Loi 101, la référence canadienne disparaissait au Québec et l'une des deux nations canadiennes, celle du peuple québécois étant ainsi définie, affirmait, avec la Loi 101, son autorité en matière de langue sur le territoire du Québec « dans le respect des minorités, de leurs langues et de leurs cultures¹¹ ».

La Loi 101 contenait tous les éléments d'une loi d'un État souverain. Décriée comme allant trop loin (comprendre ici qu'elle débordait les contraintes constitutionnelles du Québec), elle fut l'objet de critiques tant au Québec qu'au Canada. Le motif est le suivant : avec cette loi, les rapports de pouvoir étaient transformés au Québec. La minorité nationale du Québec se comportait telle une majorité nationale et les Anglo-Québécois, qui se considéraient depuis toujours membres de la majorité canadienne, devenaient une simple minorité. Il en découlait que les assises de la Constitution canadienne de 1867 étaient modifiées à la faveur d'un nouvel ordre linguistique au Québec présumé hors du contrôle canadien.

Voilà pourquoi la Loi 101 est devenue un enjeu majeur. Peu après sa promulgation, la Cour suprême dut se prononcer sur la constitutionnalité du chapitre III faisant du français la seule version officielle des lois et règlements adoptés au Québec. En 1979, les Québécois apprirent que la Charte de la langue française ne pouvait outrepasser les dispositions de la Loi constitutionnelle canadienne de

11. Guy Rocher, « La Charte de la langue française, ou Loi 101 (1977) », in Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec*, Montréal, Fides et Les Publications du Québec, 2000, p. 275.

1867. Du coup, les visées de la Loi 101 et le parti qui les avançait connurent leur première heure de vérité. Dans le Canada, le peuple québécois constituait une minorité et son gouvernement, un parlement subalterne. Aussi, ses lois linguistiques, tout comme ses autres lois, devaient s'inspirer de la logique des minorités nationales. Pour qu'il en soit autrement, il fallait, au préalable, que le peuple québécois s'affiche souverain et soit reconnu à ce titre sur la scène internationale. Ce point est très important.

II - La Loi 101 d'un pays, le Québec, reconnu depuis 1980

En 1980, le statut constitutionnel du Québec aurait pu changer. Le projet mis de l'avant fut rejeté. S'il avait reçu l'aval des Québécois, il aurait pu engendrer une modification du territoire canadien. Dans un tel cas, l'ordre linguistique au Québec aurait été celui de la Loi 101. Sans le dire ouvertement, toutes les analyses qui signalent les reculs de la Loi 101 sous la pression des jugements de la Cour suprême le font dans cette perspective. Aussi ai-je fait l'hypothèse que le Québec est devenu un pays membre à part entière des Nations unies en 1980 et j'ai jeté un coup d'œil sur la situation de la langue française au Québec.

Dans ce pays imaginé, le gouvernement du Québec est souverain, a autorité sur le territoire, s'assure de l'ordre interne, recueille tous les impôts et promulgue des lois dans le respect des règles internationales concernant les minorités. Par ailleurs, le Québec est présent sur la scène internationale par l'intermédiaire de l'ONU, des organismes auxquels il a choisi de s'associer et de son insertion dans l'environnement économique nord-américain qu'est l'ALÉNA dont il a été un membre fondateur.

Depuis que le Québec est un pays, son activité politique et économique n'est plus la même. Les querelles fédérales-provinciales sont choses du passé. Les décisions en matières

de santé, de main-d'œuvre, d'éducation, de développement régional, d'aides sociales, etc. sont prises au Québec. Les grandes orientations de la politique économique sont débattues au Parlement du Québec. Tout ce qui a trait aux communications relève du Québec comme relèvent du Québec la citoyenneté, la question autochtone, l'immigration, l'aménagement et la protection du territoire, l'armée, la monnaie, la Bourse de Montréal, etc. De plus, sur la scène internationale, les représentants du Québec font valoir les valeurs chères au peuple québécois : respect de la démocratie, promotion des droits sociaux, meilleure répartition de la richesse, protection de l'environnement, valorisation du droit des peuples à l'autodétermination, etc. En d'autres termes, le Québec est souverain et, comme tout autre pays, affiche ses préférences.

Donnée importante, Montréal s'affirme comme pôle majeur de la nouvelle économie. Des firmes de réputation internationale y ont pignon sur rue. Année après année, des colloques d'envergure internationale s'y tiennent sous l'égide des trois grandes universités (McGill et Concordia s'étant fusionnées), du gouvernement, des syndicats, des entreprises publiques et privées ainsi que des associations de citoyens dont le nombre ne cesse de croître. Sur la scène québécoise, les grands débats, qui se font en français, traitent des aménagements à l'ALÉNA pour minimiser le pouvoir des grandes corporations, de l'envoi de militaires québécois au Timor oriental, des conditions que doit poser le Québec pour sa participation à la Zone le libre-échange des Amériques (ZLÉA), des démarches du Québec pour rendre transparents le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) et en infléchir les politiques en faveur des pays en difficulté, la protection de l'environnement, la consolidation de la francophonie, notamment sur l'Internet, la valorisation et la promotion des cultures nationales en lien avec les pays européens, des ajustements au système parlementaire pour accentuer son caractère républicain, renforcer la participation des citoyens et aug-

menter la présence des femmes dans les postes politiques. Puis, les Jeux olympiques terminés, les Québécois ont le cœur à la fête. Plusieurs des leurs sont récipiendaires de nombreuses médailles. Par ailleurs, deux diplomates québécoises viennent de se voir confier un mandat de l'ONU pour faire la promotion des droits des femmes et les Québécois, nouvelle appellation de l'équipe montréalaise de hockey, connaissent un début de saison remarquable, ce qui n'est pas le cas des Canadiens d'Ottawa dont la vente est imminente.

Au Québec, somme toute, la langue, les fusions municipales et la santé sont des dossiers qui furent réglés en 1985. Ils ne demandent que des retouches. Par exemple, le français, langue parlée par plus de 99 % de la population, est la langue des délibérations publiques. Dans le réseau public d'enseignement, le français est la règle pour tous les immigrants qui, avant leur arrivée, en sont informés. La fréquentation des cégeps anglophones est à la baisse depuis que l'enseignement de l'anglais dans les institutions de langue française est le fait de Québécois anglophones recrutés à cette fin. Depuis 1995, plus de 85 % des Québécois s'expriment en deux langues et 60 % en trois langues. Chez les francophones, on note que l'anglais est maîtrisé par plus de 77 % d'entre eux, ce qui ressemble aux taux qu'on retrouve dans les pays nordiques. Dans 89 % des entreprises de moins de cinquante personnes, le français est la langue de travail. Enfin, l'affichage se fait en français dans le respect des minorités. Dans les aéroports, les hôtels et les restaurants du Grand Montréal, la langue anglaise et d'autres langues sont présentes mais une nette priorité va au français. Dans les territoires autochtones, les langues amérindiennes et inuit côtoient le français dans l'affichage. La même situation prévaut là où le nombre de Québécois de langue maternelle anglaise le justifie.

Le Québec est devenu un territoire français avec des citoyens de plus en plus polyglottes, ce qui n'a pas empêché l'éclosion, en langue française, de la production romanes-

que, le théâtre et la chanson. En fait, à l'intérieur du Québec, ça se passe en français et les Québécois qui travaillent au sein d'entreprises exportatrices maîtrisent, en plus du français, au moins deux des langues suivantes : l'anglais, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'allemand, etc. Par ailleurs, avec d'autres pays, le Québec a mis sur pied des revues savantes de langue française, la majorité d'entre elles ayant une version anglaise, ce qui favorise une insertion du français dans les débats scientifiques internationaux. Conscients de cela, plusieurs scientifiques de langue anglaise y publient les résultats de leurs travaux.

Alors, dans le dossier de la langue, les questions de fond ne sont pas le visage français du Québec, le taux de francisation des immigrants, la langue publique, celle du travail, l'étiquetage, le choix de la langue d'enseignement et les services de la fonction publique. Elles ont plutôt, comme point d'ancrage, l'espace francophone international et les nouvelles technologies de l'information et des communications. Et c'est pour cerner ces questions que le gouvernement du Québec, de concert avec d'autres pays de langue française dont la France, vient de créer la Commission Larose, du nom de son président. Son mandat est triple : 1) identifier des moyens en vue d'assurer une présence maximale de la langue dans l'espace international ; 2) faire le point sur les règles qui assureraient un usage en français de l'informatique dans le monde du travail ; et 3) analyser comment neutraliser les répercussions, dans les apprentissages de la langue française, d'une exposition à des technologies et à des messages qui promeuvent implicitement et explicitement la langue anglaise.

III - La « canadianisation » de la Loi 101 : ses conséquences

Mon film en couleur s'arrête ici. La Commission Larose a un autre mandat. Avec lui, se pose néanmoins une ques-

tion préalable : pourquoi devons-nous, vingt-trois ans après l'adoption de la Loi 101, revoir la question de la langue au Québec pour « dégager de nouveaux consensus et tracer des voies de solution renouvelées¹² » ? Le document de consultation mis au point pour cette commission fournit un éventail de réponses. La démographie, les nouvelles immigrations, l'impact de la mondialisation, les nouvelles technologies et la fragilité de la francophonie constitueraient des tendances lourdes. On les retrouve toutes dans le « Mot du président ». Mais sont-ce là les seules tendances lourdes ?

Je n'en suis pas certain. J'avoue ne pas comprendre le silence sur le fait que le Québec ne soit pas un pays souverain et le peu d'attention accordée au déploiement au Québec de la politique linguistique du gouvernement canadien. Sur le premier point, le document de consultation signale le contraire. Il y est dit que le Québec « n'est pas un cas unique, bien au contraire. Beaucoup d'autres pays ont adopté des politiques ou des dispositions d'ordre linguistique¹³ ». Un lecteur attentif peut comprendre que le Québec est un pays car il est comme les autres. Quant au deuxième, ce n'est qu'à la page 16 qu'on apprend qu'il y a des messages contradictoires véhiculés aux immigrants par les gouvernements du Canada et du Québec. Puis, plus rien. Pourtant, s'il est un facteur mis en relief par divers analystes¹⁴, c'est bien l'impact de la Constitution canadienne et des politiques linguistiques canadiennes sur la promotion du français au Québec.

.....
12. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, parlons-en*, Québec, 2000, p. 22.

13. *Idem*, p. 19.

14. Voir André Bernard, « Les répercussions sociales et politiques de la Loi 101 » in Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec*, Montréal, Fides et Les Publications du Québec, 2000, pp. 292-296 ; José Woerhling, « La Charte de la langue française : des ajustements juridiques », in *idem*, pp. 285-289. ; et Simon Langlois, « L'avenir de la langue française », in *idem*, pp. 430-438.

En rappelant cela, loin de moi l'idée de m'attarder aux amendements qui ont transformé la Loi 101. Je veux plutôt mettre en relief que l'encadrement de la Loi 101 par la Constitution canadienne en a fait une loi canadienne alors que le déploiement des politiques linguistiques du Canada, parce qu'il se joute à une pénétration du champ des compétences provinciales, favorise l'enracinement au Québec du modèle canadien de société et, avec lui, du bilinguisme institutionnel que préconisait la Loi 22. Voyons comment.

Comme je l'ai signalé, les premières modifications à la Loi 101 furent apportées au chapitre III dont le libellé fut déclaré incompatible avec l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. Cet article impose l'anglais et le français dans la rédaction des lois et des documents émanant du Parlement du Québec et permet l'utilisation de l'anglais sans restriction dans les procédures écrites, les plaidoyers, les tribunaux et les débats parlementaires. Selon José Woehrling, en se prononçant sur ce point, la Cour suprême en a profité pour élargir l'obligation de bilinguisme au Québec « à la législation déléguée (règlement) et aux tribunaux administratifs¹⁵ ». C'est d'ailleurs ce qui a incité l'Assemblée nationale à modifier, en 1986, sous un gouvernement du PLQ toujours favorable au bilinguisme institutionnel, la Loi sur les services de santé et les services sociaux et à inviter l'Office de la langue française à identifier les établissements québécois devant fournir leurs services aux personnes d'expression anglaise.

La Loi constitutionnelle de 1867 n'avait aucune emprise pour contrer les articles sur la langue d'enseignement et l'affichage de la Loi 101. Il fallut l'amender pour forcer le gouvernement du Québec à adopter la conception canadienne en ces matières. Concernant la langue, on inséra, dans la Charte canadienne des droits et libertés, des articles rendant inopérant l'article 73, la « clause Québec », de la

.....
15. José Woehrling, *op. cit.*, p. 287.

Loi 101. Au sujet de l'affichage, qui comprend la publicité commerciale et les raisons sociales, c'est l'insertion de la Charte canadienne des droits et libertés dans la Constitution de 1982, notamment la priorité accordée à la liberté d'expression et aux droits individuels, qui permit à la Cour suprême de déclarer abusif l'usage exclusif du français. Mieux, bien que l'Assemblée nationale eut soustrait temporairement les articles sur l'affichage de l'application de la Charte des droits et des libertés de la personne du Québec, cette cour y recourut pour étayer son jugement.

Tout cela se fit rétroactivement. Depuis, la Loi 101, d'affirmative qu'elle était, est vouée à la défense du français au Québec. Cette idée de défense, reprise récemment par Charles Taylor, a conduit ce dernier à souhaiter la recherche d'un « équilibre nécessaire, toujours à modifier, entre une langue publique dominante et les autres langues inséparables d'une société polyglotte¹⁶ ». Cet équilibre recherché, permettez-moi de le souligner, a pour base la conception canadienne de la promotion de la langue française. Il m'a d'ailleurs toujours semblé l'objectif des jugements de la Cour suprême depuis 1982. Au Québec, cet équilibre implique, entre autres, que le gouvernement du Québec, s'il peut exiger la présence du français dans l'affichage, ne saurait exclure les autres langues sans contrevenir à la liberté d'expression dont celle des grandes sociétés commerciales.

Sur ce point, le Comité des droits de l'homme des Nations unies eut la même opinion que celle de la Cour suprême. Pour José Woerhling, il a alors donné priorité, tout comme les juges du Canada, à un droit individuel par rapport au droit collectif des Québécois de promouvoir leur langue. Voilà qui nous amène au cœur du problème. La Loi 101 s'appuyait sur l'idée que les Québécois constituaient un peuple et présumait l'existence du pays du Québec. Or,

.....
16. Voir Charles Taylor, « Langue, identité, modernité », in Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec*, Montréal, Fides et Les Publications du Québec, 2000, p. 352-354.

le référendum de 1980 n'a pas conduit à la reconnaissance de ce peuple par lui-même. Les Québécois ont dit non. Leur démarche en matière de promotion et de protection de la langue française a alors quitté le terrain de la logique des peuples pour emboîter celui des minorités nationales.

Cela étant, pouvait-on penser sérieusement que le gouvernement canadien se subordonnerait à une loi, fût-elle la 101, promulguée par une entité subalterne et mettant en cause, sur le territoire du Québec, des éléments de l'identité nationale canadienne ? Une Loi, tout compte fait, qui valorise au Québec la construction d'une culture publique et fait du français la langue de la vie publique alors que le Canada place le français et l'anglais sur le même pied et voit la population du Québec tel un ensemble diversifié de cultures. Dit autrement, le gouvernement canadien pouvait-il, au nom des droits collectifs dont se réclament des Québécois, reconnaître la souveraineté du Québec alors que sa population lui refusait ce statut ?

Poser ainsi la question, c'est fournir la réponse. Tout État fédéral aurait cherché à structurer à sa façon l'espace public de l'État subalterne. Et c'est ce que fit le Canada en se dotant d'un outil de taille, la Constitution de 1982. Depuis, il déploie sa politique linguistique au Québec en affichant là où il le peut, en particulier sur les établissements canadiens mais aussi par des relais bien subventionnés, qu'il y a deux langues au Canada. Ce faisant, il banalise les efforts du gouvernement du Québec pour promouvoir le français. Puis, à l'aide de son pouvoir de dépenser, le gouvernement canadien pénètre les champs de compétence provinciale, notamment ceux qui sont plus près des citoyens. Tout cela a cours actuellement avec une rare intensité depuis le dernier référendum. Comme le rappelait le ministre Joseph Facal¹⁷, avec ce déploiement, les visées canadiennes sont claires : déconstruire l'identité

17. Joseph Facal, « Le déclin du fédéralisme canadien », *Le Devoir*, 30-10-00, p. A-7.

québécoise, ratatiner l'autonomie du gouvernement du Québec et miner les assises québécoises de la participation à la démocratie. Pourquoi ? Pour consolider au Québec la nation canadienne de 1982.

Conclusion

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les commissaires, on ne peut pas aborder la question de la langue française au Québec pour trouver un consensus porteur d'un nouvel équilibre sans se demander dans quel contexte politique s'exprimeront ce consensus et cet équilibre. Voilà qui renvoie directement au statut du Québec et aux deux logiques derrière tout consensus possible, celle des peuples et celle des minorités nationales. À cet égard, il ne faut surtout pas oublier que la langue française est actuellement inscrite dans des trajectoires identitaires variées au Québec et celles-ci se moulent à des approches opposées en matière de langue et de citoyenneté¹⁸. Tout cela fait que la question de la langue au Québec est éminemment politique¹⁹.

L'approche canadienne valorise l'affirmation de deux langues officielles, supporte le maintien de la diversité, pousse à l'ethnisation des populations provinciales et crée, au-dessus des provinces, une citoyenneté avec pour liant un contrat social pancanadien. Quant à l'approche québécoise, elle a pour objectif l'intégration sociétale dans le respect des différences mais en lien avec une langue commune, la langue française, comme langue de la vie publique et des débats. Cette approche s'inspire de la Loi 101 mais aussi des orientations sociales, mises au point dans le sillage de la Révolution tranquille, dont les pratiques diffèrent de celles préconisées au Canada.

.....
18. Voir Claude Bariteau, *op. cit.* 2000.

19. Voir Claude Bariteau, « La citoyenneté québécoise en devenir: des pratiques vers un projet », in Y. Boisvert, J. Hamel et M. Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté: identité, appartenance et participation*, Montréal, Liber, 2000, pp. 135-141.

Ces approches canadienne et québécoise sont irréciliables. Leur déploiement simultané au Québec ne peut qu'accentuer les clivages entre les Québécois toutes origines confondues. Comme l'a signalé Pierre Drouilly²⁰, ces clivages ont surtout la langue comme support. Ils se sont exprimés avec force lors des référendums de 1980, 1992 et 1995 et s'expriment aussi à l'occasion des élections provinciales et fédérales. Dès lors, si on veut que la langue française devienne la langue commune au Québec, ce que recherchent les politiques linguistiques québécoises, cela implique que l'irradiation de l'approche canadienne y soit contrée parce qu'elle introduit un bilinguisme institutionnel qui contribue à fragiliser la langue française, ce que reconnaissent plus de 70 % des Québécois de toutes origines.

Pour contrer cette irradiation, opter pour l'approche des minorités nationales ne changera guère la situation actuelle. Cette approche prévaut depuis la « canadianisation » de la Loi 101 et c'est en partie à cause d'elle que la fragilisation est à la hausse et qu'on peut identifier des incidences sur la démographie et, potentiellement, les nouvelles immigrations. Quant aux impacts de la mondialisation, ils ne sauraient être vraiment neutralisés par une approche de ce type. Au contraire, trois forces vont les accentuer. La première, ce sont les politiques canadiennes qui promeuvent un nouveau modèle sociétal. La seconde, les nouvelles technologies. La troisième, l'ouverture à un marché nouveau dont la langue anglaise est la clé d'entrée, ce qui ne peut que renforcer les deux premières forces.

En fait, seule une approche analogue à celle mise au point en 1977, à l'exception des règles concernant l'affichage²¹, favoriserait un enracinement de la langue française. Et cette approche, comme l'a signalé Marc V. Levine²², devra

.....
20. Pierre Drouilly, *L'espace social de Montréal*, Sillery, Septentrion, 1996.

21. L'usage d'autres langues dans l'affichage ne constitue pas un handicap lorsque la langue commune et publique est bien ancrée.

22. Marc V. Levine, *op.cit.*

être accompagnée d'une intervention forte de l'État du Québec en matière d'immigration et de développement urbain. J'ajouterai qu'une telle intervention doit aussi trouver des relais à l'échelle internationale dans le dossier des nouvelles technologies et s'insérer différemment dans les institutions d'enseignement et le monde du travail pour atteindre l'objectif recherché. Une telle approche présuppose, à mon avis, l'indépendance du Québec, seul moyen pour mettre en force un équilibre émanant du Québec et répondant aux attentes de la population du Québec.

Voilà pourquoi je me permets d'inviter les membres de cette commission à reconnaître les deux logiques en force derrière les propos tenus sur la place de la langue française au Québec. S'ils le font, ils constateront rapidement que chacune d'elles conduit à des correctifs dont les incidences ne sont pas équivalentes. Comme il m'apparaît loufoque de refaire le film de 1977, je vous invite à transmettre des recommandations qui cadrent avec chacune des deux logiques en signalant que celle qu'empruntent les peuples ne peut se concrétiser qu'avec l'indépendance du Québec, ce que nous a appris la brève histoire de la Loi 101 mais, surtout, ce qui implique d'attendre que le Québec soit un pays réel avant de procéder. Dernière suggestion. Avec la loi C-20, dite de la clarté, ces deux logiques sont les seules voies auxquelles ont accès les Québécois, toute approche mitoyenne ne pouvant que déboucher sur un cul-de-sac. Il vous appartient aussi de le signaler afin que le peuple québécois en soit informé. ◊

UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

02 18 12 34 56
03 13 17 21 25
04 20 30 35 40
05 08 10 15 20
06 22 28 32 38



 loto-québec

Journées sociales du Québec

.....

La cinquième édition des Journées sociales du Québec a réuni du 4 au 6 mai plus de 300 participantes et participants provenant des milieux religieux, communautaires, universitaires et syndicaux. Cette déclaration a marqué la fin des travaux.

Déclaration de Québec

Il faut remettre l'économie au cœur de l'exercice de la citoyenneté

Plus de trois cents citoyennes et citoyens rassemblés à Québec pour la cinquième édition des Journées sociales du Québec ont souligné l'urgence de remettre l'économie au cœur de l'exercice de la citoyenneté.

Cette conviction est d'autant vive que les récents événements du Sommet de Québec ont fait voir toute la fragilité de nos sociétés, de plus en plus manipulées par les forces de l'économie et de la finance.

Chose certaine, l'utilisation incantatoire du mot « démocratie » qui a été faite par les dirigeants politiques n'a pas réussi à masquer l'écart grandissant qui se creuse entre eux et une partie de plus en plus grande de la société.

Au lieu d'entendre leurs citoyennes et leurs citoyens réclamer la réinsertion de l'économie dans les débats politiques, ils ont encore une fois remis les pouvoirs publics au service du marché et abdiqué leurs responsabilités.

Avec des milliers d'autres, nous dénonçons cette surdité qui met en danger la paix sociale et qui érode toujours davantage le lien de confiance envers l'État.

En dépit de tous les obstacles dressés comme autant de murs entre la société et ses dirigeants, les participantes et les participants ont réaffirmé leur intention de poursuivre leur implication citoyenne. Ils le feront en particulier en développent tous leurs réseaux de solidarité concrète, en cherchant, à leur niveau, à construire des zones d'espoir où l'économie sera intégrée à la vie sociale, communautaire, culturelle et politique.

À l'instar de nos grands-mères qui cousaient patiemment des morceaux d'étoffe pour en faire de belles courtepointes, nous ferons un effort particulier pour coudre ensemble tous ces réseaux. Nous pourrons sans doute contribuer ainsi à créer un autre bagage d'espérances, de symboles, de chemins possibles où tout le monde pourra puiser pour remettre l'économie au cœur des tâches des citoyennes et des citoyens.

Alors que tout autour, au niveau des États et dans les milieux de la finance et de l'industrie, on s'acharne par tous les moyens à nous faire croire que notre avenir serait entre bonnes mains si c'est dans leurs mains que cet avenir se trouvait, quelque chose de neuf, comme une sève de printemps, est à l'œuvre dans tous nos milieux.

Nous entendons bien en être les témoins. Des témoins complices et acharnés. ♦

La littérature d'expression française dans l'Ouest canadien – trois siècles d'écriture

.....

Ismène Toussaint¹

*J'ai des racines dans la plaine
J'ai toutes ses rengaines
Dans le sang*

Daniel Lavole (Jour de Plaine, chanson manitobaine, 1990)

La littérature francophone de l'Ouest est une jeune littérature. Née sur les bords de la rivière Rouge vers la fin des années 1730, elle a grandi à l'ombre des cathédrales de Saint-Boniface (Manitoba), la capitale francophone, et à la lumière d'immenses espaces propices à l'inspiration et au développement de la vie intérieure.

Toutefois, intimement liée aux événements qui ont contribué à bâtir un pays et au drame de la survie d'un peu-
.....

1. Née en Bretagne, Ismène Toussaint a vécu plusieurs années au Manitoba. Docteur ès Lettres, chroniqueur et spécialiste de littérature francophone de l'Ouest, elle est l'auteur de *Les Chemins secrets de Gabrielle Roy – Témoins d'Occasions* (Stanké) et de *Louis Riel, Le Bison de cristal* (idem). Accompagné d'une dizaine de biographies d'auteurs métis et canadiens-français de l'Ouest, le présent article a paru dans *L'Encyclopédie du Canada 2000* (Stanké). On peut consulter la plupart des ouvrages qui y sont cités dans les bibliothèques.

ple, son épanouissement a été freiné, au fil des siècles, par d'innombrables difficultés : isolement au sein d'une contrée hostile et sauvage, affligée d'un climat extrême ; pénurie de moyens de communication et de véhicules d'information ; dureté des travaux agricoles, rivant les pionniers à leur terre, loin du culte des Muses ; tensions historiques et politiques – depuis la guerre des compagnies de traite pour le monopole des fourrures (1793-1821) jusqu'aux crises économiques de la fin du XX^e siècle, en passant par les soulèvements des Métis contre les accapareurs de terres (1869-1870 ; 1885), la « Ruée vers l'Or blond » (le blé) de 1896, provoquant un afflux massif et inattendu de colons étrangers, et la Grande Dépression de 1929 ; persécutions linguistiques du gouvernement canadien frappant d'interdiction, à deux reprises, l'utilisation de la langue française dans les écoles, les administrations et les tribunaux manitobains (loi Greenway, 1890 ; loi Thornston, 1916) ; apparition, dans les années 70, d'une littérature spécifiquement québécoise, condamnant la majeure partie des publications extérieures à l'oubli ; incapacité de la population à se forger une véritable identité, non seulement en raison du brassage des peuples et du multilinguisme, mais de la fragmentation de la communauté francophone en une pluralité de petites unités ; et surtout, menace omniprésente d'assimilation par les Canadiens anglais, cernant par leur supériorité numérique et économique les minuscules îlots formés par Saint-Boniface et ces minorités.

Qu'une littérature ait pu survivre en dépit de tant d'obstacles, voilà qui relève bel et bien du miracle, mais surtout témoigne de l'exceptionnelle volonté de ses promoteurs de s'exprimer, de clamer haut et fort leur droit d'exister et d'écrire en français. Se calquant pendant longtemps sur les pays d'origine, elle a toujours accusé un temps de retard par rapport à eux, mais, depuis vingt-cinq ans, a rattrapé celui-ci et tend de plus en plus, aujourd'hui, à affirmer sa propre originalité.

Cependant, malgré les victoires qu'elle a remportées sur elle-même, cette attachante littérature semble poursuivie par un funeste destin qui contribue à entretenir un profond sentiment d'injustice, d'infériorité et parfois une certaine forme de misérabilisme chez ses auteurs.

Ainsi, sur le plan logistique, malgré le dynamisme d'organes d'information tels que *La Liberté*, la fondation de trois maisons d'édition, dont les Éditions du Blé (1974) par Lionel Dorge (en partenariat) et les Éditions des Plaines (1979) par Annette Saint-Pierre (1925-) au Manitoba, la création, par la même personne, du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO, 1978) et d'une revue littéraire, le *Bulletin du CEFCO* (devenu, en 1989, *Les Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*), les écrivains se heurtent à deux problèmes majeurs : un nombre restreint de lecteurs et une absence de focalisation critique qui les contraignent à tenter leur chance au Québec, parfois en France ou aux États-Unis.

Sur le plan promotionnel, en dépit de sa présence annuelle au Salon du Livre de Montréal et de la publication successive du *Répertoire littéraire de l'Ouest canadien* (dir. Annette Saint-Pierre, 1984), de *l'Anthologie de la poésie franco-manitobaine* (dir. Roger Léveillé, 1990) et du *Dictionnaire des artistes et des auteurs francophones de l'Ouest* (dir. Gamila Morcos, 1996), elle continue régulièrement à essuyer le mépris de critiques prompts à la reléguer au rang de littérature provinciale de second ordre. En 1999, elle a effectué sa première apparition sur les tréteaux du Salon du Livre de Paris, mais sans doute davantage à titre de curiosité exotique que pour ses qualités intrinsèques.

Sur le plan de l'enseignement, si, dès les années 70, Annette Saint-Pierre a ouvert, au Collège universitaire de Saint-Boniface, un cours de littérature canadienne-française affichant au programme quelques œuvres de compatriotes, il semble que son exemple n'ait guère été suivi en dehors de la communauté manitobaine. Depuis plus de vingt ans, cette grande figure de proue de la littérature, Roger Léveillé

(1945-), l'actuel chef de file des écrivains franco-manitobains, ainsi qu'une poignée de chercheurs multiplient articles, conférences, colloques, tant au Canada qu'au Québec, en France et aux États-Unis – P. Laurette et H. G. Ruprecht sont même parvenus à publier un collectif à Paris, *Poétiques et imaginaires* (Éditions L'Harmattan, 1996) – mais force est de constater que, saluée leur qualité, ces travaux ne touchent qu'un lectorat réduit d'enseignants et d'étudiants. Plus malchanceuse encore, la signataire du présent article a vainement proposé, pendant dix ans, un programme de cours en littérature de l'Ouest canadien à toutes les universités françaises et québécoises, puis s'est vue dans l'obligation de déclarer forfait après avoir publié, dans les années 90, près d'une vingtaine d'auteurs du pays dans la revue nantaise *Sol'Air*.

Ces brefs coups d'éclat suivis d'échecs répétés attestent bien de l'ostracisme dont souffre la littérature de l'Ouest et de la marginalisation à laquelle elle paraît irrémédiablement vouée. Marginalisation due, hélas aussi, en grande partie, à l'image négative que certains de ses ambassadeurs se font d'elle ou projettent d'eux-mêmes à l'extérieur du pays : attitude fataliste de repli et d'apitoiement sur soi de quelques auteurs – conséquence inévitable de plusieurs siècles d'oppression sociale et linguistique ; secrète jalousie entretenue à l'égard des confrères québécois, perçus, à tort ou à raison, comme plus chanceux ; publication d'un trop grand nombre d'essais hermétiques et illisibles, propres à décourager le lecteur le plus chevronné ; emprise sournoise de plusieurs cliques d'universitaires sur la culture locale, la condamnant à fonctionner en circuit fermé.

Il est indéniable qu'un tel contexte, faisant figure de serpent qui se mord la queue, nuit considérablement non seulement à la crédibilité et à la diffusion de cette littérature, mais au rayonnement de la francophonie de l'Ouest tout entière.

Dans la lignée des grands pionniers de l'histoire littéraire de l'Ouest : Louis-Arthur Prud'homme (1853-1941), auteur de *La Littérature au Nord-Ouest* (1915), Sœur Marie-Diomède (Georgina Laberge, 1881-1970), docteur ès lettres (*Essai sur la littérature française au Manitoba*, 1947), Annette Saint-Pierre, Roger Léveillé, leur collaborateur Rossel Vien (1929-1992) et Rosmarin Heidenreich, correspondante aux *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, je procéderai à présent à un bilan d'ensemble qui, compte tenu du grand nombre d'auteurs et d'œuvres répertoriés et des contraintes d'espace inhérents à cet article, ne prétend nullement à l'exhaustivité, mais se veut aussi représentatif que possible des aspects de cette littérature. De même, ses manifestations ayant essentiellement eu pour cadre le Manitoba, je me limiterai à citer les noms et les réalisations des auteurs les plus marquants des quatre autres provinces : Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest.

Les écrits de la « Conquête de l'Ouest » (1^{re} moitié du XVIII^e s. - 1900)

Avec leurs chroniques ou souvenirs – qui sont davantage des notes de voyage jetées à la hâte au fil de leurs expéditions en canot ou sous la tente de quelque chef indien que des ouvrages construits –, les premiers explorateurs posent, au début du XVIII^e siècle, les fondements de la littérature au milieu des dangers que représentent la nature et les tribus autochtones. *Le Journal* (publié en 1927) de Pierre de la Vérendrye (1685-1749), le découvreur de l'Ouest, et les *Lettres* (1888) de Jacques Legardeur de Saint-Pierre (1701-1755) constituent une source de renseignements irremplaçable sur la rencontre des cultures française et amérindienne, comme sur la personnalité de ces hommes animés d'un ardent patriotisme et d'une profonde foi en leur mission de civilisateurs. Sans le savoir, ils inventent un genre littéraire : celui des récits de voyage

dans l'Ouest, dont la liste a été établie dans *Les Cahiers franco-canadiens de l'Ouest* (1996) sur une période s'étendant de 1840 à 1982.

Chargés d'ouvrir la voie aux futures compagnies de fourrures, voyageurs, trappeurs et coureurs de bois se mêlent aux peuples amérindiens et engendreront la future nation métisse. De leurs contacts quotidiens avec les premiers habitants, ils enrichissent leur tradition orale de chants, de contes, de légendes, de croyances et de superstitions témoignant d'un « constant dialogue avec l'invisible ». Certains d'entre eux sont parvenus jusqu'à nous et ont été amoureusement recueillis par l'ethnologue Tatiana Arcand (1947-) dans *Trésors du passé manitobain* (1994) et par les folkloristes Louisa Picoux (1936-) et Edwige Grolet (1961-) dans *Légendes manitobaines* (1992). Le vent, symbole spirituel et souffle vital nécessaire à la subsistance des êtres, y joue un rôle primordial : un siècle plus tard, il donnera son nom à la première province de l'Ouest, le « Manitoba », « Manito » signifiant « l'esprit » et « baw » le « passage », en un mot, « le lieu où souffle l'Esprit ».

Aux écrits des aventuriers succèdent, au siècle suivant, les relations des missionnaires qui, à l'hostilité de la nature et aux exactions de certains colons ou tribus amérindiennes, opposent leur esprit de dévouement, de charité et d'abnégation en vue de mener à bien leur mission évangélicisatrice. Reporter avant l'heure, épistoliers, mémorialistes, ils résistent mal au désir de raconter leurs expériences apostoliques et les événements dont ils ont été les témoins attentifs : guerre entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest qui aboutira à leur fusion en 1821, troubles fomentés à la rivière Rouge par le chef métis Louis Riel, opposé à l'arbitraire mainmise du gouvernement sur les terres de son peuple (1868-1870), entrée du Manitoba dans la Confédération (1870), rébellion du Nord-Ouest qui s'achève par la pendaison de Riel (1885). La prose sèche et sobre de Mgr Norbert Provencher, fonda-

teur de Saint-Boniface (1818) et auteur de la *Notice sur la rivière Rouge dans le Territoire de la baie d'Hudson* (1843), contraste avec le style ample, riche et fluide de son successeur, Mgr Alexandre Taché (1823-1894), dont certaines pages des *Vingt années de mission dans le Nord-Ouest de l'Amérique* (1866) et de *l'Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique* (1869) sont considérées comme des modèles de littérature.

Jusqu'à la fin du siècle, d'infatigables Pères se feront historiens, biographes, diaristes, linguistes, léguant ainsi aux chercheurs contemporains une mine inépuisable d'érudition sur les débuts de la civilisation dans l'Ouest. On retiendra les noms suivants: Georges Dugas (1833-1928), un historien romanesque dont la trilogie, *Légendes du Nord-Ouest* (1883), *La première canadienne du Nord-Ouest*: Marie-Anne Gaboury (1883) et *Un voyageur des Pays d'en haut* (1890), vaut surtout pour le tableau vivant et coloré qu'il nous offre des us et coutumes de son époque; Mgr Vital Grandin (*Dictionnaire de la langue dènè-dindjié*, 1876; *Journal de voyage*, 1881); Albert Lacombe (*Dictionnaire et grammaire de la langue crise*, 1872; *Dictionnaire français-sauteux*, 1874); Georges-Antoine Belcourt, son coauteur (*Mon itinéraire du lac des Deux-Montagnes à la rivière Rouge*, 1913); Émile Petitot (*En route pour la mer Glaciale*, 1887; *Autour du Grand Lac des Esclaves*, 1891); Émile Legal (*Les Indiens dans les plaines de l'Amérique du Nord*, 1891); Paul Benoît (*Vie de Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface*, 1904); Adrien-Gabriel Morice (*Au pays de l'ours noir: chez les Sauvages de Colombie-britannique*, 1897; *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest*, 1908).

À cette abondante production, il faut ajouter la contribution de deux journalistes: Joseph Dubuc (1840-1914), collaborateur au journal *Le Métis* (créé en 1871), dont la plume alerte, élégante et teintée d'humour s'est exercée dans la rédaction de documents autobiographiques et historiques (partiellement publiés dans la *Revue d'histoire de*

l'Amérique française, 1966); et Joseph Royal (1837-1902), dont les ouvrages *La vallée de la Montawa* (1869), *Le Canada, république ou colonie?* (1894) et *l'Histoire du Canada 1841-1867* (1909) révèlent un puriste épris de lectures classiques.

Pour mémoire, nous retiendrons également les romans de fantaisie historique du feuilletoniste français Henri-Émile Chevalier (1828-1879), fertiles en aventures exotiques et dramatiques: *Les Pied Noirs* (1861), *La tête plate* (1862), *La Huronne* (1862), *Poignet d'acier ou les Chippiouais* (1863).

Née au cœur de la nation métisse, la poésie orale apparaît pour la première fois en 1816, alors que le barde Pierre Falcon (1793-1876), témoin de la bataille des Sept-Chênes (Seven Oaks, Manitoba) opposant ses compatriotes aux Anglais, compose un chant en l'honneur de la victoire de ses frères, les « Bois-Brûlés »: *La Chanson de la Grenouillère*, qui deviendra l'hymne national métis et sera publié en 1863. Suivront d'autres pièces de circonstance à forte saveur locale et ironique qui inaugurent toute une tradition de poésie engagée, célébrant les espoirs et les luttes d'un peuple pour exister, le mythe du pays à bâtir, et perdurant encore de nos jours.

Le continuateur de cette poésie de résistance est Louis Riel (1844-1885), le fondateur du Manitoba, mais aussi l'écrivain le plus important et le plus prolifique de son temps. Tout au long de sa courte vie, il s'est essayé aux genres littéraires les plus divers: poésie (*Poésie de jeunesse*, 1977; *Poésies religieuses et politiques*, 1886), prière, méditation, carnets intimes (*Journal de prison*, 1962), correspondance, fragments, plaidoyer (*Amnistie. Mémoire sur les causes des troubles du Nord-Ouest*, 1874), essai (*Les Métis du Nord-Ouest*, 1885), roman (*Massinahican*, inachevé, 1880-81), discours, etc, aujourd'hui réunis en quatre volumes sous le titre *Les Écrits complets de Louis Riel* (1985). Ferveur nationaliste et lyrisme religieux s'y mêlent, attestant non seulement du mysticisme exacerbé du leader, mais de la conception prophétique et messianique qu'il se faisait de

sa vie et de son rôle sur terre. Ses poèmes plus personnels s'abreuvent aux thèmes chers au romantisme : la fuite du temps, l'amour envolé, l'exil, le destin inexorable, la patrie étranglée par l'impérialisme britannique, la nostalgie du village natal, le mal de vivre, la mort... Hélas, cet héritage littéraire considérable demeure encore largement inexploité et souvent incompris par la critique.

Jusqu'au début du XX^e siècle, la poésie romantique d'inspiration religieuse et patriotique va dominer la scène littéraire de ses accents déclamatoires et grandiloquents. Le plus souvent, la description des paysages naturels et des paysages intérieurs du poète ne sert que de prétexte à celui-ci pour exprimer ses opinions nationalistes et catholiques, édifier ses lecteurs en sermons moraux ou vertueux et les exhorter à conserver leur langue, leur foi et leur amour du pays natal. C'est ce que Roger Léveillé appelle « la poésie de l'aliénation ». Ainsi, dans *Poésies de Saint-Boniface* (1910), un souffle patriotique et religieux enveloppe-t-il l'émotion que ressent Pierre Lardon (1854-?) devant la nature, tandis que les paysages manitobains et fantaisistes de Jean-Marie Arthur Jolys (1854-1926), dans *Rêves du soir* (1915), ne constituent qu'un paravent à l'exposition de discours confits en dévotion.

Cependant, certains chantres possèdent à un degré supérieur la faculté d'émouvoir leurs lecteurs. Le Métis Alexandre de Laronde (1866-1944) peint dans des tons touchants le drame des Amérindiens, désormais parqués dans des réserves et pleurant leur vie de nomades, heureux et libres dans la nature : *Chant d'une mère indienne* (1887), *Chant du dernier Pied-Noir* (1947). *Déchiré entre ciel et terre*, James Prendergast (1858-1945) injecte, quant à lui, dans *Soir d'automne* (1881), une délicate dose de sensibilité lamartinienne. Avec *Vers les cîmes* (1910), sans doute René Brun (1879-1914), « étoile filante » – pour reprendre l'expression de Roger Léveillé –, s'impose-t-il comme le poète le plus personnel de son temps en jouant avec des

images symbolistes fondées sur de riches oppositions. Enfin, en dépit de ses considérations d'ordre moral, Georges Lemay (1857-1902), un poète en prose, détonne par la qualité et la modernité de ses *Petites fantaisies littéraires* (1884), un recueil de nouvelles, de courts essais et de fragments autobiographiques qui nous plonge dans le monde du souvenir, du rêve et du fantastique.

Malheureusement, à la fin du XIX^e siècle, le déferlement des colons étrangers sur le territoire, la fièvre de l'or et de l'argent, le progrès industriel et la suppression du français vont porter un coup fatal à la poésie qui cède alors sa place au roman et au théâtre.

Les Pionniers de la terre et de la plume (1900-1945)

Attirés par l'alléchante et mensongère propagande de la Société de colonisation qui présente l'Ouest canadien comme un nouvel Eldorado, vantant l'incroyable fertilité de ses terres à blé et promettant une fortune rapide, des milliers d'immigrants ont débarqué par vagues successives « en Canada » et, durant un demi-siècle, vont faire connaissance avec l'implacable dureté du sol et du climat. Parmi eux, une poignée d'écrivains québécois, français, belges et suisses qui, agriculteurs improvisés, peu doués pour le travail manuel, nous font partager dans romans et récits leur amertume et leurs désillusions. Qu'elles brodent un rêve de vie à partir d'événements réels ou brossent un tableau véridique des mœurs des pionniers, leurs œuvres témoignent toutes d'un seul et même thème : la lutte harassante de l'homme contre la nature.

Dans son essai, *L'Ouest canadien et sa littérature* (1986), Annette Saint-Pierre rend hommage à trois grands écrivains qui ont donné leurs « lettres de noblesse » – si on peut dire – aux Prairies de l'Ouest : Maurice Constantin-Weyer (1881-1964), le « Jack London français », Georges Bugnet

(1879-1981), « le poète des roses », et Jean Féron (1881-1946), « l'Alexandre Dumas du Canada ».

Maurice Constantin-Weyer, originaire du centre de la France, deviendra le plus grand peintre de la nature sauvage de l'Ouest canadien. Toutefois, ses descriptions d'un univers cruel et manichéen, où s'affrontent sans merci Blancs et Métis, hommes et femmes, êtres et animaux, Bien et Mal, vie et mort, etc, lui vaudront malheureusement une réputation de raciste et de misanthrope (*Vers l'Ouest*, 1921 ; *Manitoba*, 1924 ; *La bourrasque*, 1925 ; *Cinq éclats de silex*, 1927 ; *Clairière*, 1930 ; *Un sourire dans la tempête*, 1934). Son chef-d'œuvre, *Un homme se penche sur son passé* (1928), lui mérite le prix Goncourt.

Georges Bugnet, un journaliste bourguignon reconverti dans l'horticulture, noue, au milieu de ses difficultés, une relation amoureuse et mystique avec une région de l'Alberta, qui va s'exprimer, selon Annette Saint-Pierre, en un « chant de prose et de poésie à la nature » (*Le Lys de sang*, 1923 ; *Nipsya*, 1924 ; *Journal 1954-1971*, 1984 ; *Albertaines : anthologie d'œuvres courtes en prose*, 1990). Originale, personnelle et en avance sur son temps, son œuvre principale, *La Forêt* (1935), raconte l'échec d'un jeune couple d'agriculteurs qui, venu dans le dessein de dompter la nature, se fait progressivement vaincre par elle.

Jean Féron, un Québécois établi sur une ferme en Saskatchewan, est un fécond auteur de romans en fascicules traitant de sujets historiques et de problèmes contemporains, tels les querelles linguistiques, les mariages mixtes ou l'industrialisation. Dans *La Métisse* (1923), qui met aux prises une jeune fille sans défense avec un paysan écossais violent et inconséquent, les Canadiens de l'Ouest ont reconnu le symbole de la jeune nation métisse opprimée par le joug de l'impérialisme britannique.

Dans l'ombre des Maîtres, gravite une étonnante galaxie d'écrivains qui, de manière durable ou éphémère, ont mar-

qué cette fascinante et brutale épopée de la conquête de la terre : Georges Forestier (1874-1914), « le Louis Hémon de l'Ouest », dont le jeune talent est prématurément fauché par la Grande Guerre, après qu'il ait laissé un émouvant, quoique sombre témoignage sur l'incapacité des colons à cultiver le sol manitobain avec des méthodes européennes (*Pointe-aux-Rats*, 1907); Alfred Glauser (1913-?), dont la poétique peinture en prose des conflits intérieurs, des hésitations, des rêves et des aspirations en terre manitobaine dégage un charme mélancolique et une originalité rares (*Le vent se lève*, 1941); Louis-Frédéric Rouquette (1884-1926), le « Jack London de l'Ouest », qui nous entraîne sur la trace des chercheurs d'or, au cœur des solitudes neigeuses et des silences étincelants du Yukon (*Le grand silence blanc*, 1921; *La bête errante*, 1923; *L'épopée blanche*, 1926). À ces noms, il convient encore d'ajouter ceux de Joseph-Émile Poirier, un Breton dont le roman historique, *Les arpents de neige* (1909; devenu *Tempête sur le fleuve en 1931*), a pour cadre la révolte métisse menée par Riel en Saskatchewan, et des peintres de mœurs : Théodore Bost (*Les derniers puritains pionniers d'Amérique 1851-1920*, lettres, 1977); Gaston Giscard (*Dans la prairie canadienne*, 1952); Jules Lamy (*Dans la terre promise*, en collaboration avec Jean Féron, 1986); Jean Lionnet (*Chez les Français du Canada*, 1908; *L'aisance qui vient*, en collaboration avec Louis Viel, 1911); le Père Pierre Duchaussois (*Aux glaces polaires*, 1921; *Apôtres inconnus*, 1924; *Femmes héroïques*, 1927); André Borel, « l'écrivain cow-boy » (*Croquis du Far West canadien*, 1928; *Le Robinson de la Red Deer*, 1930); Achille Rousseau (*Les Roux*, 1932); Noël Bernier (*Fannystelle : une fleur de France éclose en terre manitobaine*, 1939); Jean-Baptiste Côté (*Originaux et aventuriers*, 1946); Aimé Roche (*La grande prairie*, 1948); Mgr Clovis Mollier (*Les broussards de l'Ouest*, 1946; *Au pays des Ranchs*, 1957); Donatien Frémont (*Sur le ranch de Constantin-Weyer*, 1932; *Les Secrétaires de Riel*, 1953; *Les Français dans l'Ouest canadien*, 1958); Marcel Giraud (*Le Métis canadien : son rôle dans l'histoire des provinces de l'Ouest*, 1945).

Parallèlement au roman et comme pour pallier la quasi-disparition de la poésie, c'est le théâtre qui prend soudain, au début du siècle, un essor inattendu. Né dès 1870 avec la pièce de Sœur Malvina Colette, *Un dernier souvenir de la patrie*, qui exaltait la fierté de la langue et de la culture française dans l'Ouest, celui-ci s'est peu à peu développé jusqu'à devenir le moyen de communication préféré des habitants qui raffolent des grandes œuvres classiques, comme des créations originales posant le problème de leur identité ou susceptibles de les divertir. Le monumental essai d'Annette Saint-Pierre, *Le rideau se lève au Manitoba* (1980) et le collectif *Chapeau bas : réminiscences théâtrales et musicales du Manitoba français 1980-1985* tendent d'ailleurs à montrer que c'est encore le cas aujourd'hui.

Dans les années 20-30, auteurs amateurs et professionnels abondent; malheureusement, faute de moyens, nombre de leurs pièces demeureront longtemps ou à tout jamais inédites.

Parmi les inconditionnels de l'art thespien, se détachent deux figures particulièrement dignes d'intérêt: Auguste-Henri de Trémaudan (1874-1929) et André Castelein de la Lande (1873-1963). Connus surtout pour son essai historique, *Histoire de la nation métisse dans l'Ouest canadien* (1936), le premier, d'origine québécoise, s'est spécialisé dans le drame et le mélodrame. *De fil en aiguille* (1925); *Quand même* (1928). Le second, un dandy belge aux allures excéntriques, fonde, avec quelques amis, la troupe du Cercle Molière (1925) – qui, vingt ans plus tard, aura le privilège de former l'un des plus grands noms de la radio et de la télévision canadiennes, Henri Bergeron (1925 - 2000) – et donne libre cours à sa verve comique et vaudevillesque: *Le secret du prêtre* (1929); *La goélette* (1934); *Il faut que femme cède* (1934); *Lui, elle et belle-maman* (1934); *Le voleur* (1935); *Pièces en un acte* (1981).

Un désert fleuri de roses (1945-1960)

Hélas, à cette flambée littéraire succède presque immédiatement une éclipse sans précédent, et pendant près de vingt ans, une chape de silence va recouvrir la communauté francophone de l'Ouest. La petite ville de Saint-Boniface fait le dos rond aux coups de boutoir du gouvernement, les auteurs se découragent ou désertent la scène littéraire, les poètes se taisent. Seule, une voix de femme au charme puissant s'élève dans ce désert : celle de Gabrielle Roy (1909-1983). Très en retrait, du fond de son Alberta d'adoption, sa sœur Marie-Anna (1893-1998), ose, quant à elle, défier les modes littéraires en optant pour un genre alors passé de mode : celui des écrits pionniers de la terre.

Gabrielle Roy a vu le jour au Manitoba et y a passé les vingt-huit premières années de sa vie. Cette petite fille de l'Ouest connaîtra une gloire mondiale puisque son *Bonheur d'occasion* (1945), un « grand reportage romancé » (Jean-Louis Morgan) sur les difficiles conditions de vie d'une famille ouvrière dans le Montréal de l'entre-deux guerres, sera traduit dans une douzaine de langues. Puis ce seront *Rue Deschambault* (1955) et *La Route d'Altamont* (1966), une suite idéalisée de souvenirs d'enfance, *La Petite Poule d'Eau* (1950) et *Ces enfants de ma vie* (1977), inspirés par ses expériences d'institutrice dans la Prairie de l'avant-guerre. *Un Jardin au bout du monde* (1975) décrit avec un poignant réalisme poétique la douloureuse acclimatation des pionniers dans l'Ouest, tandis que certains articles de *Fragiles lumières de la terre* (1978) et *La détresse et l'enchantement* (1984), suivie du *Temps qui m'a manqué* (1997), relation magnifiée des trente premières années de sa vie, renouent avec le genre autobiographique. Grâce à une écriture simple, parfilée d'émotion et de sensibilité, Gabrielle Roy a conquis un lectorat international.

Femme exceptionnelle par le tempérament, le mode de vie et la longévité, Marie-Anna Roy se révolte à son tour

contre l'apathie générale, mais sans connaître l'éclatante réussite de sa benjamine. Romans historiques, monographies, récits de voyage, correspondances, souvenirs, journaux intimes, articles et inédits forment une œuvre considérable, de facture classique, qui s'articule essentiellement autour de deux thèmes : l'histoire des colons francophones dans les Prairies (*Valcourt ou la dernière étape*, 1958 ; *La montagne Pembina au temps des colons*, 1969 ; *Les visages du vieux Saint-Boniface*, 1971 ; *Les capucins de Toutes-Aides*, 1977) et l'histoire de sa propre famille (*Le pain de chez nous*, 1954 ; *Le miroir du passé*, 1979 ; *À l'ombre des chemins de l'enfance*, 1990).

La lente affirmation d'une identité (1960-1975)

Après un long sommeil de Belle au Bois dormant, la littérature de l'Ouest esquisse enfin un timide réveil dans les années 60, mettant en concurrence deux noms qui s'affrontent par la disparité de leur inspiration, de leurs thèmes et de leur style : Marguerite Primeau (1914-) et Roger Léveillé, dit « Jesse James » ou « le Rimbaud manitobain ». L'une est professeur : son roman, *Dans le Muskeg* (1960), œuvre classique rehaussée par une langue soignée et policée, illustre, à travers la sympathique figure d'un instituteur militant, la foi des Canadiens français dans un Canada bilingue et biculturel, dont les idéaux se brisent contre l'intraitable système anglo-saxon. Il sera suivi de Maurice Dufault, sous-directeur (1983) et de *Sauvage Sauvageon* (1985) qui expriment des préoccupations métaphysiques sur les rapports humains. L'autre est un tout jeune homme, dont le premier roman, *Tombeau* (1968), par son parti pris de rompre avec toute tradition, son absence de trame narrative et de véritables personnages, son atmosphère de tristesse sourde servie par un style elliptique et coloré, va littéralement révolutionner le petit monde littéraire de l'Ouest.

L'explosion (1975-1995)

Hélas, une seconde cassure se produit dans les années 70, alors qu'en s'affichant soudainement aux yeux du Canada et du monde francophone, la nouvelle littérature québécoise n'hésite pas à rejeter sa lointaine consœur dans l'ombre. Cette regrettable attitude perdure d'ailleurs de nos jours puisque très souvent ici, l'on ignore – ou feint d'ignorer – qu'il existe une littérature d'expression française dans l'Ouest et qu'on juge inférieur, voire attardé, ce qui s'y écrit et publie. Toutefois, cette rupture va jouer le rôle d'un véritable détonateur au sein de la communauté francophone hors Québec.

C'est tout d'abord dans la poésie que se manifeste la révolte de ces « éternels oubliés de l'Ouest » (Annette Saint-Pierre). Révolte contre leurs écrasants voisins québécois et anglophones, mais aussi contre leur condition de minoritaires, enfermés dans de trop vastes plaines, et contre un ordre symbolisé par les institutions historico-littéraires, politiques et religieuses. L'initiateur de ce « long dérèglement de tous les sens » est Roger Léveillé, directeur, depuis 1984, de la « Collection Rouge » aux Éditions du Blé, et assurément la figure littéraire la plus originale de la seconde moitié du XX^e siècle. Adaptant sa recherche d'une identité au kaléidoscope secret de son art, il déplace avec une jouissance évidente, dans ses pages, les sons, les images, les couleurs et les rythmes (*Œuvres de la Première Mort*, 1977 ; *Le Livre des marges*, 1981 ; *Montréal poésie*, 1987). Il en résulte une poésie « abstraite » qui soit agace, choque, heurte, soit charme, enivre, envoûte, quoi qu'il en soit, ne laisse jamais indifférent.

Dans son sillage, il entraîne toute une farandole de poètes turbulents et tapageurs, lesquels, au mépris des règles encore en usage parmi leurs confrères plus traditionalistes – Marie-Thérèse Goulet-Courchaine (1912-1970), alias Manie Tobie, femme du Manitoba (1979), Fernando Champagne (1903-1984), Jean Pariseau, Guy Pariseau, etc,

– n'hésitent pas à faire subir à la langue des « tortures » savantes et raffinées pour mieux affirmer les pulsions internes de leur « moi ». Si on ne peut véritablement parler de courant littéraire à leur sujet, au moins n'est-il pas exagéré de voir en l'audace de leurs recherches, l'esquisse d'un mouvement « textualiste ». (Rosmarin Heidenreich). Au nombre de ces « enfants terribles du vers libre » : Paul Savoie (1946-), le premier à avoir publié un recueil aux Éditions du Blé, *Salamandre* (1974), qui burine ses poèmes en prose en petits copeaux de lumière (*À la façon d'un charpentier*, 1984), tandis que le provocateur Alexandre Amprioz (1948-) découpe et recolle sa syntaxe en un étrange puzzle surréaliste (*Chant solaire ou La poésie éventrée suivi de Vers le logocentre : notes pour un poème néo-crêpusculaire*, 1978 ; *Conseils aux suicidés*, 1983). Au lascif strip tease auquel Louise Fiset (1955-), « la poétesse rock et feu », soumet ses phrases (*404 BCA, driver tout l'été*, 1989), répond Louis Philippe Corbeil (1917-1993), qui déverse le trop-plein de ses états d'âme « symbolistes » et espiègles dans le *Journal de bord du gamin des Ténèbres* (1986). Pendant que le mystique Léo Brodeur (1942-) s'amuse à effeuiller *Trois marguerites pour un ordinateur* (1983) ou *Mille ordinateurs pour une marguerite* (1984), François-Xavier Eygun déploie et fait scintiller *L'Écharpe d'Iris* (1982), chatoyante d'images de ciels et de plaines. À la quête toute « zen » d'harmonie intérieure (*Persévérance*, 1984) de Michel Dachy (1953-), Charles Leblanc (1950-) oppose ses visions de villes fragmentées et réalistes (*Préviouzes de printemps*, science fiction pour notre présent, 1984 ; *D'amours et d'eaux troubles*, 1988). Enfin, avec la fraîcheur et l'innocence d'un enfant, Gilles Cop (1948-) jongle clownesquement avec des rimes de ballades humoristiques et populaires (*Deux poèmes*, 1990), alors que Jacqueline Barral (1943-) lâche une envolée de mots légers comme des bulles de savon (*Jongleries*, 1990) et que Janick Belleau (1946-), auteur d'un courageux essai, *Le Manitoba des femmes répond* (1985), se lance dans de sensuels et périlleux rythmes de danse (*L'en dehors du désir*, 1988).

Ces années-là, un même vent de révolte créatrice balaye le théâtre : réagissant épidermiquement contre les dangers de l'assimilation et de la perte d'identité, les dramaturges proposent à leur public des variations sur le même thème : l'ethnocide d'une minorité, dont le martyr de Louis Riel est devenu le symbole. Dans son essai, *Current Trends in Manitoban Theatre* (1990), Ingrid Joubert (1942-) dégage les tendances qui caractérisent cet art profondément engagé : le drame documentaire, reproduisant la réalité sociale ; le drame historique, célébrant un épisode crucial du passé collectif et révélant les sentiments d'infériorité éprouvés par la communauté francophone ; et le drame « post-moderne », démythifiant le modèle sacro-saint.

Se rattachant à la première, *Je m'en vais à Regina* (1976) de Roger Auger (1949-), reflète, à travers l'histoire d'une famille, l'attitude ambivalente d'un peuple victime d'un insidieux encerclement linguistique. Destiné à provoquer une prise de conscience et un réveil parmi les spectateurs, ce huis-clos direct et efficace remporte un très vif succès.

Se réclamant de la seconde, *Au temps de la prairie ou Les batteurs* (1983) du folkloriste Marcien Ferland (*Chansons à boire du Manitoba*, 1992), est une sorte de pastorale qui se déroule à l'époque des moissons, l'année de la funeste loi Thornston. Elle demeure, pour les francophones, un modèle d'encouragement à persévérer dans leur lutte contre l'absorption ethnique. *Une bagarre très politique* (1981), de Rosemarie Bissonnette (1927-), s'inscrit dans la même veine.

Incarnant la troisième, *Le Roitelet* (1980) de Claude Dorje (1945-) campe un Riel « vu de l'intérieur », en proie à d'obsessionnelles interrogations sur le sens de sa mission de prophète. En prenant le risque de représenter l'univers subjectif de son personnage et de couper le spectateur de tout repère spatio-temporel, l'auteur est parvenu à donner une résonance universelle à un fait historique régional.

Néanmoins, deux dissidents issus de générations différentes, Guy Gauthier (1939-), à présent exilé aux États-Unis (*Les projecteurs*, 1965 ; *Jeu d'orgue*) et le très prometteur Rhéal Cenerini (1961-), auteur de *Aucun motif* (1982) et de *Kolbe* (1990), s'écartent de la voie tracée par leurs compatriotes pour se tourner vers des formes plus expérimentales : par l'utilisation de procédés techniques tenant lieu de symboles, ils déracinent totalement le théâtre de son contexte régional, tout en lui adressant çà et là un clin d'œil complice.

Dans le domaine de la prose, si, dès 1945, Gabrielle Roy a fait éclater les contraintes narratives, comme les cadres étroits qui séparaient le roman du récit, de la nouvelle et du reportage, les romanciers de l'Ouest, tout en tirant profit des leçons de leur aînée, préfèrent s'en tenir, sur le plan formel, à un certain conservatisme. Seul, le téméraire Roger Léveillé tente l'impossible, agençant ses phrases au gré de sa fantaisie, infiltrant dans sa narration cette « poésie du diable » qui fait danser des flammes de couleurs, d'images, de symboles, devant les yeux de son lecteur et se livrant à un véritable acte d'amour avec ses pages (*La Disparate*, 1975 ; *Plage*, 1984 ; *Une si simple passion*, 1997).

Sur le plan thématique, par contre, ceux-ci font davantage preuve de courage et d'inventivité, ne redoutant pas d'affronter leurs démons, de dénoncer les injustices dont ils ont été témoins ou victimes, ou de libérer simplement rêves et fantasmes. En mettant systématiquement en vedette des êtres brimés, brisés, écrasés par le destin, leurs œuvres se veulent l'exact reflet du malaise existentiel dont souffrent nos contemporains : solitude, alcoolisme, incommunicabilité, violence familiale ou sexuelle.

Le choix du roman « à thèse » permet à certains écrivains de lever le voile sur des vérités hypocritement enfouies au sein de la société : après Maria Chapat-Arbez (1942-) qui, dans un style vif, nerveux et proche du théâtre, nous fait pénétrer dans l'intimité d'un couple dont l'adolescente se

retrouve enceinte (*Pour l'enfant que j'ai fait*, 1979), Annette Saint-Pierre effectue une entrée très remarquée en écriture avec *La fille bègue* (1982), l'histoire d'une petite campagnarde maltraitée par son milieu, en qui la critique a voulu voir « l'éveil de la francophonie à la parole libre, la métaphore de l'espoir d'un peuple ». Entre la composition de fraîches et savoureuses chroniques destinées à nous faire découvrir l'insolite beauté de l'Ouest (*Le Manitoba au cœur de l'Amérique*, 1992; *De fil en Aiguille au Manitoba* (1995), elle récidive avec *Sans bon sang* (1987), *Coups de vent* (1990) et *Faut placer l'ère* (1997), s'affirmant comme un remarquable peintre d'atmosphères).

D'autres auteurs renouvellent le roman du terroir en y introduisant des considérations aigres-douces sur la stagnation de la condition féminine. Dans *Le vent n'a pas d'écho* (1982), Monique Jeannotte (1933-) dépeint, sur le ton de la confiance, la souffrance d'une jeune fille d'autrefois qui, pour obéir à son père, renonce à son amour pour un notaire. Dans *La vigne amère* (1989) – au goût relevé par le style aux couleurs épicées de Simone Chaput (1954-) –, une femme de notre génération sacrifie également, à un géniteur brutal et alcoolique, les sentiments qu'elle éprouve pour un artiste.

Par le biais du roman psychologique, d'autres, enfin, projettent leur mal de vivre dans des personnages qu'ils font osciller des abîmes de l'introspection aux cimes de la métaphysique. *Et fuir encore* (nouvelles, 1972), *Les deux frères* (1982), *Les deux sœurs* (1985) et *Le fils unique* (1990) de Rossel Vien (Gilles Valais ou Gilles Delaunière), l'un des meilleurs auteurs de la fin du XX^e siècle, témoignent dans un style extrêmement personnel, plus suggestif que descriptif, de la constante inadaptation de l'être dans une société vide d'amour et de tendresse. Au recueil de nouvelles, *Le maître de conférences* (1991) d'Henri Franck (1904-1991), qui fait l'expérience du doute de Dieu en une réflexion satirique, pessimiste et désabusée sur l'être

humain, fait écho *La grotte* (1995) de Jean-Pierre Dubé, récit fragmenté plongeant un prêtre dans les tentations de la chair et la révolte contre la notion même de péché. Enfin, dans *La mauvaise foi* (1991, prix du Gouverneur général) de Gérald Tougas, les souvenirs que le narrateur recompose à partir de la vie de sa sœur, assassinée dans des conditions inexplicables, s'entourent d'une aura de mystère et de mysticisme sensuel.

Inversement, cette crise d'identité se manifeste par une floraison de romans fleurant bon la terre maternelle et une certaine nostalgie du passé. Chevaliers de la tradition ou historiens du légendaire, les auteurs privilégient la saga métisse qui prend tout à coup une ampleur sans pareille avec le succès de *Tchipayuk ou le chemin du Loup* (1987) de Ronald Lavallée (1954-), et s'enrichit d'une dimension spirituelle jusqu'alors inusitée, attestant non seulement d'une exigeante quête intérieure, mais d'une conception moderniste du roman historique. En effet, si Michel Desgranges, dans le dessein de plaire aux lecteurs français, fait encore de son rebelle l'acteur d'un roman picaresque, exotique et flamboyant (*Manitoba*, 1981), Marius Benoist (1896-1984) rabaisse le sien, *Louison Sansregret, métis* (1975), au rang d'une sorte d'anti-héros passant placidement à côté des événements de la rivière Rouge, tandis que la description de l'itinéraire métaphysique du personnage de Ronald Lavallée l'emporte sur le récit de ses aventures mythiques. Il sera imité en cela par Laure Bouvier (*Une histoire de métisses*, 1995).

L'épopée pionnière, connaît, elle aussi, un net regain d'intérêt auprès des auteurs. Alors que Madeleine Laroche (1925-) ressuscite dans un style simple, laconique et dénué de toute fioriture, la vie des colons bretons, marquée au coin du dépaysement, de la pauvreté et du labeur (*Les vanu-pieds*, 1980), *Berthe de Trémaudan* (1896-1996) livre, avec humour et poésie, des souvenirs sur une existence consacrée à la trappe des fourrures et à la coupe de bois, loin de

toute civilisation (*Au nord du 53^e parallèle*, 1982). Dans le prolongement des écrits du retour aux racines, *L'équilibre instable* (1977) de Louis Deniset (1919-1983), nous met en présence d'un personnage qui ne cesse de s'interroger, mais non sans humour, sur les limites humaines, le racisme, le fanatisme. Pionnier des médias, Henri Bergeron, troque, quant à lui, le micro contre la plume et nous révèle, sur le mode enjoué, les secrets d'un destin hors du commun qui l'a conduit de sa maisonnette de Saint-Lupicin (Manitoba) au sommet de la gloire et de la tour de Radio-Canada, à Montréal (*Un bavard se tait pour écrire: récits de la montagne Pembina*, 1989; *Le cœur de l'arbre: Le bavard récidive*, 1995).

Pour terminer, qu'il soit permis de faire figurer ici les plus brillants essayistes, historiens et biographes de cette seconde moitié du XX^e siècle: Gérard Tougas (*Histoire de la littérature canadienne-française*, 1960); Paul-Émile Breton (*Vital Grandin, o.m.i.: la merveilleuse aventure de « l'évêque sauvage » des Prairies et du Grand Nord*, 1960); Antoine d'Eschambault (*Essais historiques*, 1961); Paulette Collet (*L'hiver dans le roman canadien-français*, 1965; *Les romanciers français et le Canada 1842-1981: Anthologie*, 1984); Placide Gaboury (*Un monde ambigu; pluralisme et vie religieuse*, 1968); Antoine Champagne (*Les La Vérendrye et le poste de l'Ouest*, 1968; *La famille de Louis Riel*, 1969); Lionel Dorge (*Introduction à l'étude des Franco-Manitobains*, 1973; *Le Manitoba, reflets d'un passé*, 1976); Mary Jordan (*De ta sœur Sara Riel*, 1980); Antoine Lussier (*The Métis*, 1975; *Riel and the Metis*, 1979); sœur Hélène Chaput (*Donatien Frémont, journaliste de l'Ouest canadien*, 1977); Roger Motut (*Maurice Constantin-Weyer, écrivain de l'Ouest et du Grand Nord*, 1982); l'abbé Jean Papen (*Georges Bugnet, homme de lettres canadien*, 1985); Jean-Guy Quenneville (*Le voyage d'un solitaire: René Richard, 1930-1933*, 1985); Jacqueline Blay (*L'article 23: les péripéties législatives et juridiques du fait français au Manitoba, 1870-1986*, 1987); Bernard Pennisson (*Henri d'Hellencourt, un journaliste français au Manitoba: 1898-1905*, 1987); Luc Dauphinais (*L'histoire*

de Saint-Boniface : à l'ombre des cathédrales, tome 1, 1991); Paul Genuist (*Marie-Anna Roy, une voix solitaire*, 1992); Robert Viau (*L'Ouest littéraire : visions d'ici et d'ailleurs*, 1992); Joseph Nnadi (*Les négresses de Baudelaire*, 1994); Estelle Dansereau (*Portes de communications. Études discursives et stylistiques de l'œuvre de Gabrielle Roy*, 1995); Bernard Bocquel (*Au Pays de CKSB : 50 ans de radio française dans l'Ouest*, 1996).

Les Pionniers du Nouveau Millénaire (années 90 – début des années 2000)

S'il est encore un peu tôt pour dresser le bilan de la littérature de ce premier siècle, certains indices nous permettent toutefois d'affirmer que, par-delà la prolifération des essais universitaires secs et sans âme, des analyses linguistiques indigestes et des études critiques peu professionnelles, la création se porte plutôt bien dans l'Ouest et que la relève semble solidement assurée. En effet, à l'avant-garde, passée aujourd'hui au rang d'arrière-garde, mais toujours aussi productive, s'est jointe toute une pléiade de « petits nouveaux » qui, souvent dès leur premier coup d'essai, se sont imposés, chacun dans leur genre, comme des « maîtres ». De même, venue de France, des pays de l'Est, d'Afrique du Nord, d'Afrique centrale, d'Haïti, bâtir, au sein des Prairies, la société multiculturelle que Louis Riel avait anticipée avec un siècle d'avance, une fournée de talentueux pionniers contribue à ensemercer d'un sang neuf cette terre appelée « langage ».

Tandis que pour les auteurs d'âge mûr, a sonné l'heure des bilans et des retours en arrière – dans un récit autobiographique, Paul Savoie se penche avec émotion sur les *Mains de Pères* (1995) et Guy Gauthier, sur la vie de ses ancêtres (Lorna) – Roger Léveillé, pour sa part, retrouve un second souffle pour *Causer l'amour* (1992) et célébrer, avec un lyrisme empreint de tendresse, *Les fêtes de l'infini* (1996). À soixante-quinze ans, Henri Bergeron, quant à lui,

a poursuivi jusqu'à sa mort une carrière de biographe romanesque commencée avec *L'Amazone* (1998), l'histoire d'une jeune infirmière québécoise partie accompagner un groupe de colons dans l'Ouest du XIX^e siècle. Un second ouvrage, *Charlède*, l'ermite de Montebello, narrant les aventures d'un faux castrat vivant en marge des tentations de l'extérieur, vient d'être annoncé.

Au royaume du roman, règne incontestablement, depuis quelques années, l'Albertaine Nancy Huston (1953-). Déracinée, expatriée et vivant dans « un malentendu identitaire permanent » entre Paris, New York, Montréal et Calgary, cette auteure d'origine anglophone a dû, comme Gabrielle Roy, s'inventer sa propre langue pour explorer des domaines inédits : cette frontière, ténue mais quasi impalpable, qui sépare le corps de l'esprit, les désirs de leur accomplissement, l'angoisse du bien-être, la vie de la mort, etc : *Cantique des Plaines*, 1993, prix du Gouverneur général ; *Instruments des ténèbres*, 1996 ; *L'empreinte de l'ange*, 1998 ; *Prodige*, 1999. En cette sensibilité exceptionnelle, navigant dans « l'entre deux » des choses, se répercutent tous les conflits existentiels qui continuent de déchirer l'âme des jeunes auteurs qui, ces trente dernières années, ont vu se substituer à Dieu, aux idéologies, aux valeurs traditionnelles et aux grandes figures, la terrifiante « ère du vide » (Gilles Lipovetsky). Désormais, ils savent qu'il leur appartient de défricher de nouvelles terres, de tracer de nouveaux sillons, de relever les statues écroulées, de retrouver le sens du sacré, en un mot, de reconstruire le « nouveau monde ».

C'est du moins la leçon que semblent avoir retenue les poètes de ce « nouvel âge », assoiffés de techniques stylistiques novatrices, de paradis et de rêves inaccessibles, de pays et de mythes lointains : alors que Bertrand Nayet, « petit frère » de Roger Léveillé, fait fusionner prose et poésie en une série d'acrobaties syntaxiques qui donneraient presque le vertige à son illustre aîné (Winnipeg, 6 h 20, poème-nouvelle, 1995), Daniel Bahuaud dépouille ses vers

de tout hermétisme, comme pour mieux rendre hommage aux êtres aimés et au passé (*Anna, Ailleurs, Acoustique*, poèmes, 1997). À l'instar du Métis Pascal Sabourin prônant, en de petits tableaux descriptifs et musicaux, l'urgence d'une réconciliation avec la nature et le Divin (*Suite en sol indien*, 1991 ; *Les neiges de Nakina*, 1994), la Roumaine Christine Dimitriu van Saanen (1932-) remet au goût du jour la ballade et le rondeau pour chanter la splendeur et l'éternité d'un univers vierge, minéral, face auquel l'homme n'a que sa petitesse et sa fragilité à offrir (*Poèmes pour l'univers*, 1993 ; *Sablier*, 1996). Et tandis que l'Algérien Taïb Soufi (1941-) nous fait accoster à de *Riverains rêves* (1992), traversés par le souffle du désert et la nostalgie des amours épicées, l'excellente critique franco-manitobaine Lise Gaboury-Diallo (1957-) infuse une subtile inspiration africaine à ses *Subliminales* (1999), jaillies des danses et des jeux de son inconscient.

Côté prose, Monique Genuist (1937-), « l'étoile montante » de la littérature en Saskatchewan, fait, elle aussi, surgir dans récits et souvenirs, des personnages en perpétuelle quête de dépaysement géographique, historique ou simplement humain (*C'était hier en Lorraine*, 1993 ; *Le cri du loon*, 1993 ; *L'île au cotonnier*, 1997 ; *Itinérance*, 1999 ; *Racines de sable*, 2000). Par son écriture intimiste, sa sensibilité aux moindres petits détails du quotidien, la critique voit en elle une fille spirituelle de Gabrielle Roy et par son sens aiguisé de la description, le meilleur peintre actuel de paysages de plaines. Elle travaille également, en collaboration, à une anthologie d'auteurs fransaskois, preuve qu'une nouvelle littérature est en train d'émerger de l'ombre.

À la fin du siècle dernier, les recueils *L'Ouest en nouvelles* (1986), *Accostages* (1992), *Pays d'eau et de soleil* (1999) et les revues *Les Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, *Prairie Fire* et *Sol'Air* révélaient toute la constellation des « plumes les rapides de l'Ouest » (Monique Durand, *Sol'Air*, 1995) qui, au roman, ont préféré le genre exigeant de la nouvelle pour

se lancer à la reconquête des époques et des continents disparus : Bertrand Nayet, dénonçant, avec un réalisme saisissant, les horreurs de guerres passées et présentes qu'il n'a pourtant jamais connues (*Le pas des éléphants*, 1994) ; le Savoyard Denis Combet (1956-), féru de lectures antiques, qui nous fait découvrir, dans une prose riche de couleurs et de métaphores, un *Spartacus inconnu* : amoureux et soumis au destin que lui réservent les dieux (*L'oracle de Dyonisos*, 1993) ; le sociologue haïtien Jean Lafontant (1945-), passé maître en l'art de perdre son lecteur dans un labyrinthe d'univers fantastiques et vertigineux, peut-être inspirés des nouvelles d'Edgar Poe ou des courts-métrages d'Alfred Hitchcock (*Tableautin* ; *Insomnie*, 1990 ; *Les sept messieurs en queue de pie*, 1992 ; *Brillante soirée*, id.) ; la Tchèque Marie Jack Bartosova, également romancière (*Tant que le Fleuve coule*, 1988), qui, dans un style d'une pureté fluide, imagée, entrelace rêves d'avenir fleuris et sombres souvenirs de jeunesse, personnages réels et fantaisistes fantômes (*Retour au pays du soleil*, 1999).

Enfin, dans des tons à la fois proches et différents, une Bretonne, Ismène Toussaint (1960-), renouant avec le témoignage pionnier en une série de tableaux et d'essais très denses, a donné pour la première fois la parole aux « petites gens » de l'Ouest, comme aux héros retrouvés des romans de Gabrielle Roy (*Les Chemins secrets de Gabrielle Roy – Témoins d'occasions*, 1999, best-seller dans sa catégorie au Canada francophone). Mystique hantant le « le temple de la Francophonie » que rêvait de bâtir Marie-Anna Roy et vénérant les idoles brisées, elle vient également de publier *Louis Riel, Le Bison de cristal* (2000).

Ainsi, lorsqu'au vu de cette richesse de noms et d'œuvres sans cesse renouvelés, les auteurs cesseront de contempler leurs « boutons » dans le miroir, tout en ressassant les mêmes rengaines sur le statut d'éternelle incomprise et de sempiternelle colonisée de la littérature de l'Ouest – soit disant condamnée à disparaître à plus ou moins brève

échéance ; qu'ils relèveront dignement la tête pour en proclamer les beautés, les qualités, le caractère unique et original au sein de la francophonie internationale ; et qu'ils auront exorcisé leurs complexes vis-à-vis de leurs homologues québécois auxquels, en fait, ils n'ont plus rien à envier ni à prouver depuis longtemps ; lorsque les pseudo-penseurs cesseront de terroriser leurs compatriotes en brandissant régulièrement le spectre de leurs statistiques sur l'« extinction » imminente des francophones dans l'Ouest, comme si la mission leur incombait de leur fermer toute perspective d'avenir, de leur briser tout espoir ; alors peut-être notre « petite grande » littérature de l'Ouest – pour emprunter une antithèse chère à Victor Hugo – effectuera-t-elle un pas de géant dans la conquête de cette « place au soleil » dont rêvent, depuis si longtemps, mais en toute confiance, Annette Saint-Pierre et Roger Léveillé. ◇



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2% en actions canadiennes et de 6,3% en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

© Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

La *passion* des
êtres



Desjardins

1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514.598.2122
877.598.2122

**Caisse d'économie
Desjardins des Travailleuses
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500
Québec (Québec) G1K 3G6
418.647.1527
800.626.5166

Le-plus-que-parfait du subjonctif

*Andrée Ferretti*¹

« **U**ne vraie philosophe », disait son mari en se moquant d'elle, dès qu'Aubépine DesRuisseaux passait à voix haute la moindre réflexion inspirée par la beauté ou la laideur du monde et de la vie. Heureusement, il est mort plusieurs années avant sa femme, la libérant du poids de son dédain d'homme sans valeur et d'autant plus infatué.

Il est néanmoins exact qu'Aubépine DesRuisseaux, dite « la sauvagesse », pensait beaucoup, à vrai dire tout le temps. Ce qui n'en faisait pas pour autant une philosophe et c'est bien dommage, car cette science, si l'on en croit sa réputation, aurait pu atténuer sa souffrance qui était fort étendue. Trois cent vingt livres de détresse toujours assise dans une chaise berçante près de la fenêtre de la cuisine qui donnait sur une grande cour carrée au sol terreux, bruyamment foulée en été par la bande des enfants du voisinage immédiat. Seule résistait à leurs piétinements, près des clôtures et autour de la galerie, une plante basse et gazon-

1. Écrivaine.

nante dont elle ignorait le nom mais qu'elle détestait quand même. Selon qu'elle l'angoissait ou l'encolérait, elle l'appelait abandon ou misère. C'est une plante aussi laide que robuste avec ses deux ou trois fleurs épanouies en petits boutons durs et d'un jaune bilieux, nichées aux creux de fines ramilles aux feuilles si divisées qu'elles donnent à cette mauvaise herbe l'aspect d'un minuscule avorton de sapin. Plusieurs consultations de *La flore laurentienne* du savant Frère Marie-Victorin ne lui permirent pas de nommer la plante qu'elle détesta d'autant plus. En automne et en hiver le spectacle de sa cour était encore plus déprimant.

Chaque année, alors que novembre s'achevait méchamment dans la grisaille de pluies fréquentes et glaciales et de cour boueuse et désertée, elle demandait à un passant, ou à un voisin, ou, en dernier recours, à un de ses fils de transporter sa lourde chaise en bois d'érable près de la fenêtre du salon où elle passerait l'hiver à observer l'activité des habitants et des passants du bout de la rue Châteaubriand étendu entre les rues Faillon et Villeray, où elle demeura pendant plus de quarante ans, de son arrivée à Montréal, alors qu'elle était jeune mariée et déjà mère de deux enfants, jusqu'à sa mort. La distraction n'était pas fameuse, mais Aubépine DesRuisseaux prétendait y apprendre beaucoup de choses sur le genre humain, « la pire espèce de l'univers, qui passe son temps à tout bardasser autour d'elle, mais qui elle-même ne change jamais », disait-elle parfois, à sa petite-fille, Sophie, la seule personne de sa nombreuse descendance à lui rendre visite par amour. La fillette réconfortait ses vieux jours et pour elle, la vieille femme tentait de faire monter jusqu'à son regard et à son sourire la joie innée qu'elle avait parfois senti frémir le long de son échine, survivante opiniâtre respirant sous l'amoncellement des blessures, même des plus asphyxiantes.

Sophie avait dix ans lorsqu'elle prit l'habitude d'aller chez sa grand-mère, chaque soir après la classe. Sa première visite lui fut commandée par le dégoût que son grand-père

lui avait inspiré, la veille au soir. Déjà, elle n'aimait pas ce vieux lubrique qui ne se gênait pas pour reluquer les seins et les fesses de sa mère et de ses tantes, mais ce soir-là, elle l'exécra furieusement et à jamais. Alors qu'il les gardait, ses frères et elle, il l'avait fait asseoir sur ses genoux et tout en lui disant, comme à une débile, qu'elle était bien belle et bien fine, et avait, mine de rien, glissé sa main sous sa robe. La fillette s'était emparée du petit bibelot en marbre qui ornait la table à café placée à portée de bras du sofa, et l'avait lancé dans la figure du vicieux. Elle l'avait légèrement blessé et avant qu'il n'ait eu le temps de réagir, elle s'était réfugiée dans la chambre de ses frères.

Bien que Sophie n'ait rien révélé à sa grand-mère, celle-ci avait immédiatement su. Ni l'une ni l'autre n'en parlèrent jamais, moins par gêne que par manque d'intérêt réel. Quand elles étaient ensemble, Roméo Lacaille ne faisait plus partie des personnes dont elles partageaient la vie. La grand-mère commentait l'œuvre en cours de lecture, chaque fois un livre que Sophie lui avait apporté de la bibliothèque municipale, la petite-fille racontait son rêve de la nuit précédente dans lequel sa grand-mère était toujours une héroïne, une vraie, capable de tous les exploits. Lectures et récits qui comblaient la vieille infirme. Son obésité l'ayant rendue presque impotente, Aubépine DesRuisseaux se réjouissait de pouvoir soudain enjamber le temps et l'espace, de pouvoir s'évader loin des regards défigurants, de pouvoir échapper aux jugements grossiers d'un entourage inapte à comprendre qu'une âme délicate puisse habiter un corps si gros et si difforme. Elle se reconnaissait dans les rêves de Sophie, telle qu'elle-même s'idéalisait parfois dans ses songes éveillés, si bien qu'elle soupçonnait sa petite-fille de réinventer ses rêves pour les lui rendre plus agréables.

Retouché ou pas, il en est un qui avait particulièrement plu à la vieille femme. Dans ce rêve, elle défiait la mort. Superbement. Elle était debout sur un tréteau, mains liées

dans le dos, belle, jeune, élancée. Condamnée à être pendue, elle éclatait de rire au moment fatidique, confiante d'en réchapper, parce qu'elle avait enduit son cou d'une huile incolore et inodore, imperceptible, qui la protégerait de l'étranglement final, mais qui, pour tromper l'assistance, lui donnerait au moment opportun le teint bleuâtre et la langue noire des morts par strangulation. Elle riait et le bourreau, ému par ses dents d'un admirable blanc crémeux, faisait semblant de l'exécuter.

Aubépine DesRuisseaux se remémorait souvent le récit de ce rêve dans lequel toutes les chances étaient de son côté, dans lequel son stratagème ou sa beauté, si ce ne sont les deux avaient joué en sa faveur, l'avaient sauvée d'une mort honteuse. Elle avait si souvent et si violemment désiré triompher ainsi des obstacles dressés devant elle dès son berceau.

Née en 1882 dans la réserve algonquienne de Montebello, Aubépine DesRuisseaux avait dès son plus jeune âge connu l'extrême pauvreté, la peur et la solitude. Battue aussi bien par sa mère que par son père, tous deux victimes résignées d'un sort atavique, tous deux devenus alcooliques à force d'espérer qu'ils trouveraient dans la boisson une permanente douceur à vivre, trompés qu'ils avaient été par les langueurs infinies éprouvées au moment de leurs premiers enivrements. Seule trouée de lumière dans cette nuit désespérante, la jeune Aubépine avait pu fréquenter l'école pendant trois ans, le temps d'apprendre l'écriture, la lecture, le calcul et le petit catéchisme, sauvée de l'analphabétisme par la préparation obligatoire à la communion.

Cette imposition de la religion catholique aux Amérindiens est très mal vue aujourd'hui, sans doute avec raison. Aubépine DesRuisseaux s'en est cependant toujours réjouie, pensant que le bonheur de savoir lire valait bien quelques communions insignifiantes. Ce savoir qui donne accès à toutes les autres connaissances était à ses yeux un véritable pouvoir, le seul que de toute sa vie elle ait pu

exercer. Il ne lui donna aucune richesse ni aucune gloire, pas même le moindre contrôle sur son sort, mais il la protégea de l'autodestruction. La lecture l'aida à se forger sa propre vision du monde et d'elle-même et des causes objectives de la place qu'elle occupait dans ce monde, et, subtile ironie de la vie, l'amena, elle, sauvagesse convertie, à douter de l'existence de Dieu.

Le motif de sa condamnation ne faisait pas partie du rêve de Sophie, telle qu'en tout cas la fillette l'avait retenu et l'avait raconté à sa grand-mère. Celle-ci cependant ne douta pas que ce fut pour cause de rébellion. Rébellion impuissante à changer le cours des choses, mais seule apte à conférer quelque noblesse aux vies agressées par la loi du plus fort, comme celle d'une de ses héroïnes, la « Corriveau » qui fut vraiment pendue à Saint-Vallier de Bellechasse en 1763, condamnée à mort par un tribunal composé d'officiers anglais prétentieux qui ne connaissaient pas un mot de français, mais qui eurent l'impudence de la déclarer coupable d'avoir tué son premier, puis son second mari. L'histoire ni la légende ne le disent, mais Aubépine DesRuisseaux a toujours soupçonné que la mort des maris laissait ces soldats froids comme leur air, qu'ils s'étaient plutôt vengés sur la jeune femme de la résistance de nombreux habitants à leur occupation du village et des villages voisins. Ambitieuse et déterminée, la « Corriveau », de son vrai nom Marie-Josephite Corrivaux, propriétaire de grandes et riches terres devait s'être opposée plus efficacement que ses concitoyens aux levées incessantes et ruineuses de blé et d'autres grains effectuées par les conquérants qui, dès lors, avaient craint sa dangereuse influence et avaient pris prétexte des morts suspectes des maris pour lui tenter un procès et la condamner. Pour narguer l'ennemi barbare qui avait exposé le cadavre dans une cage, un villageois déroba le corps. Tous les habitants s'empressèrent alors de faire courir la rumeur que la pendue s'était elle-même délivrée et qu'elle entretenait la nuit venue des relations hérétiques avec les sorciers qui, affirmaient-ils, pince-sans-rire, dans une bonne imita-

tion de l'humour prétendu anglais, séjournèrent dans l'île d'Orléans majestueusement étendue à quelques milles marins en face de Saint-Vallier.

Aubépine DesRuisseaux avait commencé à s'intéresser à l'histoire du Canada au contact de l'abbé Guillaume Émond. Elle était tombée amoureuse du jeune prêtre, le jour même de son mariage, alors qu'il bénissait son union forcée avec Roméo Lacaille, un bûcheron qui à son retour du chantier, au printemps 1898, s'était empressé de violer la fille engagée sur la ferme de son père.

Ce jour de ses noces et pendant les quatre années suivantes, les sermons dominicaux de monsieur Émond, vicaire arrivé presque en même temps qu'elle-même à Saint-André-Avelin, ont été la lumière des jours de durs labeurs de la servante, de ses nuits d'humiliantes relations avec un mari qui prétendait pouvoir tout se permettre avec une sauvagesse. Quand elle parlait de ses conversations avec le prêtre, Sophie devinait qu'elles avaient été l'orgueil de la vie de sa grand-mère. Un homme instruit, racontait-elle, qui lisait aussi bien les gazettes de Paris que celles de Montréal, même si les unes et les autres lui arrivaient avec beaucoup de retard et lui coûtaient des sous qu'il devait rogner sur ses habits et, parfois, sur son chauffage, puisqu'il avait déjà dépensé ses maigres économies à l'achat de livres, au grand mécontentement du curé de la paroisse, particulièrement lorsqu'il s'agissait de romans. Le jeune vicaire avait toutefois obtenu de son supérieur la permission d'aménager une petite bibliothèque dans le bureau du presbytère. Ses étagères contenaient à peine une centaine de livres, mais quand il la montra à Aubépine DesRuisseaux qui en voyait une pour la première fois, celle-ci fut éblouie par leur nombre, ignorante qu'elle était alors qu'il puisse en exister autant.

La vieille femme se souvenait avec émotion que la passion de monsieur Émond pour la langue et la culture françaises tissait tous ses sermons quel qu'en fut le sujet.

Pas un dimanche où il n'incitait ses ouailles à prier pour leur sauvegarde sur notre sol envahi par les Anglais. Aubépine DesRuisseaux croyait que, comme elle-même et tout prêtre qu'il fut, Guillaume Émond devait détester les Anglais, ajoutant qu'il lui paraissait impossible d'éprouver un meilleur sentiment pour eux si on connaissait la violence qu'ils ont exercée contre le peuple canadiens français chaque fois qu'il s'est rebellé contre leur injustice, et le mépris dans lequel ils l'ont néanmoins toujours tenu. C'est avec des sanglots dans la gorge, se souvient Sophie, que sa grand-mère se remémorait à haute-voix la lecture que le vicaire avait faite un dimanche de novembre, jour anniversaire de la défaite des Patriotes à Saint-Charles-sur-le-Richelieu, en 1837, de quelques passages de la lettre de Chevalier de Lorimier, lettre écrite à son épouse le 15 février 1839, quelques heures avant de monter sur l'échafaud, condamné à cette mort ignominieuse pour avoir aimé sa patrie et l'avoir défendue sans succès :

*... Je n'ai plus que quelques heures à vivre
j'ai voulu partager ce temps précieux entre
mes devoirs religieux et ceux rendus à mes
compatriotes ; pour eux je meurs sur le gibet
de la mort infâme du meurtrier, pour eux je
me sépare de mes jeunes enfants et de mon épouse
sans autre appui, et pour eux je meurs en m'écriant :
Vive la liberté ! Vive l'indépendance !*

Ce dimanche de novembre 1900, date de son propre anniversaire de naissance, a été le jour le plus déterminant de la vie d'Aubépine DesRuisseaux. À la fin de son sermon, adressé explicitement aux jeunes gens de l'assistance, Guillaume Émond les avait encouragés aux études, en leur présentant la connaissance comme étant la véritable source de la liberté, et la liberté comme la valeur suprême qui doit guider l'action des hommes. « Sachez que vous fûtes appelés au monde pour défendre la liberté » s'était-il écrié avec passion, enflammant pour toujours le cœur de sa

paroissienne. Néanmoins, ce n'est pas cet appel au dépassement de soi qui avait bouleversé la jeune femme, mais bien la tournure de la phrase. « Sachez que vous fûtes appelés », s'était-elle sans cesse répété jusqu'au soir, soudainement et à jamais émerveillée par le-plus-que-parfait du subjonctif. Il a été l'origine de son désir de connaissance, de sa passion pour la lecture, l'embellie de sa vie, ce qui fit que sa misère ne fit pas d'elle un être misérable.

À grands frais et contre l'opposition farouche du reste de la famille, Sophie fit élever un monument sur la tombe de sa grand-mère qui par sa dimension et la qualité de la pierre dominera pendant des siècles la commune stèle de marbre sur laquelle sont inscrits, sans autres mentions que les dates de leur naissance et de leur mort, les noms des défunts de la famille Lacaille.

Un petit médaillon incrusté dans la pierre renferme une photographie du beau visage d'Aubépine DesRuisseaux, au front large, aux pommettes saillantes, au regard perçant. Au dessous, sur toute la largeur du monument et sur deux lignes est gravée en lettres gigantesques :

La syntaxe est une faculté de l'âme.

Paul Valéry

Québec, mon pays-poème

.....

Jean Ferguson¹

Québec
image de poisson chaviré
achigan corégone
maskinongé touladi
bathoïde inversé
bordé par les eaux miroirs
de la Baie d'Hudson
du Saint-Laurent
de la mer du Labrador
de l'océan Atlantique.

Québec
ton œil
cratère élaboré du Nouveau-Québec
s'enlise dans le mercure bleu de ton sol
s'ouvre sur un paysage final
de lune ou de soleil
plus appréciable que tout un continent.

.....
1. Auteur de *J'ai mal à la langue de mon pays*, Beaumont, 2000.

Je trouve partout
ta géographie intime
mon pays aimé mon tout
dispersée sur la face du monde.

Même tes cris d'oiseaux
sont comme des appels
qui circulent en fuseaux
dans le cœur des mers.

Tu resplendis sous les nuages
tu te noies de lumière
tu dances avec les orages
tu jases avec les éclairs
tu te balances au gré du vent
du Nord au Sud
de l'Est à l'Ouest
tu te perds dans des horizons différents
qui ont comme points cardinaux
la Liberté.

Terre-cœur
je plonge mes doigts
dans ta substance
je te fais moi
je te touche
je palpe ton pouls
j'ai tous tes visages
dont tu me fais continuellement cadeaux.

Mon pays
déferlement de paroles amérindiennes
le Québec
abitibi algonquine
gaspésie mi'qmaque
sur ta pointe justement
mes frères et mes sœurs d'autrefois

ont lancé l'invitation
« Débarquez débarquez
capitaines
matelots et immigrants
des terres lointaines
d'au-delà des mers
venez partager nos repas cosmiques
sur les genoux de notre mère-terre
je vous ferais connaître mon pays
le pays que voici
le pays de mes pères et de ma mère
je vous ferais désirer
la merveilleuse symphonie
de mon pays adoré
parce que divin ».

Mon pays québécois
mon troublant pays
de longues symphonies
de rêves parcheminés
tissés dans les peaux de l'espérance.

Québec
le fil de mon être
le miel de ma vie
je voudrais laisser ton adresse
aux étoiles mélodiques
aux astres à venir
dans l'espérance
qu'ils te porteront
dans le jour désiré
de ta plénitude appréhendée.

Québec
mon superbe pays
mon précieux pays
ma substance éternelle.

Entreprendre, c'est agir ensemble.

Nous sommes la banque des gens d'action.

Des gens d'affaires.

Nous sommes au cœur des réalisations
de ceux qui ont l'esprit d'initiative.

Partenaires pour entreprendre.

Et réussir.



**BANQUE
NATIONALE**

**En primeur
un extrait du livre de
Bernard Dorin**

« Appelez-moi Excellence »



Dans *Appelez-moi Excellence*, publié chez Stanké, l'ambassadeur Dorin nous raconte les grandeurs et les misères de la vie diplomatique. Observateur perspicace, il nous dévoile de façon vivante des particularités peu connues de tous les pays où il a exercé ses fonctions.

Après avoir occupé divers postes d'ambassadeur en Haïti, en Afrique du Sud, au Brésil, au Japon et en Grande-Bretagne, M. Dorin a été élevé en 1992 à la dignité d'Ambassadeur de France. Il est également titulaire de nombreuses décorations françaises et étrangères.

Vive le Québec libre !

« Mon Général, vous avez payé la dette de Louis XV. » C'est ainsi que le Directeur d'Amérique du Quai d'Orsay, Jean-Daniel Jurgensen, s'est adressé à de Gaulle au moment où celui-ci s'apprêtait à entrer dans l'avion qui le ramenait à Paris. J'aurais bien voulu avoir eu ce mot, mais c'est un

autre qui l'a eu ! Il concluait en tout cas ce voyage canadien qui s'achevait par un énorme scandale diplomatique : « Vive le Québec libre ! »

Pour beaucoup, les raisons de cet éclat demeurent mystérieuses : de Gaulle s'était-il laissé emporter par l'enthousiasme de la foule rassemblée sous le balcon de l'Hôtel de Ville de Montréal ? Avait-il commis une « gaffe » aux conséquences incalculables, ou au contraire avait-il prémédité un « coup » dont il attendait des retombées bénéfiques pour le Québec ? Il n'est pas possible de répondre à ces questions sans raconter les faits tels qu'ils se sont déroulés. Or je le puis, m'étant trouvé un peu par hasard, au cours de cette année 1967, dans les « coulisses de l'exploit ».

Conseiller diplomatique d'Alain Peyrefitte, alors ministre de l'Éducation nationale, je reçois en avril un appel de René de Saint-Légier, qui remplissait les mêmes fonctions à l'Élysée, auprès du Général. Mon camarade me priait de lui fournir chaque vendredi une note de synthèse sur tous les aspects, politiques, économiques, sociaux, culturels de la situation au Québec. Saint-Légier savait que j'avais passé trois années à Ottawa comme attaché d'ambassade en tout début de carrière et que mon ambassadeur m'avait justement chargé d'observer l'évolution du Québec où j'avais de nombreux amis susceptibles de me renseigner régulièrement. La note hebdomadaire était destinée au « dossier fin de semaine » du Général, dossier qu'il emportait à Colombey pour l'étudier dans le calme du domaine de la Boiserie. Ainsi, semaine après semaine, d'avril à juillet, de Gaulle a été tenu précisément informé de tous les événements saillants au Québec, et notamment de l'essor continu du nationalisme québécois depuis la Révolution tranquille de Jean Lesage, en 1960. De son côté, la Direction d'Amérique du Quai d'Orsay ne cessait pas de faire parvenir à l'Élysée des notes politiques signées de Jurgensen. Une première constatation s'impose dès lors : le voyage de 1967 n'avait rien d'improvisé, il avait été minutieusement préparé.

Or, au début du juin 1967, j'eus un nouvel appel téléphonique de René de Saint-Légier : le Général était furieux du projet de programme de voyage que lui avaient préparé les « services ». Comme j'étais le seul, dans l'entourage proche ou lointain du Général qui connut les lieux, Saint-Légier me demandait de me rendre l'après-midi même à l'Élysée pour « en parler avec le Général ». Jugez de mon émoi ! En fait, je ne l'avais rencontré que peu de fois et jamais en tête à tête. La préparation du voyage au Québec et au Canada m'offrait l'occasion inespérée de mieux connaître un homme qui avait déjà de son vivant sa place dans l'Histoire...

Ainsi commencèrent les « séances » de préparation, presque toutes semblables. Un aide de camp m'introduisait dans le bureau présidentiel et s'effaçait aussitôt. Alors, le Général, s'appuyant de ses deux avant-bras, se levait pesamment de son fauteuil et, comme son buste était très grand, il semblait s'élever jusqu'au ciel ! Puis il s'avavançait vers moi la main tendue et me faisait asseoir sur une sorte de canapé. Évidemment, j'avais pris soin de préparer mon rôle afin de répondre à toute question aussi intelligemment que possible. Cependant la première, qu'il posait presque invariablement : « Dorin, et alors ? » me laissait sans voix. J'avais beau m'y attendre, ce « et alors » m'inhibait complètement, me coupant tous mes effets. Il était gentil et commençait à parler, ce qui me permettait de reprendre peu à peu mes esprits. Je me trouvais presque en face de son bureau sur lequel ne se trouvait aucun dossier, mais seulement une rame de papier blanc et un grand encrier de forme ronde que surmontait un porte-plume noir. Je ne me souviens pas qu'il y eut de téléphone. On ne « sonnait » pas le Général. Les communications passaient par le truchement d'un aide de camp qui se penchait à son oreille, mais qu'il renvoyait souvent d'un geste excédé de la main.

La première de ces séances m'a laissé un grand souvenir. Ce fut la seule fois où je vis de Gaulle en colère. Il est vrai que le projet qu'on avait préparé pour le trajet entre Québec et Montréal était un vrai défi au bon sens. Ses brillants concepteurs lui faisaient remonter de nuit le Saint-Laurent sur le « Colbert », vaisseau de guerre par lequel il devait arriver, les gentes populations du Québec étant invitées à allumer sur les rives des « feux de joie » en l'honneur de l'illustre visiteur. On pensait sans doute à Paris que le Saint-Laurent est comme la Seine et qu'on peut se dire bonjour par geste d'une rive à l'autre ! En admettant que le Général n'eut point dormi, ce qui de nuit, n'était pas vraiment naturel, il n'eut aperçu en fait de feux de joie, et encore à la jumelle, que de faibles lumignons. De Gaulle s'empara des feuillets du brillant projet et, les froissant rageusement, les qualifia, avec le langage de corps de garde qu'il affectionnait, de « torche-culs des Services » !

De sa voix grave et lente il me dit alors : « Je veux voir ces gens ! » et ajouta « et de jour, ça va de soi ». Pour ce faire, lui dis-je, vous avez le choix entre deux voies : la première, au sud du Saint-Laurent, est une route très droite, une plaine où vous verrez surtout des fermes. En revanche, sur la rive gauche, la route épouse la longue courbe du fleuve et c'est là que se concentrent les villages et que se trouve même une ville de cent mille habitants : Trois Rivières. Le Général parut déjà intéressé mais, quand je lui eus dit « c'est la route que fit construire Louis XV », il s'écria : « C'est celle-là que je veux ! » Il venait de décider d'emprunter le « Chemin du Roy » !

Or ce choix eut une importance décisive sur la suite du voyage et je ne crois pas exagéré d'écrire qu'il a largement déterminé le « Vive le Québec libre ! » du balcon de Montréal. En effet, dès le débarquement du Colbert à l'Anse-aux-Foulons, près de la ville de Québec, de Gaulle a été accueilli avec un enthousiasme extraordinaire qui croissait d'ailleurs de village en village, car il était amplifié par les

nouvelles que les habitants recevaient sur leurs transistors. Aux côtés du Premier ministre Daniel Johnson, qu'il dépassait d'une bonne tête, tantôt debout et tantôt assis dans la voiture officielle découverte, de Gaulle était l'objet de véritables transports et d'ovations qui ponctuaient les points forts des allocutions qu'il prononçait à chaque étape sur cette « voie triomphale ». Les gens arrachaient en souvenir de menus fragments de la frange dorée du pavillon français à l'avant-droit de la voiture, que d'autres cherchaient même à soulever, alors que des jeunes femmes donnaient leurs enfants à toucher ! Et de Gaulle, imperturbable, touchait les bébés, un peu comme le roi Louis XV était censé guérir les écrouelles par l'imposition des mains ! Dès lors, comment s'étonner qu'il ait fait part de son impression, qui a tellement choqué le Canada officiel, d'avoir éprouvé un sentiment lui rappelant, quelque vingt-trois années auparavant, la libération de la France. Bien avant l'arrivée à Montréal, la notion de liberté était donc déjà dans l'air de par cette extraordinaire communion entre un homme et un peuple qui n'était même pas tout à fait le sien. Et si de Gaulle a pris la décision de communier, ce qu'il ne faisait pour ainsi dire jamais, à Notre-Dame-de-Beaupré, ce fut beaucoup moins à mon sens pour des raisons religieuses que politiques et parce qu'il voulait marquer ainsi sa « communion » avec ce peuple qui lui réservait un aussi exceptionnel accueil. Mais l'enthousiasme avait un prix, ou plutôt une conséquence : celle de retarder considérablement la marche du convoi officiel. Lorsque de Gaulle parvint enfin devant l'Hôtel de Ville de Montréal, la foule des nationalistes qui se pressent à sa rencontre est déjà rentrée en effervescence.

Avant de poursuivre le récit, il convient de se reporter un jour en arrière, au moment où le maire de Montréal, Jean Drapeau, décide de faire, suivi d'un employé municipal, l'inspection de sa mairie afin de vérifier si tout est en ordre pour le « grand jour » du lendemain. Or, ce « grand jour » s'annonce houleux et le maire est inquiet. En effet, il

s'est tenu au courant du déroulement des événements depuis le débarquement du « Colbert » et il a un pressentiment. Il confie à ses proches : « Quelque chose se prépare ! » Il ne croit pas si bien dire...

Je tiens ce qui suit de la bouche même du maire Drapeau. Il arpente donc le bâtiment avec à sa suite son employé en bleu de chauffe. Passant devant le grand balcon central, qui n'était habituellement pas accessible, il aperçoit un micro : « Qu'est-ce que c'est que ça ? » – « C'est un micro Monsieur le Maire » – « Je vois bien. Ôtez-moi ça tout de suite ! » L'employé fait alors valoir qu'il appartient au corps A et que c'est aux agents des corps B ou C d'effectuer ce travail. Il accepte cependant de débrancher le micro, ce qu'il fait sur-le-champ. Le Maire pense qu'il aura tout le temps de faire retirer l'instrument intempestif et il poursuit sa tournée. Malheureusement pour lui, pris par d'autres tâches, il oublie complètement l'existence du micro. « Il m'est sorti de l'esprit », confiera-t-il plus tard à Alain Peyrefitte... Si bien que le lendemain le micro est toujours là.

Revenons à l'arrivée de de Gaulle au milieu d'une foule surexcitée, hérissée de drapeaux fleurdelisés et de pancartes aux slogans nationalistes du RIN, le Rassemblement pour l'indépendance nationale. De cette foule, qui attend déjà depuis plusieurs heures, émane une sorte de bourdonnement sourd et vibrant, un peu comparable à celui d'une ruche dérangée. Je me souviens n'avoir éprouvé cette sensation qu'une seule fois en 1954, avec les « youyous » des femmes dans Fez-el-Bali révoltée derrière ses murailles... En parfait contraste avec la foule du dehors, c'est dans le plus grand calme que les notables de la ville, que de Gaulle appelle les « notoires », attendent, un verre de whisky ou de rye à la main, l'arrivée du visiteur illustre à l'arrière de la mairie sur des planches de bois, comme à Deauville.

Descendu de la voiture officielle, flanqué de Daniel Johnson à sa gauche et de sa suite à distance, le Général

gravit lentement le majestueux escalier d'honneur revêtu pour la circonstance d'un vaste tapis rouge. Parvenu à son fait, il se tourne légèrement vers la foule avant de s'engouffrer dans la mairie. C'est à ce moment précis que sa suite tente de le diriger vers la droite, c'est à dire vers les « notoires » devant lesquels son discours a été prévu. Le ministre Couve de Murville va même jusqu'à le pousser dans la direction voulue. Mais de Gaulle ne l'entend pas de cette oreille. Dégageant sa vareuse de la pression physique de Couve, il se tourne vers le maire : « Je veux leur dire quelque chose à ces gens ! » Alors la scène devient franchement comique : à grandes enjambées de Gaulle se dirige vers la gauche, c'est à dire vers le balcon, suivi de Jean Drapeau, petit et rond, obligé de courir pour le rattraper ! L'un et l'autre arrivent sur le balcon. Le maire : « C'est bien de valeur¹, mon Général, mais il n'y a point de micro ! » de Gaulle, presque déjà aveugle à l'époque, pointe son doigt accusateur vers l'engin : « Et ça, Monsieur le maire, ce n'est pas un micro ? » – « Si fait, mon Général, mais il est débranché. » Alors il faut croire à une force providentielle qui veille sur le destin des peuples, car le « bleu de chauffe » de la veille est à portée d'oreilles et avant que quiconque ait pu dire « ouf », il a plongé sur le micro et s'est écrié « Qu'à cela ne tienne, Monsieur le maire, je peux le rebrancher. » Joignant le geste à la parole, il revisse l'engin et, à partir de ce moment, aucune force du monde ne peut plus empêcher de Gaulle de dire à la foule de qu'il a envie de lui dire, ce qu'il sent la nécessité de lui dire...

Le reste est bien connu : à la fin du discours, l'expression « Vive le Québec » provoque un tonnerre d'applaudissement. De Gaulle répète « Vive le Québec », attend une fraction de seconde et lâche le mot « libre » qui déclenche un cri de ventre, sorti non plus de la gorge mais des entrailles des gens. La bande sonore du film du voyage rend mal compte de l'aspect viscéral de ce qu'il faut bien

.....
1. C'est dommage !

appeler un fantastique défolement. Pour le comprendre, il faut savoir qu'à l'époque, sept années pourtant après la Révolution tranquille, les Québécois, dans leur grande majorité, se sentent encore les « vaincus de 1763² », des citoyens de seconde zone, vivant dans un État, le Canada, entièrement dominé par « les Anglais », c'est à dire leurs compatriotes anglophones. Le mot « libre » agit comme un détonateur : d'un seul coup il libère en effet deux siècles de subordination !

Et le voyage s'achève dans la confusion. Le Premier ministre du Canada, Lester Pearson, juge inadmissible les propos du Général qui, de son côté, n'admet pas la réaction de son hôte canadien. Du coup, de Gaulle, ravi du scandale qu'il a provoqué, décide de rentrer en avion à Paris sans se rendre à Ottawa. Xavier Deniau, qui est du voyage, raconte que lors du dîner qu'il est bien obligé d'offrir à la délégation française, Jean Drapeau saute des feuillets entiers du volumineux discours qu'il a préparé ! Et lorsque le Général arrive au salon d'honneur d'Orly, il trouve tous ses ministres (sauf Edgar Faure) rassemblés par Georges Pompidou qui a tenu ainsi à manifester la solidarité du gouvernement, bien qu'il réproue en son for intérieur l'engouement québécois du Général – « une lubie » ! Les ministres affichent des mines consternées mais de Gaulle, tout guilleret, paraît enchanté de son « coup », manifestation de l'« exercice solitaire du pouvoir », selon Valéry Giscard d'Estaing, qui trouve là l'occasion de prendre ses distances.

Mon dernier entretien avec de Gaulle m'a laissé un souvenir si intense que chacune de ses paroles s'est pour ainsi dire gravée dans ma mémoire. Comme je me faisais quelque peu l'avocat du diable en lui demandant pourquoi il était allé aussi loin dans l'appui à la souveraineté du Québec, de Gaulle me dit ceci : « J'ai vu une balance... Dans un de ses plateaux, il y avait les Anglo-Saxons. De toute

.....
2. Date du Traité de Paris, qui abandonne le Canada aux Anglais avec ses 60 000 colons français.

façon, ils ne m'aiment pas » et il fit un geste du bras comme pour s'en débarrasser. « Dans le même plateau, il y avait les journalistes » et avec le même geste, il ajouta : « Tout ce qu'ils vont écrivrailler, gribouiller, scribouiller, n'a pas d'importance : ce n'est pas de l'Histoire » (on pouvait sensiblement dénoter la présence du H majuscule dans ce dernier mot). Puis, me regardant bien dans les yeux, il s'écria : « Toujours dans le même plateau, il y avait les gens comme vous, les diplomates ! » et il fit cette fois un très grand geste du bras, comme pour les évacuer de la surface de la terre, puis après un court instant de réflexion : « Je leur ai fait gagner dix ans ! » (il s'agissait, bien entendu, des Québécois). Or lorsqu'en 1977, dix années plus tard, et sept après la mort du Général, nous sommes revenus au Québec, Alain Peyrefitte et moi-même, pour relancer la coopération en instituant le principe de la rencontre annuelle des deux Premiers ministres, je me suis dit que de Gaulle s'était trompé puisque le Québec n'était pas souverain, pas plus d'ailleurs qu'il ne l'est aujourd'hui en cette aube du XXI^e siècle. Cependant, à la réflexion, je ne pense pas que le Général ait voulu signifier que le Québec serait indépendant dix ans après son discours du balcon, mais plutôt que, dans le long processus de la souveraineté, le scandale international qu'il avait fait découvrir au monde entier, c'est-à-dire la question du Québec, avait bel et bien fait gagner dix ans, et sans doute davantage, au peuple québécois. Les visionnaires finissent presque toujours par avoir raison...

Je crois en tout cas qu'il faut replacer le discours de Montréal dans la lignée des deux grands discours de politique étrangère qui l'ont précédé : celui de Brazzaville en 1945 et celui de Phnom-Penh en 1966. Dans le premier, de Gaulle annonce clairement que les colonies françaises d'Afrique noire ont vocation à l'indépendance. Dans le second, qui devait d'ailleurs initialement être prononcé à Pékin, ce qui lui aurait donné une bien plus grande résonance, il affirme que la domination occidentale sur les

nations d'Asie n'a plus de sens et que celles-là doivent prendre en main leurs propres affaires. (Les Américains auraient certes été bien inspirés de suivre ce conseil!) À Montréal, de Gaulle ne dit pas autre chose : les Québécois ont le droit de décider de leur avenir en toute liberté. Ce n'est là que l'application de la plus célèbre des « idées françaises de 1789 », soit le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour autant, bien entendu, qu'ils le veulent vraiment! Dans les trois discours, il me semble qu'il y a, plus que l'idée de liberté, qui est un état, celle de **libération** qui est dynamique et suppose une action, une conquête.

Mais revenons à l'interrogation initiale : de Gaulle a-t-il sciemment lancé cet énorme pavé dans la mare du Canada fédéral ou s'est-il laissé emporter par l'enthousiasme qu'il provoquait? Après ce qui vient d'être dit, la réponse semble aller de soi : il s'agissait bien d'un acte délibéré. Il convient toutefois de nuancer en replaçant cet acte dans le contexte exceptionnel de juillet 1967. Ce n'était pas la première fois que de Gaulle se rendait au Québec. Or, la fois précédente, qui était encore assez proche des événements de l'occupation et de la libération, le Général y avait reçu un accueil poli, mais plutôt froid, en tout cas sans enthousiasme. Gageons que s'il avait reçu le même type d'accueil en 1967, de Gaulle ne se serait pas départi de la « langue de bois » diplomatique traditionnelle qu'il maniait également fort bien. Sur le balcon de l'Hôtel de Ville, il aurait dit quelque chose comme : « Je salue cette belle ville de Montréal, si proche de nous par la langue, la culture, etc. » et on en serait resté là. Cependant de Gaulle avait le don extraordinaire de « saisir l'événement », plus exactement de s'en saisir à des fins depuis longtemps méditées. C'est le fantastique élan populaire du « Chemin du Roy » qui a décidé le Général à « dépasser la ligne jaune » dans la métropole, où son propos devait avoir le plus d'impact : Montréal. En vérité, il s'était exprimé de façon tout aussi provocante tout au long du trajet. « Vive le Québec libre ! » était-il donc une provocation? Bien sûr c'était une provocation. Mais

n'est-ce pas ainsi que progresse l'histoire ? Il est des provocations fécondes : le discours du balcon est sans nul doute de celles-là !

Ma dernière image de de Gaulle et le Québec est une image triste. À mes côtés se tient le jeune Claude Bachand, aujourd'hui brillant avocat à Montréal, porteur d'un grand drapeau fleurdelysé aux couleurs bleues et blanches du Québec et, au milieu d'une foule immense, nous remontons lentement les Champs Élysées vers l'Arc de Triomphe. Une petite pluie fine nous pénètre, à la fois d'humidité et de tristesse. En ce jour de novembre 1970, de Gaulle n'est plus. À ma droite, marche une vieille femme vêtue de noir. Ce n'est pas quelqu'un que le régime a comblé de faveurs. C'est une femme du peuple et je me souviens qu'elle porte une sorte de cabas. Elle pleure très silencieusement. Je le remarque au tressaillement de ses épaules. Me tournant vers elle, je lui dis assez sottement : « Pourquoi pleurez-vous ? » En regardant le drapeau du Québec, elle répondit par ces seuls mots : « C'était la France ! » ♦

**ADHÉSION
FACILE
ET
PEU
CÔUTEUSE!**

**RENDEMENT
AVANTAGEUX!**

**CRÉDITS D'IMPÔTS
TOTALISANT 30%**

**UNE
ÉPARGNE
RETRAITE
ADMISSIBLE
AUX DÉDUCTIONS
SUPPLÉMENTAIRES
À TITRE DE REER.**

ADHÉRER À FONDACTION

**C'EST PARTICIPER
À UNE ENTREPRISE
COLLECTIVE
QUI VISE
À MAINTENIR ET À CRÉER
DES EMPLOIS AU QUÉBEC,
TOUT EN BÉNÉFICIANT
D'AVANTAGES
FISCAUX
FACILITANT
L'ACCUMULATION
D'ÉPARGNE
POUR LA RETRAITE**

**MAINTIEN
ET
CRÉATION
D'EMPLOIS**

**INVESTISSEMENT
DANS
L'ENTREPRISE
QUÉBÉCOISE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE...**

**UNE
CONSCIENCE
SOCIALE
EN ACTION!**

FONDACTION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI


FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :

**SIÈGE SOCIAL
2100, de Maisonneuve Est,
Montréal (Québec) H2K 4S1**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Téléphoner au : 1 800 253-6665
ou (514) 525-5505

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDACTION disponible au siège social.

 Joseph Facal

Le déclin du fédéralisme canadien, VLB éditeur,
Montréal, 2001, 69 pages.


L'auteur est surtout connu en tant que député de Fabre (Laval) à l'Assemblée nationale et en tant que ministre des « Affaires intergouvernementales canadiennes » dans les gouvernements de Lucien Bouchard et de Bernard Landry. En plus toutefois d'être un homme politique engagé du côté souverainiste, ce Québécois d'origine uruguayenne est d'abord un universitaire accompli qui a entrepris, poursuivi et achevé de longues études. Détenteur d'une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal, il a ensuite parachevé ses études supérieures à Paris où La Sorbonne lui décernera un doctorat en sociologie. Cette impressionnante formation académique transpire tout au long de cet opuscule consacré à la question et à l'avenir du Québec.

Lecteur lucide et critique des événements politiques et de leurs inéluctables conséquences, Joseph Facal nous livre

dans ces pages un remarquable plaidoyer en faveur de la souveraineté du Québec doublé d'un rigoureux réquisitoire contre les tendances unitaristes du Canada du Troisième Millénaire. Son pronostic est sévère. Le soi-disant fédéralisme canadien est atteint d'une maladie grave : le centralisme.

Dans un langage accessible à tous, l'auteur démontre avec brio combien et comment le Québec est pris au piège dans une structure politique qui nie jusqu'à son existence même. Sa réflexion s'appuie sur une solide pratique des affaires constitutionnelles canadiennes. Il possède ses dossiers. Sa pensée est lumineuse de clarté. À ses yeux seule la souveraineté pourra assurer la pérennité de la nation québécoise sur son territoire. Cette véritable synthèse de la question québécoise facilite la compréhension de la nécessité pour notre peuple se prendre en mains son destin pendant qu'il en est encore temps. Le tout écrit dans une langue châtiée marqué au coin d'un style vivant et dynamique. Ce livre est un instrument pédagogique de premier ordre. Les intérêts supérieurs du peuple québécois constituent la trame de cet ouvrage qui renseigne et qui forme. À lire.

Gilles Rhéaume

 Gilles Vigneault

La chanson comme miroir de poche.
Conversation avec Jacques Lacoursière,
Lanctôt Éditeur, Outremont, 2000, 76 p.

« Je défendrai toujours le pays de Gilles Vigneault. »

Paul Piché

Ce petit livre est la transcription d'une conversation d'abord télédiffusée sur la chaîne *Historia*, dans le cadre de la série « Les artisans de l'Histoire ». L'historien Jacques Lacoursière interroge le chansonnier Gilles Vigneault.

Disons-le d'entrée de jeu : c'est clair, cursif, entraînant et, ma foi, concis pour le genre. D'emblée T.G.V. (ou très vigneaultien), il est vrai que je ne suis peut-être pas des plus impartiaux pour discourir d'un pareil ouvrage. Mais enfin. Incidemment, *je me souviens* encore non sans mélancolie, tout jeune gamin à peine d'âge scolaire, de l'émotion qui m'habita subitement – parmi les émouvants *Milord* (Moustaki/Piaf) et autres *Quand on n'a que l'amour* (Brel) du temps – à l'écoute des *Jos Monferrand* et des *Jack Monoloy* de ce Québécois déjà hors norme. Cet homme-là embarquait, et pour la vie, un p'tit garçon dans la conscience de « l'envers d'un pays qui n'était ni pays ni patrie ».

De fait, Lacoursière et Vigneault à une même table de discussion, c'est en quelque sorte un fouineur-fouilleur d'histoire(s) qui tente de trépaner un esprit singulièrement historicisant : la rencontre, dieu sait où, était d'ores et déjà écrite quelque part. D'où un va-et-vient qui nous conduit, quoique toujours trop furtivement pour le lecteur à l'œil gourmand (ou « écoutant », aurait précisé Claudel), à des moments clés de notre petite et grande Histoire contemporaine. Ainsi au passage, depuis les quais de Natashquan, nous accosterons aussi bien la fabuleuse époque des boîtes à chansons que la montréalienne déclaration du général de Gaulle en 1967, la fondation du M.S.A. et bientôt du Parti québécois en octobre '68, le défilé de la Saint-Jean de 1964 (mais non point le « Samedi de la matraque » de même millésime...) ou les référendums de 1980 et 1995 par le détour obligé, enfin, de la Charte de la langue française (1977). M. Gilles aura de même l'occasion de revenir sur le respect authentique qu'il a de tout temps éprouvé pour l'Amérindien, mais également pour des hommes d'envergure – dont Félix Leclerc et René Lévesque.

Le verbe se fera plus sec, sinon cinglant, à l'égard des politiques à l'origine de l'infâme répression militaro-policière entourant les Événements d'Octobre 1970. Dès l'aube de sa carrière le chantre de la Côte nord se considérait


emparatiste – comme pour mieux narguer sans doute la connotation malveillante de « séparatiste » (d'ailleurs toujours en circulation par le biais de nos Jean Charest et de nos Stéphane Dion, fidèles et empressés serviteurs de sa Majesté). De fait, ne s'agit-il pas bien trivialement de « s'emparer de nos propres affaires » (p. 43)? Et pourquoi donc, continue le même dans sa chanson-hymne créée au dernier Festival d'été de Québec (j'y étais!*)? « Pour ne pas devenir à soi-même étranger », *for sure* (*Avec nos mots*, dont le texte se voit publié intégralement en annexe à l'entretien). Au reste, d'autres le comprennent fort correctement et on pourrait s'en inspirer (p. 62): « Il faut dire que, en 1995, passons au déluge... les anglophones de Montréal et du Québec en général nous ont montré comment faire – j'espère qu'on aura retenu la leçon –, ils ont voté à 95 % pour eux-mêmes. »

Un bémol. Bah! disons un point d'orgue. Pour la forme assurément. Je signale mon étonnement à la lecture du passage suivant (p. 70): « [...] en général quand il y a du changement et du développement, c'est favorable. » Nul doute qu'il eût fallu ici nuancer un peu (plus) le propos. M'enfin. Cela dit, et très certainement, M. Gilles n'a pas tort en l'occasion s'il songe en particulier à un type d'évolution comme celle qu'il dessine à l'instant de sa plume-pinceau: « Longtemps les murs ont été les gardiens des mots. Et aujourd'hui, les mots sont devenus les gardiens des murs » (p. 50). Certes, prenons soin jalousement de nos « richesses maternelles ».

Bref, un joli voyage dans les mots de Vigneault sur le sentier de repères temporaires ou thématiques remémorés et *rapatriés* par Lacoursière, qui les ressert intelligemment à un homme disposé volontiers à réfléchir sur l'à venir du dedans de l'avant.

Jean-Luc Guoin

* Soirée exceptionnelle en/de plein air, alors que Sylvain Lelièvre nous introduisait déjà à l'excellence en « américaine » de spectacle.

 Michel Plourde (directeur)

Le français au Québec – 400 ans d'histoire et de vie, Fides/Les Publications du Québec, 2000, 15 pages.

Les bibliothèques québécoises sauront sûrement trouver une place de choix à ce nouveau livre. Un livre de belle facture, au maniement facile et combien enjolivé d'illustrations savoureuses. Un beau livre à conserver soigneusement près de soi car c'est le début d'un effort académique visant à écrire l'histoire linguistique du Canada français et du Québec.


Non seulement l'histoire de la langue française mais aussi l'histoire du dernier territoire de langue française en Amérique du Nord. Aucun détail n'a été ménagé afin d'offrir au public des chercheurs et des amateurs un document de grande valeur. Pour le Québec c'est à la fois un livre et un événement. Par ailleurs cette publication, au strict plan de la sociolinguistique, constitue aussi un moment important et un outil incontournable. Il y a de plus en plus de spécialistes de ces questions. Sa valeur est universelle même si son contenu est domestique. C'est précisément cette spécificité analysée qui rend ce florilège si universel. Quelques années après la Communauté française de Belgique, le Québec réalise à son tour un ouvrage majeur consacré au vécu linguistique des siens. L'intérêt de cette recherche dépasse largement le Québec et jusqu'à la Francophonie elle-même.

Dans les annales de la sociolinguistique, discipline en construction qui a pour objet la langue en tant que phénomène social, en tant qu'institution, ce livre fera époque car il rappelle la nature et la portée du défi linguistique du Québec, ce territoire historique de la communauté de langue et de culture françaises d'Amérique du Nord qui, après des persécutions systémiques a tout de même réussi à survivre au plan linguistique et à soutenir une vie culturelle parmi les plus dynamiques de l'univers.

En réunissant les plumes parmi les plus autorisées, les artisans de ce portrait, de ce tableau de la vie française ont pris bien soin de s'assurer que les horizons seraient les plus larges mais aussi les plus profonds possible. Voilà pourquoi la seule lecture de la table des matières constitue en soi la plus parlante des synthèses. C'est la langue qui est cœur du projet, c'est donc la langue qui qualifie chacune des quatre parties de l'ouvrage : Le français : un statut royal (1608-1760) ; Le français : langue sans statut (1760-1850) ; Le français : un statut compromis et La reconquête du français (1960-2000). Les experts retenus proviennent de plusieurs disciplines. Voilà une autre des richesses de cette véritable somme où plusieurs centaines de notes permettent au lecteur attentif de pousser la réflexion et la recherche. La bibliographie à elle seule avec ses près de trois cents titres nourrit la pensée avide de découvertes, de dimensions nouvelles et de carrefours intellectuels.

Comme une encyclopédie cet ouvrage rend enfin accessibles des données, des faits, des événements, des œuvres qui ont façonné le portrait linguistique de tout un peuple.

Gilles Rhéaume

 ***L'Année francophone internationale 2001,***
Faculté des Lettres, Université Laval, Québec, 2001,
416 p.

L'Année francophone internationale (AFI) est publiée sous les auspices de l'Agence internationale de la Francophonie, dont Michel Tétu est le directeur, en collaboration avec plusieurs grandes associations internationales francophones. Fondée il y a dix ans, cette publication « rend compte de la vie, actuelle et variée, des francophones : vie politique et économique des États, vie sociale, culturelle et artistique (en mettant l'accent sur les aspects de civilisation, de langue et de littérature) ».

L'ouvrage est divisé en deux grandes parties: « Pays et régions » qui fournit une quantité de renseignements sur tous les pays francophones, et « Idées et événements » qui renseigne le lecteur sur divers aspects de la vie intellectuelle et culturelle de la francophonie. Plusieurs pages, à la fin du volume, sont consacrées à la « vie institutionnelle et associative ». On y trouve la liste et la description de toutes les organisations francophones dans le monde et une quantité considérable de renseignements de toutes sortes.

Tous ceux qui s'intéressent à la francophonie trouveront dans cet ouvrage une mine de renseignements inépuisable sur la géographie, l'histoire, les institutions, la culture des pays francophones. Le volume est abondamment illustré de photos, de dessins, de cartes et de graphiques et parsemé de tableaux et d'encadrés en couleurs qui en rendent la lecture très agréable.

L'impression générale qui se dégage de la lecture de cette revue, c'est la dynamisme et la richesse de la francophonie, son caractère international et son incomparable diversité. Le directeur de l'AFI, Michel Tétu, écrit dans l'Éditorial: « Nos collaborateurs sont persuadés que la diversité doit être prise en compte, qu'elle est fondamentale pour l'évolution de la langue française et de la francophonie ». C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'est organisé un grand colloque en Sorbonne, en mai 2001. « Nous espérons, écrit-il, que ce colloque, nourri de débats substantiels, alimentera notre réflexion et contribuera à donner un nouvel élan aux actions contemporaines de la francophonie dont l'Action francophone internationale se veut l'écho à la fois fraternel et lucide ». Il faut souhaiter tout le succès possible à cette noble entreprise.

Paul-Emile Roy

 **Éric Leroux**

Gustave Francq : Figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ,

VLB éditeur, 2001, 371 pages.

L'histoire des organisations ouvrières est une des colonnes de l'histoire sociale qui mérite toute l'attention des chercheurs. Au Canada-Français et au Québec la reconstruction de ce passé enrichit la connaissance du vécu de tout un peuple car le syndicalisme québécois fut et demeure un école de formation de premier plan et un haut lieu du militantisme social et politique. L'auteur nous livre avec générosité le fruit de ses recherches. Un véritable pavé que ce bouquin. Près de quatre cents pages consacrées à l'un des pionniers du syndicalisme moderne. Gustave Francq (1871-1952) est né à Bruxelles, mais c'est au Québec qu'il a laissé sa marque en se faisant un des porte-étendard les plus efficaces et les plus engagés des revendications des travailleurs et des travailleuses. Toute une vie consacrée à l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière.

Gustave Francq est un progressiste qui n'a pas craint d'inscrire son action sous l'enseigne de la modernité la plus avancée. Un grand démocrate aussi qui appuya avec vigueur et rigueur le droit des femmes et celui des plus démunis. Cet ouvrage est une mine de renseignements harmonieusement présentés et qui ouvre grandes les portes sur la gestation, la croissance et l'accomplissement de l'univers syndical québécois. Grand défenseur de la langue française, Gustave Francq, malgré ses nombreuses réserves à l'égard des nationalistes, a pu compter souventes fois sur l'appui de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (branche féminine de la SSJB) et aussi occasionnellement sur celui d'Henri Bourassa et d'Olivar Asselin.

Éric Leroux a su aussi faire ressortir avec brio l'implication spécifiquement montréalaise de son héros qui a joué un rôle de premier ordre dans cette administration municipi-

pale. Là encore les renseignements pullulent et ennoblissent ainsi la connaissance de l'histoire de Montréal sans lesquels plusieurs des grands enjeux politiques de cette époque seraient encore incompréhensibles.

Un syndicaliste accompli et aguerri que ce Gustave Francq mais aussi un homme d'affaires rusé et prospère. Ses liens avec le Parti libéral d'Alexandre Taschereau et d'Adélard Godbout lui ont permis de se voir octroyer de nombreux contrats d'imprimerie du gouvernement provincial et aussi certaines nominations à la direction d'organismes voués à la défense des droits des travailleuses et des travailleurs. Il faut également souligner ses affinités et ses liens avec la franc-maçonnerie dans une société essentiellement cléricale. Cette facette de sa vie est présentée avec doigté et précision favorisant ainsi une meilleure connaissance de la nature et de la portée de ces loges dont l'histoire au Canada-Français et au Québec demeure encore trop souvent carrément ignorée.

Pour toutes ces raisons, la lecture de cet ouvrage s'impose. L'action syndicale est cœur du développement du Québec. L'auteur est talentueux et c'est avec impatience que nous attendons ses autres publications. La relève en histoire est assurée...

Gilles Rhéaume





Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601
Télécopieur : (514) 385-6177



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay


82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369















**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

-  **Année francophone internationale, 2001**
Le bilan annuel de la Francophonie, AFI, 2001, 416 p.
-  **Jacques Baugé-Prévost**
Histoire méconnue de l'écologie de la santé, Quebecor, 2001, 192 p.
-  **Gilles L. Bourque**
Le modèle québécois de développement de l'émergence au renouvellement, Presses de l'Université du Québec, 2000
-  **Marc Brière**
Point de départ! Essai sur la nation québécoise, Éditions Hurtubise, 2000, 228 p.
-  **Roch Côté (Sous la direction de)**
Québec 2001, Annuaire politique, social, économique et culturel, Fides, 2000
-  **Roch Denis**
Les défis de l'université au Québec, vlb éditeur, 2000
-  **Gilles Duceppe**
Question d'identité, Lanctôt Éditeur, 2000
-  **Christian Dufour**
Lettre aux souverainistes québécois et aux fédéralistes canadiens qui sont restés fidèles au Québec, Éditions Stanké, 2000

-  **Serge Cantin**
Dumont, Fernand, Un témoin de l'homme, Éditions l'Hexagone, 2000
-  **Georges Dor**
Chu ben comme chu, (je suis bien comme je suis), constats d'infraction à l'amiable, Lanctôt éditeur, 2001, 152 p.
-  **Joseph Facal**
Le déclin du fédéralisme canadien, vlb éditeur, 2001, 71 p.
-  **Jean Ferguson**
J'ai mal à la langue de mon pays, De Beaumont Éditeur, 2000, 78 p.
-  **Chantale Gingras**
Victor Barbeau, Un réseau d'influences littéraires, L'Hexagone, 2001, 212 p.
-  **John K. Grande**
Jouer avec le feu, Armand Vaillancourt: sculpteur engagé, Lanctôt Éditeur, 2001, 127 p.
-  **Robert Lahaise (Sous la direction de)**
Québec 2000, Éditions HMH Hurtubise, 2000
-  **Yvan Lamonde**
Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896, Fides, 2000
-  **Diane Lamoureux**
L'amère patrie, Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain, Éditions du remue-ménage, 2001, 181 p.
-  **Eric Leroux**
Gustave Francq, figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ, vlb éditeur, 371 p.
-  **Jocelyn Létourneau**
Passer à l'avenir, Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui, Boréal, 2000
-  **Jean Levasseur**
Anatomie d'un référendum (1995), XYZ Éditeur, 2000

-  **Jean-François Lisée**
Sortie de secours, Comment échapper au déclin du Québec, Boréal, 2000
-  **Yves Michaud**
Paroles d'un homme libre, vlb éditeur, 2000
-  **Edmond Orban et Michel Fortmann (sous la direction de)**
Le système politique américain, Presses de l'Université de Montréal, nouvelle édition, 2001, 446 p.
-  **Alain Peyrefitte**
De Gaulle et le Québec, Éditions Stanké, 2000
-  **Michel Plourde, Michel Duval, Pierre Georgeault (Sous la direction de)**
Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie, Fides, 2000
-  **Sylvain Rivière**
Gaspésie rebelle et insoumise, Lanctôt Éditeur, 2000
-  **Fernande Roy**
Histoire de la librairie au Québec, Leméac, 2000, 238 p.
-  **Jean-Louis Roy**
L'enchaînement des millénaires, journal de l'an 2000, HMH, 2001, 265 p.
-  **Marjolaine Saint-Pierre**
Saint-Castin, baron français, chef amérindien, 1652-1707, Éditions du Septentrion, co-édité aux Éditions Atlantica de Biarritz, 2000
-  **Ismène Toussaint**
Louis Riel, Le Bison de cristal, Éditions Stanké, 2000
-  **Daniel Turp**
La nation bâillonnée, Le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec, vlb éditeur, 2000
-  **Pierre Vadeboncoeur**
L'humanité improvisée, Bellarmin, 2000

U ULTIMA ASSURANCES
ET SERVICES FINANCIERS INC.

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances
3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes et en assurance de personnes

Michel Taillefer, CRIA

Conseiller en assurance et rentes collectives - Président
mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560
Montréal (Québec) H1M 2S5
Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec) J6W 3E1
Téléphone : (450) 471-2662

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)

Pour 1 an (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent le *Bulletin du lundi* par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à Internet, les voici reproduits ici.

L'encerclement continue

Pendant que l'attention se concentrait sur les spéculations entourant la formation du cabinet Landry, Ottawa continuait son travail de sape. Jean Chrétien a redit son intention de ne laisser au gouvernement du Québec qu'un rôle de concierge au Sommet des Amériques. Et le gouvernement du Canada s'activait par ailleurs à faire naître une autre association internationale qui va laisser, une fois de plus, le Québec sur le carreau.

Le Devoir (jeudi 8 mars 01) nous apprenait en effet que le gouvernement canadien s'emploie à la mise sur pied du Forum interparlementaire des Amériques, un organisme destiné à fournir un cadre de discussion pour traiter des préoccupations de la société civile à l'égard de l'intégration des Amériques et agissant en lien avec l'Organisation des États américains. Les gouvernements des provinces et des États fédérés ne seront pas admis à ce Forum. Le président du Comité permanent des affaires étrangères de la Chambre des Communes, un certain Bill Graham, ne s'en cache pas :

le but est de marginaliser le Québec, jugé trop efficace à la Conférence des parlementaires des Amériques. Ottawa s'est, en effet, retiré de cette Conférence, dit-il, « parce que nous la voyions comme une association qui était très, très dirigée vers la notion d'indépendance du Québec ». Mensonge et mépris pour tous les autres participants qu'Ottawa ne voit pas autrement que manipulés par les méchants séparatistes.

La vérité, c'est que la contribution du Québec à la Conférence des parlementaires des Amériques est féconde. La vérité, c'est que le Québec y exerce un leadership indéniable. C'est ce qui indispose le gouvernement canadien. Ottawa ne veut pas voir le Québec dans les forums qui comptent. Et grâce, entre autres, à la contribution québécoise cette Conférence est en passe de devenir un espace original. N'ayant pas été capable de contrer le Québec, Ottawa s'en est retiré. Il s'active désormais à contenir cette Conférence, à réduire sa portée et son rayonnement en lui superposant le Forum.

L'action du Québec sur la scène internationale n'est plus tolérée par le Canada. Tous les moyens sont bons pour l'encercler, dresser autour de lui un mur qui l'empêchera de se faire voir et reconnaître pour ce qu'il est. Contrairement à ce qu'il prétend, ce ne sont pas les séparatistes qui sont visés : ce sont les institutions québécoises, l'Assemblée nationale et ses pouvoirs qu'Ottawa veut subordonner.

À l'heure de la globalisation, l'action internationale est plus que jamais une composante essentielle de toute stratégie de développement. Ottawa n'entend pas laisser au Québec la moindre marge de manœuvre en ce qui concerne l'établissement des grandes orientations. L'État qui nie la nation québécoise reste cohérent : il ne saurait y avoir deux sortes de priorités. C'est le Canada de la majorité qui les établit. Au mieux, le Québec ne trouvera qu'à s'accommoder de ces choix, il ne s'y définira un intérêt qu'en fonction de l'espace que lui consent une majorité qui le nie et non pas en fonction de ses besoins et

aspirations propres. Telle est la logique de minorisation dans laquelle le carcan canadien nous tient.

Pendant que les regards étaient tournés sur la scène locale, le gouvernement canadien continuait donc de resserrer son emprise. Avec la certitude tranquille que les provinciaux continueront de croire que les affaires de la bourgade sont plus importantes que les chicanes diplomatiques. Les fédéralistes québécois portent, à cet égard, une très lourde responsabilité historique. Comme rien n'est jamais assez grave pour les inciter à remettre en cause leur adhésion inconditionnelle au Canada, ils sont devenus les complices actifs de l'oblitération du Québec.

Les libéraux provinciaux, par la voix de Fatima Houda-Pépin, se sont, bien entendu, contentés de déplorer l'attitude d'Ottawa. Encore une fois, le recul n'est pas suffisant pour s'inquiéter de ses effets sur le développement du Québec. Le Parti libéral du Québec n'a plus rien d'autre à proposer que la voie des lamentations impuissantes. Et encore là, le spectacle est pour la galerie, c'est de la rhétorique pour tenter de manipuler l'électorat en ayant l'air de témoigner d'un certain nationalisme. Dans les faits, les fédéralistes québécois ont accepté que le Canada n'ait aucun autre destin à proposer au Québec que celui de son enfermement dans un ordre constitutionnel qui le nie.

Les fédéralistes québécois ne s'inquiètent plus de la présence du Québec dans le monde parce qu'ils ne s'inquiètent plus de sa place dans le Canada. Ils ont accepté d'exister sans être. C'est pourquoi ils peuvent vivre avec le mensonge d'un État qui dit représenter le Québec malgré le fait que sa propre constitution refuse de le reconnaître. Cela s'appelle la trahison politicienne. Ultime expression de la démission nationale.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 12 mars 2001
.....

Barbare, a-t-il dit

L'incident a pris de bien curieuses proportions. Le Premier ministre Landry n'aura fait que redire une évidence et voilà que tout à coup la chose a résonné comme un coup de tonnerre. Nuisible et néfaste, le Canada. Et voilà que cela fait la manchette ! Comme si le mouvement souverainiste s'était constitué sur la satisfaction béate du sort que réserve « le plus meilleur pays du monde » à notre peuple ! C'est le contentieux historique qui a imposé la souveraineté comme la seule solution. Le régime canadien a tourné le dos à tous les compromis, même les plus mous. Les fédéralistes québécois ne se parlent qu'à eux-mêmes, le Canada n'a plus aucun destin à proposer au peuple québécois. La question est réglée. Ottawa ne veut plus rien entendre. Et il n'a que faire des bilans historiques.

Ce n'est pas tant la nouveauté du propos que la surprise de l'entendre à nouveau de la bouche d'un premier ministre qui aura fait cet effet. À l'évidence, les médias, toujours aussi centrés sur l'instant, n'avaient plus les réflexes pour cadrer la déclaration. Ils sont particulièrement inaptes à situer les choses dans leur perspective historique. Et c'est pourquoi ils se sont montrés si friands des réactions outrées du gouvernement Chrétien. Les fédéraux itou, n'avaient plus l'habitude de voir le Québec prendre l'initiative – fût-elle rhétorique.

La réponse de Paul Martin est sans doute celle qui remporte la palme : barbare, a-t-il dit, la déclaration de Bernard Landry qui, manifestement, ne comprend pas que le régime *canadian* incarne la vertu même. Encore quelques semaines d'échanges un peu vifs et Paul Martin retrouvera l'inspiration de Trudeau qui, lui, ne voyait rien de moins qu'un crime contre l'humanité dans la politique de René Lévesque. La civilisation, bien sûr, est canadienne. *Think white.*

Stéphane Dion, qui va reprendre du service, a beau y voir une réalisation humaine extraordinaire, le Canada c'est d'abord et avant tout la négation de ce que nous sommes. Sa constitution nous a été imposée, le coup de force s'accompagne d'une censure brutale : l'existence de notre peuple n'y est pas reconnue. Depuis près de vingt ans maintenant, l'ordre constitutionnel *canadian* se fonde sur une oblitération qui n'est que l'expression ultime du déni de droit qui a toujours caractérisé la tolérance canadienne à l'égard de la nation française d'Amérique.

Petites exactions, grande censure et emprise sournoise : Ottawa méprise l'ordre qu'il nous impose en dépensant dans les champs de compétence du Québec, il finance le sabotage de notre législation linguistique, il utilise nos impôts pour contrer l'ordre des priorités établi par notre Assemblée nationale. Cela s'appelle de la domination. Le Canada tient le Québec sous entrave en l'empêchant de fixer lui-même ses orientations, en le soumettant à l'intransigeance d'une majorité qui ne s'accommode de nos choix qu'en autant qu'ils ne dérangent pas les siens. La minorisation nous force de plus en plus durement à vivre selon des politiques et des institutions qui ne sont pas les nôtres.

Se faire minoriser chez soi, cela ne veut évidemment pas dire que le Québec ne se développe pas. Cela signifie tout simplement qu'il est de plus en plus contraint de bricoler ses choix, de se tailler un espace dans les priorités que la majorité lui impose. Le rayon d'action de l'Assemblée nationale est chaque jour davantage réduit, ses décisions ne relevant trop souvent que des logiques accessoires, pour ne pas dire résiduelles. C'est pourquoi il est inutile de chercher des arguments dans le détail de la comptabilité. Stéphane Dion est mandaté pour attirer les Québécois sur cette fausse piste. La question n'est pas de savoir si nous avons eu notre part de l'argent dépensé mais bien plutôt si

nous avons eu le contrôle des choix pour établir comment nos impôts doivent servir notre développement.

Parce qu'elle oblige notre peuple chaque jour davantage à vivre autrement qu'il ne pense, la politique *canadian* ronge notre culture, elle jette dans tous les secteurs de notre vie des ferments d'assimilation. Nous perdrons notre culture avant de perdre notre langue. Se faire minoriser, c'est se faire contraindre à s'interpréter dans les significations que la majorité veut bien donner de nos propres récriminations. Elle nous trouve ingrats de ne pas reconnaître sa magnanimité dans la façon dont elle dépense pour nous nos impôts, elle réduit donc nos aspirations à de vulgaires chicanes comptables, à des caprices d'entretenus. Délétère, ce raisonnement. Sournoisement canadien.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 19 mars 2001
.....

Le roi-nègre est nu

C'était un des constats accablants de la commission Laurendeau-Dunton : les francophones n'occupent que des postes subalternes dans la fonction publique fédérale, ils sont quasi absents de la haute direction des ministères et ceux qu'on y retrouve s'y conduisent pour ne pas faire de vagues, c'est-à-dire en donnant tous les signes du déni identitaire. Quarante ans plus tard, *La Presse* (22 mars 2001) consacre un article en première page à la sous-représentation scandaleuse des francophones dans la haute fonction publique!... Rien ne changera donc jamais dans le plus meilleur pays du monde ?

Rien ne change et pourtant les choses ont changé. Les faits, l'exclusion, la présence marginale restent aussi têtus qu'avant. Il ne reste plus que deux sous-ministres francophones à Ottawa. La situation s'est détériorée. Ce qui n'est plus comme avant, c'est le discours des politiciens

francophones sur le sujet. Discours? L'expression est elle-même trompeuse car les sparages idéologiques que nous tiennent les fédéraux (pour l'essentiel, du reste, les francophones de service du gouvernement Chrétien) ne servent que des fins apologétiques. Les faits aussi troublants ne font jamais l'objet ni de scandale, ni d'actions spectaculaires mais bien seulement de vagues promesses, recyclées à chaque fois que le sujet revient dans l'actualité par un quelconque rapport syndical ou une sempiternelle lamentation du Commissaire aux langues officielles. Ce qui a changé, c'est que la démission des élus francophones est désormais totale et ouverte.

L'anglais est la seule langue de décision au gouvernement du Canada. Et la chose est acceptée comme telle par les libéraux fédéraux qui règnent pour ainsi dire sans partage sur l'État canadien depuis assez longtemps pour avoir eu toutes les occasions de faire autrement. Le français n'est rien d'autre qu'une parade idéologique pour contenir le Québec. C'est la langue de la fausse façade des services bilingues. C'est la langue de la différence de pacotille d'un nationalisme *canadian* qui le brandit comme une icône pour essayer de conjurer la fascination de la population canadienne pour le *Main Stream America*.

Le français d'Ottawa c'est essentiellement la langue de la complaisance et de la servitude. C'est la langue de ministres francophones qui se laissent imposer l'anglais par des sous-ministres unilingues totalement indifférents à ce qu'ils sont. C'est la langue du consentement au pitoyable spectacle du sous-ministre responsable de l'application de la loi sur les langues officielles qui ne parle pas un mot de français. La réalité, c'est que le français n'est plus qu'une affaire d'hypocrisie politicienne. Une affaire qui illustre au plus haut point le reniement des fédéralistes francophones qui cautionnent ces faits en essayant de nous faire croire que la tolérance dans laquelle ils les tiennent est une vertu.

La vérité, c'est que les fédéralistes francophones ont d'ores et déjà franchi le seuil sur lequel se joue le sort d'une minorité. Les ministres francophones qui font leurs trente secondes en français à une conférence de presse à Saskatoon ne défendent plus leur langue, ils entretiennent une illusion. Les francophones au pouvoir ne servent plus que leurs intérêts personnels ou ceux d'une majorité dont ils acceptent, jusque dans leur bureau, l'écrasante indifférence à notre égard. En toute logique, il faut bien reconnaître que les deux choses ne sont pas mutuellement exclusives. Et c'est pourquoi, le discours qu'ils tiennent n'est pas celui de la place qu'ils occupent. Le pouvoir qu'ils exercent se cache le visage derrière la langue qu'ils parlent selon les endroits où ils parlent. André Laurendeau avait jadis semé le scandale en osant, le premier, dans un éditorial du *Devoir*, dénoncer les attitudes et la logique du politicien Roi-nègre. C'est un franc parler qui a fini par lui valoir de finir à la présidence d'une commission royale d'enquête. Parce qu'à ce moment-là, les fédéralistes francophones avaient encore à cœur de changer les choses.

Quarante ans après son rapport, les ministres répondent en se donnant eux-mêmes en exemple. Leur seule nomination témoignerait, bien plus que toutes les statistiques sur l'assimilation ou la marginalisation, de la place réelle des francophones au Canada. Le Roi-nègre est nu.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 26 mars 2001
.....

Une affligeante médiocrité

La Chambre des Communes donne de plus en plus fidèlement l'image de l'impasse politique canadienne : une désolante foire d'empoigne offrant le sinistre spectacle de l'arrogance vulgaire d'un parti qui ne tient le pouvoir que

par l'alliance d'une caisse électorale et d'une technocratie omnipotente.

À peine élu avec le taux de participation au scrutin le plus bas du siècle, le gouvernement de Jean Chrétien triomphe par le vide et gouverne par la médiocrité. Médiocrité rampante d'une députation qui s'exprime et se conduit avec la grossièreté des piliers de tavernes. Médiocrité lamentable de l'affaire du golf de Grand-Mère, nauséuse à souhait. Et surtout minable conduite d'un Jean Chrétien qui en cette affaire, aussi bien par les faits qui nourrissent les soupçons à son égard que par la façon dont il conduit la défense et illustration de son intégrité, n'a jamais si bien fait la preuve qu'il n'est qu'un politicien de petite politique, ne devant son poste qu'à l'utilité qu'il aura pu avoir pour un Canada trop heureux de trouver des francophones de service pour mâter le Québec tout en se donnant l'illusion d'avoir un projet national.

Le Parlement canadien a fait la démonstration, cette semaine, que la pratique politique de l'insignifiance n'a pas de limites. Les libéraux, qui ont mené une campagne électorale tout entière organisée autour de la réduction du débat démocratique à la plus plate manipulation médiatique, ne sont plus capables de se priver de la formule qui leur a donné le confort des banquettes ministérielles. Le vide qui leur a été utile pour prendre le pouvoir les grise encore davantage lorsqu'il s'agit de remettre à leur place les « loosers », les députés d'opposition qui osent troubler le climat de complaisance qui baigne la conduite des affaires du *plus meilleur pays du monde*.

C'est une façon de faire qui provoquera encore davantage le dégoût pour la politique, qui poussera au décrochage civique un nombre encore plus grand de citoyens, au Québec comme au Canada. Et pendant que les invectives et les jurons fusent, la machine de propagande tourne à plein régime. Les annonces de toutes sortes ont littéralement envahi les journaux, les télévisions et les radios pour rendre

visible la grande et noble contribution du gouvernement du Canada au bonheur des gens. De la météo aux paquets de cigarettes, tout est prétexte à faire briller le lustre *canadian*. Des dizaines et des dizaines de millions \$ roulent dans les agences de publicité tout aussi bien pour nourrir les amis du régime que pour chloroformer l'opinion publique.

La visibilité *canadian* carbure au vide politique. Le nation *building* qui l'inspire n'a rien à proposer au peuple du Québec. Ce qu'il a à offrir aux Canadiens n'est guère inspirant mais cela reste et restera le problème du Canada. Pour les élus du Bloc, la ligne de conduite se dessine avec plus de netteté que jamais : il n'y a plus de temps à perdre à se laisser distraire par les simagrées qui tiennent lieu de travaux parlementaires. Certes, il leur faut laisser sur place un bataillon de ferrailleurs pour débusquer la médiocrité libérale. Mais le plus gros des troupes et des efforts devraient être dirigées au Québec même pour expliquer et faire comprendre qu'il n'y a plus rien à tirer de là pour servir nos intérêts nationaux et donner un sens au destin de notre peuple.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 2 avril 2001
.....

La santé de la nation

Les Canadiens tiennent à leur système de santé. Il leur sert, bien sûr, à se faire soigner et à garantir une certaine justice sociale. Il leur sert aussi, et c'est tout aussi bon pour leur santé, de référent identitaire. Le Canada n'est pas comme les États-Unis, il a son *medicare*.

Jean Chrétien aime le Canada. Et il aime ses amis. Conclusion : une commission d'enquête présidée par un ami fiable, le tout pour s'occuper de la santé au Canada. Peu importe que la chose soit de compétence provinciale. Peu importe qu'Ottawa n'y mette presque plus d'argent et qu'il

se serve de celui qu'il verse pour exercer le chantage aux normes nationales.

À peine trois ans après le dépôt du rapport du Forum national sur la santé qui avait servi à planter le décor pour la consécration de l'Union sociale canadienne, Ottawa lance une autre offensive pour tenter de faire croire qu'il existe un système de santé au Canada. Pendant au moins dix-huit mois et avec un pactole de départ de 15 millions de dollars, Roy Romanow, un grand ami du Québec et fervent partisan du piétinement de la Constitution qu'il a pourtant lui-même contribué à lui imposer, va s'activer à faire la démonstration de l'attachement des Canadiens aux valeurs canadiennes. Il va convier le bon peuple et les experts à des exercices de modernisation d'une chimère, c'est-à-dire d'un système qui n'est unifié que par la seule usurpation fédérale.

Le système canadien de santé est une figure de propagande. L'opération Romanow vise d'abord et avant tout à implanter cette figure dans les mentalités. Cette commission n'étudiera les problèmes d'organisation et de livraison des soins de santé que pour mieux plaquer sur eux un cadre qui facilitera le travail de persuasion en vue de paver la voie – royale, il va s'en dire – à une centralisation « nationale ». C'est faire fausse route que de situer d'abord le mandat de cette commission dans le champ de la santé.

La Commission Romanow s'inscrit dans le *nation building canadian*. Le domaine de la santé lui fournit à la fois un prétexte et un matériau stratégique pour raffermir l'emprise du gouvernement central en renforçant la valeur de la santé dans le champ identitaire. Le gouvernement du Québec et les acteurs du domaine de la santé d'ici auront beau s'échiner à répéter que nos choix sont faits, que le rapport Clair a dégagé suffisamment de consensus pour qu'on aille de l'avant, la Commission Romanow va malgré tout sévir au Québec.

Car ce qu'elle va venir y chercher, ce n'est pas tant des réponses ou des suggestions qu'un consentement. Consentement aux valeurs *canadian*, consentement à un compromis « raisonnable » se dégageant des audiences tenues partout au Canada qui auront mis en lumière une claire volonté de souscrire à des « normes nationales » pour assurer des services équitables pour tous les Canadiens. Bref, consentement à un cadre d'interprétation, celui du compromis majoritaire renforçant la logique d'un État unitaire incarnant les valeurs de la nation.

La démarche de la Commission Romanow est déjà toute tracée : prendre appui sur des témoignages recueillis dans des audiences tenues au Québec pour faire la démonstration que les prétentions juridiques et fiscales du gouvernement du Québec sont bien loin des préoccupations des citoyens qui veulent du concret, des services qui marchent et qui en ont assez de voir passer ces chicanes à l'avant-plan. Il y a fort à parier que la Commission disposera de budgets fort juteux pour aider les groupes à préparer leur comparution (des guides de réflexion, kits pré-formatés pour la présentation de mémoires etc.).

Ottawa ne recule devant rien pour s'occuper de la santé de la nation.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 9 avril 2001
.....

De nouvelles délégations pour reprendre l'initiative

S'il fallait un symbole de plus pour illustrer la censure que fait subir au Québec le régime canadien, celui du Sommet de Québec n'aurait pu être mieux imaginé.

Un gouvernement qui nous a imposé une constitution au mépris du peuple et de l'Assemblée nationale va aller deviser sur la démocratie.

Il ira parler de culture et d'identité alors qu'il ne reconnaît pas la culture québécoise pour elle-même, qu'il n'en fait qu'une espèce de sous-produit régional qu'il met lui-même en scène sous l'éclairage glauque du bilinguisme de façade.

Il ira piétiner les compétences constitutionnelles qu'il a pourtant lui-même définies unilatéralement comme « provinciales ».

Il recevra les délégations étrangères dans une ville où il se comporte comme une force d'occupation.

Il fera, au fond, tout ce qu'il fait depuis toujours. Mais il le fera avec plus d'arrogance encore. Et surtout, il le fera dans des circonstances qui vont peser sur le cours des choses. Car plus que jamais, le Canada dresse un mur autour du Québec. Il fait écran devant notre réalité nationale. Il usurpe nos responsabilités et met tout en œuvre pour définir à notre place la nature et le mode de relations que nous devrions avoir avec les autres nations des Amériques et du monde. La mondialisation en cours lui offre de nouveaux outils et de formidables occasions de nous déposséder, de nous enfermer dans la bourgade et les présentoirs de son multiculturalisme.

Le gouvernement du Québec a erré sous Lucien Bouchard en fermant des délégations du Québec à l'étranger. Il a lui-même contribué au rétrécissement de notre présence au monde. Mais surtout, il a banalisé ce qui devait pourtant être considéré comme hautement stratégique. Nous en payons le prix aujourd'hui. Il faut désormais reprendre le terrain perdu. Le Premier ministre Landry doit reprendre l'initiative et annoncer durant le Sommet son intention d'ouvrir de nouvelles délégations dans les Amériques.

Il faut remobiliser la population québécoise sur les enjeux de politique internationale. Et cela ne se fera pas par la rhétorique. Il faut des gestes. Il faut des gestes pour que tous les Pettigrew de service laissent voir le véritable rôle qu'ils tiennent : serviteurs des intérêts qui subordonnent les nôtres.

Ne nous abusons point : c'est notre capacité de cohésion nationale qui nous permettra de prendre notre place dans le monde. Sans cette cohésion, nous ne pourrons faire valoir nos intérêts. Nous resterons à la remorque de puissances qui vont jouer les leurs. Nous resterons, en somme, dans la même position que celle que nous occupons dans le Canada. C'est dans le projet souverainiste et par la réalisation de la souveraineté que nous allons trouver cette cohésion.

Les périls et les avantages de la création de la Zone de libre-échange des Amériques vont rester les mêmes. Le Québec cependant pourra y prendre sa place en créant des alliances avec ses interlocuteurs et non plus en se voyant forcer de composer avec un usurpateur.

Robert Laplante



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

Bravo à toute votre équipe !

Je viens tout juste de m'abonner grâce à un ami qui m'envoyait les bulletins du Lundi de M. Laplante. Les propos de ce dernier m'ont toujours rejoint : ils confirment certaines de mes propres réflexions depuis 7 ans et me donnent d'autres pistes de réflexion très bien éclairées.

Vous me stimulez et me sortez de mon isolement.

Vous faites montre d'un souverainisme ouvert et démocratique et votre opposition aux marchands de « la mondialisation de la pauvreté » (référence à Chossudovsky?) rejoint ma lutte contre la bêtise. Vos débats démontrent que la souveraineté n'est pas un repliement du Québec sur lui même, mais plutôt une ouverture sur le monde. Je reconnais des traces de mes lectures (Chossudovsky, Noam Chomsky, etc...)

Au plaisir de vous lire.

Pierre Careau
Enseignant en télécommunications, Cégep de la Gaspésie et des Îles

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Pierre Noreau

Vice-président

Alain Laramée

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Ex Officio

Robert Laplante

Secrétariat

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

Membres

Guy Bouthillier

Pierre de Bellefeuille

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Colette Lanthier

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Yves Michaud

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers



Robert Bourget,
Président

LAMOND



75^e
ANNIVERSAIRE

125, rue Alfred, C.P. 690,
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone: 1-800-567-9771 (450) 835-9771

Télécopieur: 1-800-473-5154 (450) 835-9410

Courriel: clamond@pandore.qc.ca Site web: <http://www.lamond.ca>

Manufacturier de bijouterie emblématique

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914



BLC

VALEURS MOBILIÈRES

UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,
bureau 100
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél.: (514) 350-3047

TRANSLATEX
Communications+

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2

Téléphone: (450) 463-0204 • Télécopieur: (450) 463-0227

Courriel: translatex.com@sympatico.ca

Soyez notre mécène!

Protégez l'avenir de *L'Action nationale*!

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de **L'Action nationale** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au **CLUB DES 100 ASSOCIÉS** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Paul Grenier
Patrick Allen †	Michel Grimard
François-Albert Angers	Yvon Groulx
Gaston-A. Archambault †	Marcel Henry
Jean-Paul Auclair	Lucie Lafortune †
Paul Banville	Anna Lagacé-Normand †
Thérèse Baron	Bernard Lamarre
Yvan Bédard	Denis Lazure
Henri Blanc	Jacques-C. Martin
Antoinette Brassard	Yvon Martineau
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Ivan Roy
Bob Dufour	Marcel Trottier
Yves Duhaime	Réal Trudel
Nicole Forest	Cécile Vanier
Léopold Gagnon	Claude-P. Vigeant
Henri-F. Gautrin	Madeleine Voora
Claude Ghanimé	

L'Action NATIONALE

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale.

Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs.

Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts.

Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

MARC VEILLEUX
IMPRIMEUR INC.

- **Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- **Manuels techniques*
- **Listes de prix*
- **Rapports internes*
- **Catalogues*
- **Listes de membres et répertoires*
- **Rapports annuels et agendas*
- **Dépliants*
- **Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4
Tél. : (450) 449-5818 Fax : (450) 449-2140



OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5

(514) 288-8711

	ABONNEMENT	
	10 numéros	20 numéros
Étudiant	22 \$	40 \$
Personne à faible revenu	25 \$	45 \$
Personne à revenu moyen	42 \$	78 \$
Personne à revenu élevé	100 \$	175 \$
Abonnement de soutien	500 \$	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 \$	125 \$
<i>Club des 100 Associés: 1000 \$</i>		

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 83 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone: 514-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

Courriel: revue@action-nationale.qc.ca

Site: <http://www.action-nationale.qc.ca>



Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



OPTIMUM PLACEMENTS[®]

**Communiquez avec nous afin que nous
puissions dès maintenant commencer
à préparer votre retraite en toute sécurité.**

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

www.fondsoptimum.com

® Cabinet de services financiers, géant et placier principal des fonds OPTIMUM.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.



FONDS
de solidarité FTQ
La force du travail

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie,
ca prend des outils.



1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113